



Rapport de gestion 2016

Commune de Belmont-sur-Lausanne



Nouvelle cafétéria
de l'administration communale

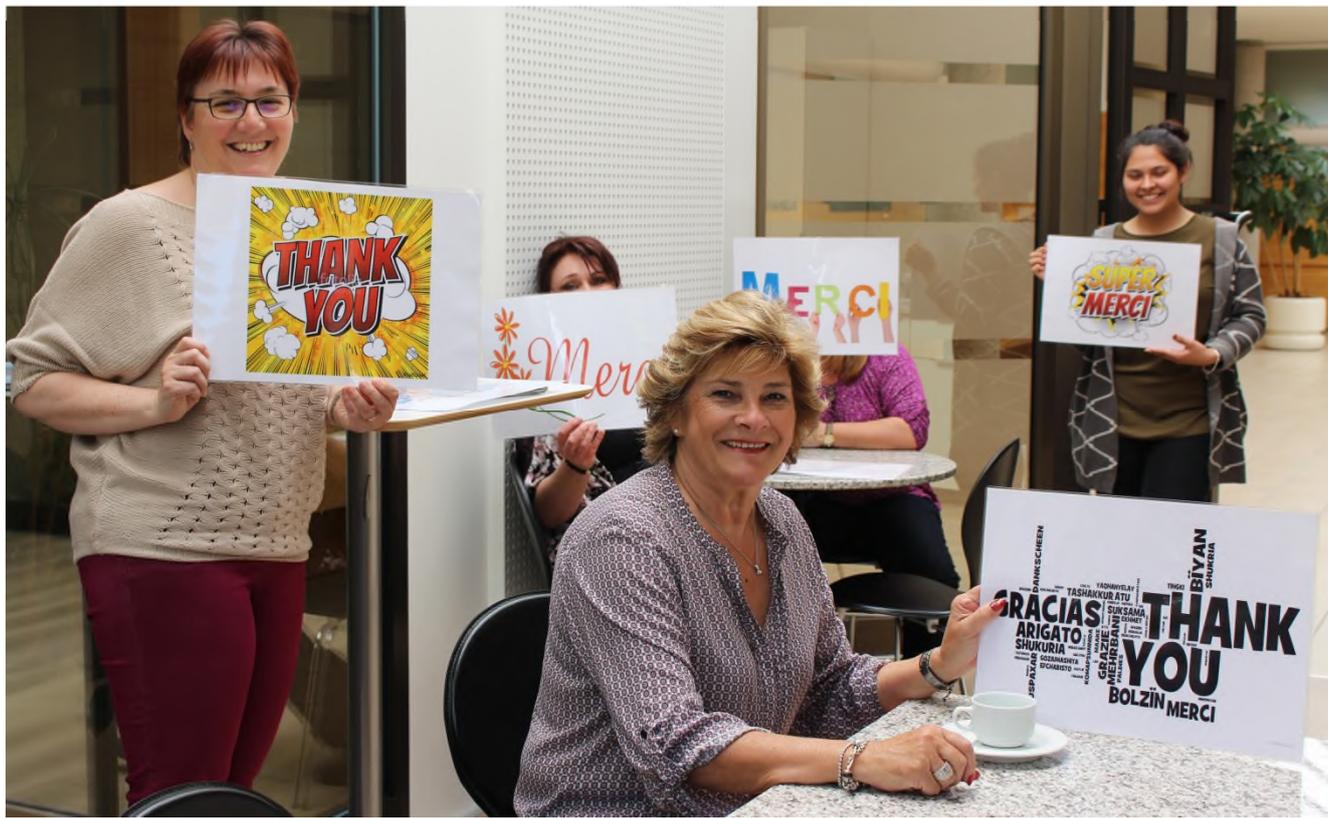


TABLE DES MATIÈRES

Municipalité	4
Répartition des dicastères	6
<i>Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales depuis le 1^{er} juillet 2016</i>	6
Séances et dossiers traités	8
<i>Vacations</i>	8
<i>Site Internet</i>	9
<i>CCAR</i>	10
Divers	10
<i>Visite préfectorale</i>	10
<i>Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron</i>	10
Conseil communal	11
<i>Bureau du Conseil communal</i>	11
<i>Commission annuelle</i>	11
<i>Commissions permanentes pour la législature (2016-2021)</i>	11
<i>Autres délégations (2016-2021)</i>	12
Administration générale – Finances – Informatique – Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région	13
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	13
<i>Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité</i>	13
<i>Entreprises</i>	14
<i>Contrôle des habitants</i>	14
<i>Résidence secondaire</i>	15
<i>Registre des chiens</i>	15
<i>Archives</i>	15
<i>Biens culturels</i>	15
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i>	16
Manifestations & civilités	17
<i>Réception des nouveaux habitants - Pully</i>	17
<i>Lavaux à l'heure du Québec</i>	17
<i>Autres civilités</i>	17
Téléphonie	17
Informatique	17
<i>Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)</i>	17
PERSONNEL	18
<i>Gestion des ressources humaines</i>	18

<i>Formation continue</i>	19
<i>Jubilaires</i>	20
<i>Statistiques</i>	20
Mutations	22
<i>Bâtiment administratif</i>	22
<i>Services extérieurs</i>	23
<i>Parascolaire et Préscolaire</i>	24
FINANCES ET COMPTABILITÉ	25
<i>Préambule</i> :.....	25
<i>Documents divers établis par la bourse</i>	25
<i>Taxe déchets</i>	25
<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	26
<i>Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)</i>	26
<i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i>	27
<i>« Petits » dons divers</i>	28
TRANSPORTS PUBLICS	29
Préambule	29
Extraits du rapport d'activité des Transports Lausannois	29
<i>Répartition des voyageurs par ligne</i>	29
<i>2016 en un coup d'oeil</i>	30
<i>112.8 millions de voyageurs</i>	30
<i>Chantiers et manifestations</i>	31
<i>La bonne santé du Régional</i>	32
<i>Renforcer notre Relation Client</i>	32
<i>Des véhicules performants</i>	32
<i>La sécurité : une priorité</i>	32
<i>Nous préparons l'avenir</i>	33
<i>Un réseau d'axes forts pour développer l'offre</i>	33
<i>Pour un développement durable</i>	33
<i>Adapter notre organisation aux nouveaux défis</i>	34
LAUSANNE REGION	35
Points forts 2016	35
<i>Le législatif et l'exécutif de Lausanne Région</i>	35
<i>La communication de Lausanne Région</i>	36
<i>Economie et entreprises</i>	37
<i>Adolescents</i>	39
<i>Dépendances & Prévention</i>	39
<i>Seniors</i>	40
<i>Sports</i>	40
<i>Conclusion</i>	40
CONCLUSION DU SYNDIC	41
Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) – Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenos, UAPE et Collège) -Vignes	42

Préambule	42	Préambule	69
POLICE	42	AFFAIRES SOCIALES.....	69
Police administrative	42	<i>Petit lexique</i>	69
<i>Cimetière et inhumations</i>	43	<i>Prévoyance et aide sociale.....</i>	70
<i>Signalisation.....</i>	43	<i>Prise en charge des frais de transports de loisirs</i>	
<i>Stationnement.....</i>	43	<i>des personnes à mobilité réduite vivant à</i>	
<i>Utilisation du domaine public.....</i>	43	<i>domicile.....</i>	70
<i>Prévention de la criminalité.....</i>	43	Agence d'Assurances Sociales (AAS) ..	71
<i>Circulation.....</i>	43	<i>Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise</i>	
<i>Police sanitaire – Police des chiens</i>	43	<i>(ASV)</i>	71
<i>Divers.....</i>	43	<i>Régionalisation de l'Action Sociale (RAS).....</i>	71
Association de communes Sécurité Est		Accueil de la petite enfance	72
Lausannois.....	44	<i>Logiciel informatique KIBE.....</i>	72
<i>Préambule de la Municipale</i>	44	<i>Structure d'accueil familial de jour.....</i>	72
<i>Les Autorités.....</i>	45	Lieux d'accueil de la petite enfance à	
<i>Statistiques diverses.....</i>	46	Belmont	74
<i>Organisation.....</i>	46	<i>Centre de vie infantine « Les Moussaillons »</i>	74
<i>Résumé des comptes 2016.....</i>	48	Associations diverses & Nonagénéaires	75
TAXIS	50	<i>Forum social régional</i>	75
<i>Association de communes de la région</i>		<i>Services bénévoles.....</i>	75
<i>lausannoise pour la réglementation du service</i>		<i>Association d'entraide familiale de Pully,</i>	
<i>des taxis.....</i>	50	<i>Paudex, Belmont.....</i>	76
Service de défense contre l'incendie et de		<i>Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont</i>	76
secours (SDIS)	51	<i>Arc-Echange</i>	76
<i>Préambule de la Municipale</i>	51	<i>Aubade aux doyens</i>	76
<i>Commission consultative du feu SDIS OUEST-</i>		<i>Nonagénéaires.....</i>	77
<i>LAVAUX.....</i>	52	<i>Centenaire</i>	77
Protection civile	59	CULTURE	77
<i>Préambule de la Municipale</i>	59	Sociétés et Associations locales.....	77
COMMUNICATION.....	63	Carte « Cultissime ».....	78
BÂTIMENTS COMMUNAUX	63	JEUNESSE	79
<i>Préambule.....</i>	63	Ecoles.....	79
<i>Bâtiment administratif</i>	64	<i>Lexique</i>	79
<i>Bâtiment des Services extérieurs</i>	64	<i>Préambule.....</i>	79
<i>Bâtiment de l'Auberge communale.....</i>	64	Écoles primaires.....	79
<i>Grande Salle.....</i>	64	<i>Activités particulières</i>	80
<i>Maison Pasche</i>	64	<i>Personnel – Effectifs des élèves.....</i>	81
<i>Rural du Signal</i>	65	<i>PPLS et Service de santé.....</i>	83
<i>Autres bâtiments.....</i>	65	Activités Parascolaires.....	83
<i>Refuges.....</i>	65	<i>Devoirs surveillés.....</i>	83
VIGNES	67	<i>Réfectoire « Midi-Cancoires »</i>	83
<i>Préambule.....</i>	67	<i>Bibliothèque scolaire.....</i>	84
<i>Productions.....</i>	67	<i>Transports scolaires.....</i>	84
<i>Comptes.....</i>	67	<i>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).....</i>	85
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	68	Écoles secondaires	86
Affaires sociales - Culture - Jeunesse		<i>Direction.....</i>	87
(y.c. UAPE, transports scolaires) -		<i>Effectifs</i>	87
Paroisses - Bâtiments communaux		<i>Activités particulières</i>	87
(Temple, Espace Cancoires + Burenoz,		Etudes musicales	90
UAPE et Collège) - Domaines et Forêts	69	<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	90

PAROISSES.....	91	<i>Gestion des plastiques</i>	<i>112</i>
Préambule	91	<i>COSEDEC</i>	<i>112</i>
Temple de St-Martin.....	91	<i>TRIDEL</i>	<i>112</i>
Paroisse protestante	91	Déchets urbains.....	113
<i>Concerts spirituels de Belmont-Prieuré</i>	<i>92</i>	<i>Information au public</i>	<i>113</i>
Paroisse catholique	93	<i>Evolution de la récolte des déchets</i>	<i>113</i>
<i>Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....</i>	<i>93</i>	<i>Comparaison annuelle (kg/hab.).....</i>	<i>113</i>
Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne	93	<i>Taux de recyclage.....</i>	<i>114</i>
Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).....	93	Épuration des eaux et collecteurs	114
BÂTIMENTS COMMUNAUX	94	<i>Evacuation des eaux</i>	<i>114</i>
<i>Préambule.....</i>	<i>94</i>	<i>Épuration des eaux – STEP</i>	<i>114</i>
<i>Salle de gymnastique et terrain de sports</i>	<i>94</i>	<i>Projets en cours.....</i>	<i>116</i>
<i>Collège.....</i>	<i>94</i>	<i>Collecteurs.....</i>	<i>117</i>
<i>Centre de vie infantine « Les Moussaillons »</i>	<i>94</i>	ESPACES VERTS.....	117
DOMAINES & FORÊTS.....	95	<i>Travaux d'entretien</i>	<i>117</i>
<i>Exploitation des bois.....</i>	<i>95</i>	<i>SOCOSEV</i>	<i>117</i>
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	97	CONCLUSION DU MUNICIPAL	118
Services Industriels – Travaux publics – Assainissement et Environnement – Espaces verts.....	98	Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme)	119
SERVICES INDUSTRIELS	98	<i>Préambule</i>	<i>119</i>
Service de l'électricité	98	SERVICE TECHNIQUE	119
<i>Alimentation électrique de la commune.....</i>	<i>98</i>	POLICE DES CONSTRUCTIONS	120
<i>Eclairage public.....</i>	<i>99</i>	<i>Statistiques des logements.....</i>	<i>122</i>
<i>Vélos électriques</i>	<i>99</i>	<i>Facturation.....</i>	<i>122</i>
<i>Tarifs SI 2016.....</i>	<i>100</i>	<i>Cour de droit administratif et public (CDAP).....</i>	<i>123</i>
<i>OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)</i>	<i>101</i>	<i>Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)</i>	<i>123</i>
<i>Romande Energie Commerce - REC SA</i>	<i>102</i>	<i>Service de contrôle des citernes.....</i>	<i>124</i>
<i>Cyber-sécurité dans le domaine de l'énergie.....</i>	<i>103</i>	<i>Service de ramonage.....</i>	<i>124</i>
<i>Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont</i>	<i>105</i>	<i>Energies renouvelables</i>	<i>125</i>
Service des eaux.....	105	<i>Commission de salubrité</i>	<i>125</i>
<i>SIGIP</i>	<i>108</i>	<i>Carte des dangers naturels</i>	<i>125</i>
TRAVAUX PUBLICS.....	109	URBANISME.....	126
Préavis clos.....	109	<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i>	<i>126</i>
<i>Entretien réseau routier</i>	<i>110</i>	<i>Commission municipale d'urbanisme – CMU.....</i>	<i>126</i>
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	111	<i>Plans de quartiers légalisés.....</i>	<i>127</i>
Voirie.....	111	<i>Gestion et aménagement du territoire</i>	<i>129</i>
<i>Interventions sur collecteurs.....</i>	<i>111</i>	<i>Plan de classement des arbres</i>	<i>129</i>
<i>Déneigement.....</i>	<i>111</i>	<i>PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges).....</i>	<i>130</i>
GEDREL SA.....	111	<i>SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)</i>	<i>130</i>
<i>Evolution de l'introduction de la taxe proportionnelle dans le canton.....</i>	<i>111</i>	<i>PDR (Plan Directeur Régional).....</i>	<i>132</i>
<i>Concept harmonisé de gestion des déchets</i>	<i>111</i>	CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	132
<i>Campagne de sensibilisation.....</i>	<i>111</i>	CONCLUSIONS 2016	133

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2016

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre c, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2016.

MUNICIPALITÉ



2016, année de transition sur le plan politique

Pour la première fois de son histoire, le Conseil communal a été élu selon le principe de la proportionnelle, tel que décidé par le Souverain en septembre 2011. Cette nouvelle disposition, qui s'applique à toutes les communes vaudoises de plus de 3'000 habitants, n'a pas soulevé l'enthousiasme de notre population, quand bien-même elle l'avait acceptée du bout des lèvres lors de la votation populaire. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : la première est celle issue du sondage effectué auprès des élues et des élus de notre « Parlement » en juin 2011, sondage réitéré au printemps 2015, et qui s'étaient conclus par un fort rejet de l'apparition des partis politiques au sein de l'Organe délibérant. De nombreux membres avaient d'ailleurs précisé ne pas vouloir être candidats à réélection si la politique partisane venait à être instaurée.

A l'initiative des divers présidents du Conseil et du Syndic, un groupe de réflexion s'est mis en place pour proposer, en septembre 2015, la création d'un « parti politique local », les Cancoires Indépendants de Belmont (CIB). Le succès a été immédiat et les formations politiques régionales et cantonales (il n'y a pas de partis représentés sur Belmont) ont renoncé à chercher des personnalités locales disposées à déposer une liste pour les élections communales du 28 février 2016. Dans la foulée, les cinq membres sortants de la Municipalité, tous candidats pour un nouveau mandat, ont vu leur liste portée sous la bannière du CIB.

Pour répondre aux critères de la proportionnelle, le CIB a présenté une liste formée de 60 candidat(e)s, soit exactement le nombre de sièges du Conseil communal. Une seule liste ayant été déposée, toutes ces personnes se mettant à disposition des Cancoires ont été élues. Revers de la médaille : sous le système électif à la majorité, la liste comportait plus de noms que de sièges à pourvoir. Les « viennent ensuite » (15 non-élus) rejoignent les rangs du Conseil communal, lors de départs de titulaires. Sous la proportionnelle, c'est la formation politique, en l'espèce le CIB, qui doit fournir des remplaçants ; à défaut une élection complémentaire par le corps électoral est obligatoire. Moralité : rien ne sert de contraindre, il faut convaincre.

Les tâches de la Municipalité et de son administration, en 2016 ont été, comme à l'accoutumée, nombreuses et variées ; elles sont décrites dans les chapitres des dicastères concernés. Nous relèverons en particulier la consolidation de nos différentes structures, que ce soit en termes de management ou d'opérationnel. Ont été concernés nos Services extérieurs (particulièrement les S.I.), de conciergerie, de la Bourse et de l'accueil pré et parascolaire de nos enfants. Ceci a été rendu possible par l'arrivée, en été 2015, de Mme Olivia Gaillard, responsable de nos ressources humaines. Au moment de la rédaction du présent rapport, six mois se sont écoulés depuis la mise en œuvre des nouveaux modes de fonctionnements. Si la perfection n'est pas de ce monde, la Municipalité est globalement très satisfaite des avancées obtenues et elle tient à remercier ici toutes les personnes ayant manifesté un excellent « intérêt d'entreprise ».

Un autre point mérite d'être cité dans ce préambule : le projet d'élargissement des tunnels autoroutiers et la création de BAU (bandes d'arrêts d'urgence) utilisables lors de forts trafics. Après un report d'une année, l'OFROU a mis à l'enquête publique les travaux entre Vennes et Lutry, du 18 novembre 2016 au 3 janvier 2017. Tel que pressenti, les oppositions ont été nombreuses (environ 300 selon le service concerné de la Confédération), dont 50 % de Cancoires. La Municipalité a fait part de ses remarques, s'agissant des conséquences des travaux pour les riverains et celles relatives au bruit pendant et après le chantier. Elle s'est par contre abstenue de se positionner sur les élargissements prévus, ceux-ci relevant de l'opportunité et non de la légalité. Si les travaux d'assainissement du viaduc sur la Paudèze débiteront au printemps 2017, pour une durée de trois ans, ceux relatifs aux élargissements seront probablement reportés au-delà de 2022. La cause essentielle réside dans la longueur des procédures devant les tribunaux que craint l'OFROU. Affaire à suivre.



Pour conclure, 2016 restera une année qui aura provoqué, tant chez les autorités que pour la population de Belmont, une immense tristesse. Le lundi 12 septembre sur le site de la Coulette, une foule immense profondément bouleversée a rendu un dernier hommage à Marc-Etienne Favre, emporté par la « Grande Faucheuse » qui avait retiré son cœur à un homme qui n'en manquait pas. Né en 1965, « Market » n'aura jamais cessé de se dévouer pour son prochain, que ce soit sa famille, ses amis et son village. Réélu au Conseil communal en février 2016, il en avait assuré sa présidence ainsi que celle de la CCU. Membre de la Municipalité de 1998 à 2001, il avait dû renoncer à briguer un 2^{ème} mandat, sur conseil de son médecin qui lui demandait de ménager son cœur, fragile depuis toujours, ou presque. Aujourd'hui, sa mémoire reste vivante, grâce aussi à son épouse et ses enfants qui ont repris les rênes du Domaine de la Coulette et sa compostière, la première en 1994 et la plus grande privée réalisée en terres vaudoises.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Suite au renouvellement des autorités communales pour la législature 2016-2021, une seule modification est à enregistrer, soit le transfert de la « Police » à Mme Greiner-Meylan. Nous avons également profité de cette nouvelle législature pour « renommer » certains départements à l'intérieur des dicastères.

Nous indiquons ci-après ladite répartition en vigueur depuis le **1^{er} juillet 2016**, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Finances – Informatique – Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**
M. Gustave Muheim, Syndic
2. **Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) – Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - Vignes**
Mme Nathalie Greiner-Meylan, Municipale
3. **Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - Paroisses - Bâtiments communaux (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - Domaines et Forêts**
Mme Chantal Dupertuis, Municipale
4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**
M. Philippe Michelet, Municipal
5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)**
Mme Catherine Schiesser, Municipale

Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales depuis le 1^{er} juillet 2016

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- Comité faitier système informatique : membre
- CIP (Caisse intercommunale de pensions) : délégué
- TL (Conseil d'administration) : membre
- Lausanne Région : Président et correspondant économique
- CIGM (Centre intercommunal de glace Malley) : délégué
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise : délégué
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : suppléant

- UCV : délégué du District de Lavaux-Oron au sein du comité
- Romande Energie Commerce SA : président de la Conférence des partenaires
- ORPCi Lausanne Est (Protection civile) : délégué à la Commission régionale

Mme Nathalie GREINER-Meylan, Municipale

- SDIS Ouest Lavaux : membre Commission consultative
- ORPCi Lausanne Est (Protection civile) : déléguée au Comité directeur
- Association de communes Sécurité Est Lausannois : déléguée au Comité directeur
- Journal communal : responsable
- CIP (Caisse intercommunale de pensions) : déléguée
- PPPB (Promotion Pully Paudex Belmont) : déléguée au comité
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : déléguée
- RAS (ARAS) : suppléante au Conseil intercommunal

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale

- Commission sociale communale : présidente
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex) : membre
- Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry : Présidente du comité directeur
- RAS (ARAS) : Présidente du Conseil intercommunal
- Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI): répondante communale
- Sociétés locales et sportives : déléguée
- Ecole de musique de Belmont : déléguée au comité (LEM)
- Ecole de musique de Pully : déléguée au comité
- Passeport-vacances- Région lausannoise : déléguée au comité
- Conseil d'établissement scolaire : déléguée
- Soutien aux activités de la jeunesse : personne de référence vis-à-vis du Canton
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré : déléguée
- Commission forestière de Savigny : déléguée
- Arrondissement forestier N°5 : représentante du triage
- Lausanne Région : déléguée « Commission Enfance »

M. Philippe MICHELET, Municipal

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois) : délégué
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise) : délégué
- STEP (Station d'épuration des eaux usées) : délégué
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise) : délégué
- Romande Energie Commerce SA : délégué à la conférence des partenaires

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale

- DMC (délégation municipale des constructions) : Présidente
- CMU (Commission municipale d'urbanisme) : Présidente
- Commission d'hygiène et de salubrité : Présidente
- DEC / Sce éducation physique et sport : déléguée communale aux sports
- RAS (ARAS) : déléguée au Conseil intercommunal
- Lausanne Région : suppléante à la Commission de gestion

SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS

La Municipalité a siégé officiellement à 47 reprises durant l'exercice 2016 (46 en 2015). Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi, en principe à 08h00, à l'issue des séances de la DMC.

A l'occasion de ces séances, 1'105 objets ont été traités (1'064 en 2015). Ces objets ont généré 1'079 décisions (1'038 en 2015).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 13 reprises pour traiter de divers objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision (voir chapitre « Police des constructions » - préambule).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 12 (15 en 2015) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2016 :

- Autoroute A9 : projets de l'OFROU.
- Extension de l'accueil parascolaire : ouverture d'un 3^{ème} local dans le Centre scolaire.
- Finances communales : décompte 2015 sourciers mixtes et conséquences sur résultat futur.
- Gestion du personnel : Services extérieurs (particulièrement les S.I.), de conciergerie, de la Bourse et de l'accueil pré et parascolaire de nos enfants.
- P.Q. « Burenos-Malavaux » : finalisation étude affectation « galette ».
- Plan Général d'Affectation (PGA) : suivi des futures mesures en adéquation avec la révision de la LAT 1, prévues par la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal.
- Projet d'agglomération PALM : participation à la finalisation du projet 2016 « 3^{ème} génération ».
- Schéma directeur de l'est (SDEL) : finalisation étude paysagère.
- Sécurisation du Flonzel : tronçon supérieur.
- Suivi des travaux de l'UCV (Union des communes vaudoises).
- Suivi du concept de gestion des déchets.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2016 et les deux années précédentes.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2016	Total 2015	Total 2014
Muheim G.	318.00	1'137.00	0.00	143.50	1'598.50	1'516.00	1'661.00
Delaplace D. <i>(jusqu'au 30 juin 2015)</i>						409.75	748.75
Greiner-Meylan N. <i>(depuis le 1^{er} juillet 2015)</i>	223.00	589.75	0.00	16.50	829.25	270.75	
Michelet Ph.	245.75	617.75	169.00	0.00	1'032.50	1'051.50	1'047.50
Schiesser C.	322.50	1'041.25	0.00	0.00	1'363.75	1'520.75	1'539.75
Dupertuis Ch.	347.00	811.25	0.00	0.00	1'158.25	1'168.00	1'222.75
Total	1'456.25	4'197.00	169.00	160.00	5'982.25	5'936.75	6'219.75

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les 143.50 heures dans la colonne « à refacturer » concernent le syndic dans sa fonction au Comité de l'UCV, et à ce titre membre de la cellule de négociation financière avec le Conseil d'Etat et les 16.50 concernent le mandat de Mme Greiner-Meylan au sein de la Commission consultative du feu.

Un montant de Fr. 2'000.- nous est aussi versé par le CoDir de l'Association de police Est Lausannois (heures dans la colonne « Gestion »)

Site Internet

Le nouveau site Internet a été mis en ligne le 1^{er} décembre 2016. Sa refonte complète a nécessité 340.25 heures pour Mlle Fogoz (80.25 en 2015) et 234.50 heures pour Mlle Rollo mais, aux dires de nombreux utilisateurs, le résultat en vaut la peine !



Les actualités

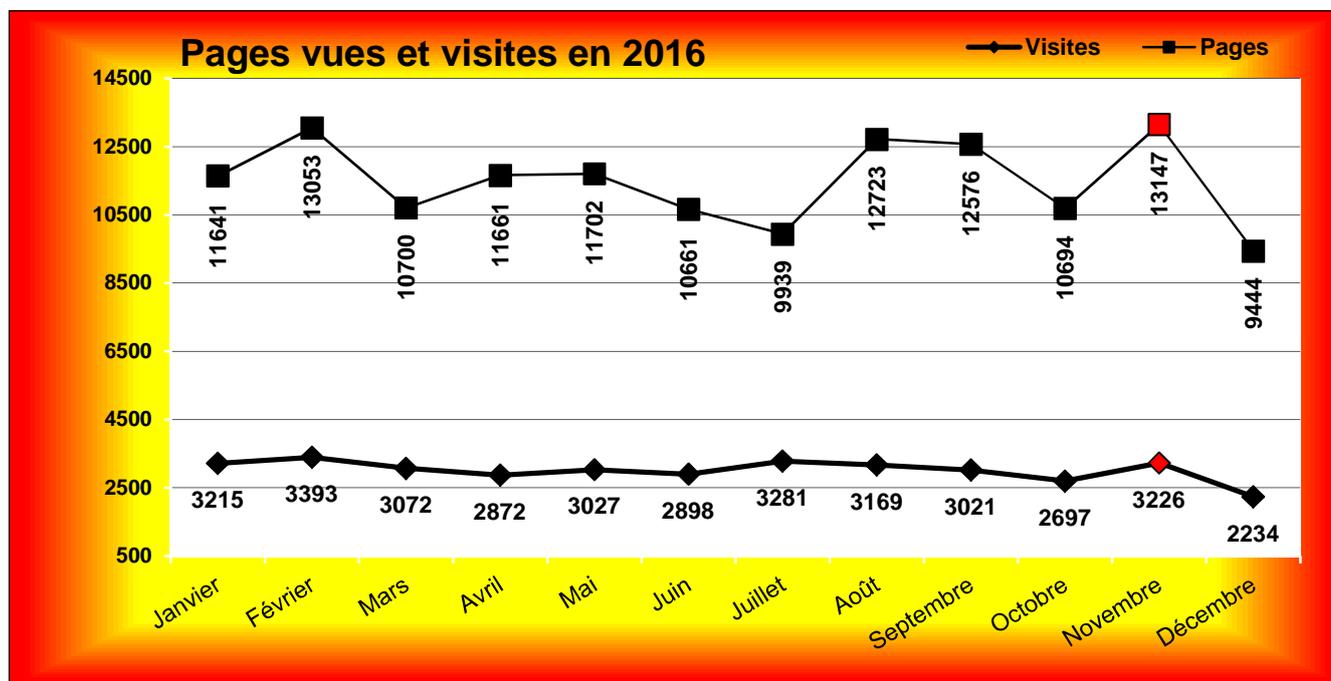


ÉVÉNEMENTS À VENIR DATES IMPORTANTES

28 mars Repas des "Midis du Cœur"

Depuis 2006, notre site est raccordé à un logiciel d'analyses diverses. Ceci nous permet, entre autres, de voir le nombre de visites, le nombre de pages vues, etc.

Nombre total :	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
· de visites	17'882	21'536	28'461	30'350	34'350	29'846	33'581	36'105
· de pages vues	91'143	104'442	130'161	123'527	132'980	120'647	123'855	137'941



Les éléments suivants sont à relever :

- une pointe de 911 visites a été enregistrée le 6 juillet, après la mise à jour suite au changement de législature ;
- puis 862 visites le 1^{er} décembre, à l'occasion de la mise en ligne du nouveau site ;
- le mois de novembre est celui qui a eu le plus de visites et on peut assurer que c'est à cause de la publication de la mise à l'enquête des travaux de l'autoroute ;
- en 2^{ème} position vient le mois de février avec principalement pour but les pages liées aux élections communales.

CCAR

Les membres de cette Commission parlementaire ont été invités :

- aux deux assemblées générales de Lausanne Région ;
- à la remise du Trophée PERL (Prix Entreprendre Région Lausanne), 14ème édition ; pour mémoire, c'est le seul prix économique distribué en Suisse, financé par des communes.

Représentations des membres de la CCAR :

Pour la législature 2016-2021, les représentations des membres de la CCAR sont les suivantes :

- M. Christian Stutz représente le Conseil communal au sein du Conseil intercommunal des taxis de la région lausannoise.
- Mme Claudine Gygi représente le Conseil communal au sein de la Commission régionale de la protection civile.
- M. Jean-Charles Bartolacelli représente les autorités de Belmont au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

DIVERS

Visite préfectorale

Le Conseil d'Etat ayant nommé, début 2016, le nouveau Préfet du District de Lavaux-Oron en la personne de M. Daniel Flotron, Syndic de la Commune de Forel, nous avons eu grand plaisir de l'accueillir pour la visite annuelle du « Lieutenant de l'Etat ». Agriculteur de formation, notre Préfet nous apporte le bon sens terrien, dont il est pétri. Le contrôle de notre administration n'a fait l'objet d'aucune remarque. Une coutume introduite lors de la formation du nouveau District de Lavaux-Oron consiste à partager la partie récréative qui suit la visite préfectorale avec une autre commune. Cette année, c'est Belmont qui recevait la Municipalité et le Bureau du Conseil de St-Saphorin.

Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron

C'est sous la présidence de notre nouveau Préfet que les Syndics du district se sont réunis à deux reprises.

Lors de la séance du 7 avril à Mézières, la discussion a principalement été axée sur les conséquences du dézonage que la future mise en oeuvre de la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal provoquera dans plusieurs communes du district.

La deuxième rencontre, le 22 septembre à Oron-le-Château, a permis aux nouveaux Syndics issus des élections de faire connaissance. A cette occasion, Monsieur le Préfet, mettant à profit son immense savoir acquis dans sa fonction passée de Syndic, nous a rendu attentifs aux « chausse-trappes » de plus en plus nombreux dans l'application des lois, bien connues de ceux qui cherchent à les ... contourner ! Le débat a aussi concerné la future organisation de la protection civile, qui verra les 3 ORPC fusionner en un ORPC de district.



CONSEIL COMMUNAL

Bureau du Conseil communal

(de juillet 2016 à juin 2017)

- Président Alfred ROTH
- 1er Vice-Président Christian MARREL
- 2ème Vice-Président Claude DEVALTE
- Scrutateurs Michael MARKIDES
- Petra SALATHÉ
- Scrutateurs-suppléants Angela RECCHIA
- Véronique RODONDI

(pour la législature 2016-2021)

- Secrétaire Didier BÉRARD
- Secrétaire suppléant(e) Doris MANGOLD
- Huissier Pascal REVERCHON
- Huissier-suppléant Yann TORNARE

Commission annuelle

Commission de gestion (2017 pour gestion 2016)

- Christian DUPERTUIS, Président
- Jean-Baptiste BRUNET
- Marina de WATTEVILLE
- Alexis KALOGEROPOULOS
- Sandrine RAINOTTE

Commissions permanentes pour la législature (2016-2021)

Commission des Finances

- Jean-Pierre BOLAY, Président
- Jean-Claude FAVRE
- Michel HENCHOZ
- Christine JUILLERAT
- Charlotte TOUATI DE JONGE

Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

- Jean-Charles BARTOLACELLI, Président
- Caroline AUBERT
- Claudine GYGI
- Christophe RASCH (démission enregistrée lors du CC du 16 février 2017)
- Christian STUTZ

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

- Philippe BUGNON, Président
- Frédéric BOVEY
- Giuseppe DE PIERRI
- Stéphane GABELLA
- Anna ZOIA

Commission de recours en matière d'impôts

- Enrico MONSUTTI, Président
- Roland METTRAUX
- Amélie RAMONI-PERRET

Autres délégations (2016-2021)

Association de communes Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal

Délégation fixe : un membre du Conseil communal à désigner par le Conseil communal

Délégation variable : (un membre par tranche entamée de 3000 habitants) soit 2 membres du Conseil communal à désigner par le Conseil communal = 3 membres

- Didier BERARD
- Christian DUPERTUIS
- Jean-Marc MAYOR

ainsi qu'un membre désigné par la Municipalité (soit au sein du CC soit au sein de la Municipalité)

- Jean-Charles BARTOLACELLI (délégué de la CCAR nommé par la Municipalité le 31 août 2016)

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Déléguée et suppléant issus de la Municipalité nommés par le Conseil communal sur proposition de la Municipalité

- Nathalie GREINER-MEYLAN, déléguée
- Gustave MUHEIM, suppléant

un membre nommé par le Conseil communal (en principe issu de la CCAR)

- Christian STUTZ

Commission régionale Protection civile

Déléguée de la CCAR nommée par la Municipalité

- Claudine GYGI

Commission d'admission à la bourgeoisie

Nommée par la Municipalité qui, vu les 7 Conseillers(ères) intéressé(e)s, a décidé de partager la législature en deux périodes équivalentes, soit :

du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018

- Maurice CAVADINI
- Doris MANGOLD
- Roland METTRAUX

du 1er janvier 2019 au 30 juin 2021

- Sonia CHATELAN-DAUBERCIES
- Sandra GILLARD
- Nicolas MEGIAS

et pour terminer, Sarah BRAENDLE, en qualité de suppléante pour toute la législature.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – INFORMATIQUE – PERSONNEL – TL - DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES LAUSANNE RÉGION

M. Gustave MUHEIM, Syndic



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Préambule

Depuis 2007, ce service est en constante réorganisation, notamment à cause des tâches de la police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier ainsi que celles liées au pré et au para-scolaire. La répartition des tâches est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail au sein de ce service qui gère une multitude d'objets et de dossiers différents; la poursuite du processus de gestion, assimilable aux normes ISO, est dès lors extrêmement importante. La Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse pas en même temps que leur départ.

Documents divers établis par le Greffe municipal

Documents	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
· actes de mœurs ¹⁾	14	3	7	6	2	-	-
· déclarations de domicile ¹⁾	435	489	479	457	467	-	-
· autres déclarations (vie, hébergement, départ) ¹⁾	205	185	97	219	309	-	-
· lettres y.c. les autres services ²⁾	3845	3275	3483	2496	3119	2820	1890

¹⁾ Le nouveau programme informatique mis en service en 2015, ne nous permet plus de sortir ce genre de statistiques.

²⁾ La hausse importante enregistrée en 2014 (par rapport à 2013) était principalement due aux nombreux courriers adressés dans le cadre du 850^{ème} anniversaire de la Commune.

Le tableau ci-dessus prouve bien la chute des correspondances « traditionnelles ». Elles sont inexorablement remplacées par les courriels. « Hier », la correspondance par courriel représentait un simple message. « Aujourd'hui », c'est de plus en plus souvent un courrier complet (avec parfois de nombreuses annexes) qui nécessite une impression; c'est donc une économie substantielle pour l'expéditeur (papier, enveloppes, frais de port), et, à fortiori, du temps et des coûts supplémentaires pour le destinataire !!!

Mmes Dorthe et Mulhaupt, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2016, 4100 personnes (3168 en 2015) ont fait usage du guichet et 3201 de la ligne T+T précitée (3020 en 2015). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse et au Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

Entreprises

Au 31 décembre 2016, le registre communal comprenait 229 entreprises (209 en 2015 et 197 en 2014). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

La mise en œuvre, en 2014, de la taxe déchets « entreprises » nous a permis d'effectuer une révision en profondeur de ce registre, dans lequel les entreprises peinent à s'inscrire, mais aussi à annoncer les mutations.

Contrôle des habitants

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de **3564** (870 étrangers) habitants au 31.12.2016.

Statistique population

Pour 2016, la population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-après :

Population résidente	3564
Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés (186 en 2015)	93

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2000

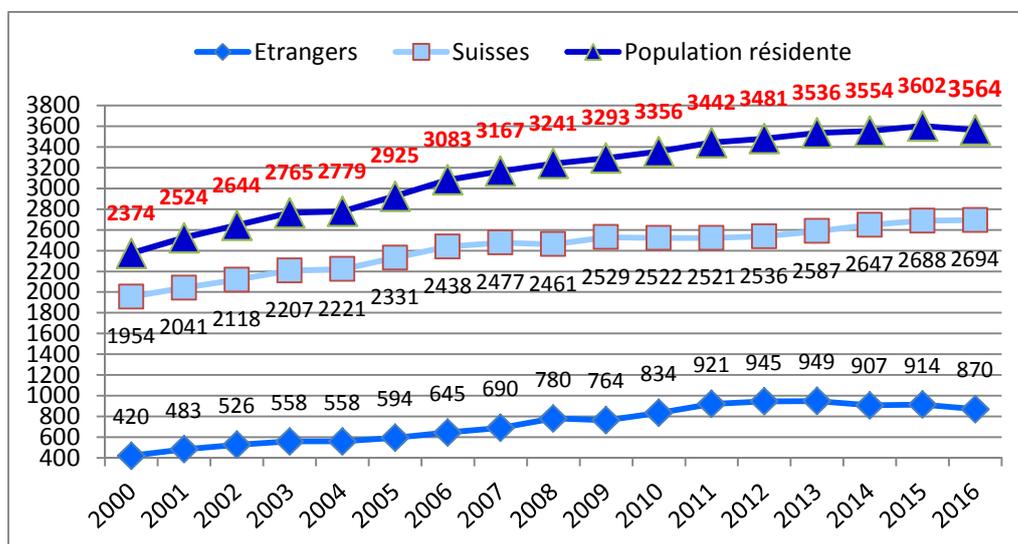


Tableau des mutations

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Arrivées	365	443	498	447	388	398	463	422	515	478	491	437	425
<i>dont naissances</i>	35	25	46	47	31	41	43	33	37	42	27	40	29
Départs	343	297	356	368	320	338	355	351	474	423	421	430	464
<i>dont décès</i>	7	6	12	17	8	12	13	10	15	13	6	19	12
Total	708	740	854	815	708	736	818	773	989	901	912	867	889

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

Résidence secondaire

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au Contrôle des habitants sous « résidence secondaire »; au 31 décembre 2016, il y a 30 personnes concernées (29 en 2015).

Nous poursuivons nos contrôles administratifs pour déterminer la pertinence ou non du statut des personnes inscrites à Belmont en résidence secondaire. En dehors des personnes aux études ou au pair, nous sollicitons auprès de ces résidents les informations indispensables à notre détermination. Dans quelques cas, nous transmettons le dossier au service cantonal concerné, pour suite utile.

Nombre de résidences secondaires au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	32	37	42	37	30	29	30

Registre des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est toujours en augmentation; à la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 170 animaux (143 en 2015). Toutefois ce chiffre est à mettre en corrélation avec les problèmes rencontrés avec la nouvelle base de données.

En effet, dès le 1^{er} janvier 2016, tous les chiens sont enregistrés dans la nouvelle banque de données nationale www.amicus.ch. Les cantons, qui sont responsables de la surveillance des chiens, ont confié à l'entreprise bernoise Identitas SA le développement et la gestion de ce registre dans le cadre d'un partenariat public-privé. D'autres informations se trouvent sur le site www.amicus.ch.

Pour les détenteurs et détentrices dont les chiens étaient déjà enregistrés dans l'ancienne banque de données « ANIS », aucune démarche ne doit être entreprise. En effet, toutes les données d'ANIS ont été reprises automatiquement dans le programme AMICUS, dès le 4 janvier 2016.

Cependant, suite à un contrôle avec notre fichier communal, nous avons constaté une multitude d'erreurs dans la reprise de ces données (AMICUS). Les noms des chiens ne correspondent pas ou plus ainsi que les dates de naissance de ces derniers. De plus, certains chiens sont encore inscrits, alors que, vu leur date de naissance, ils ne doivent malheureusement plus être de ce monde.

Une interface devrait être installée par la suite entre le fichier Amicus et Nest, donc il est préférable que les données soient correctes dès le départ.

Aussi, après un contrôle fastidieux, entre le fichier « AMICUS », notre ancien programme « G2i » et notre nouveau programme « NEST », nous avons contacté, début 2017, tous les propriétaires de chiens (70) pour lesquels nous avons relevé des erreurs, dans le but de mettre à jour les fichiers. Nous avons aussi trouvé 35 erreurs liées à des personnes encore enregistrées dans le fichier AMICUS sous Belmont alors qu'elles ont quitté notre commune depuis plusieurs années ; il y aura donc lieu de les radier de ce fichier.

Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue.

Biens culturels

Nous continuons inlassablement, année après année, et conformément au budget qui nous est octroyé, la restauration des documents très anciens qui avaient été endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale.

En 2016, ce sont 20 documents appelés des « cotes », réunis dans une seule boîte pour un montant total de Fr. 9'010.-.

D'autre part, un acompte de Fr. 1'000.- a été versé sur l'achat d'un tableau de 1944, du peintre Charles Clément, représentant le village de Belmont. L'acquisition finale aura lieu en 2017.

Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

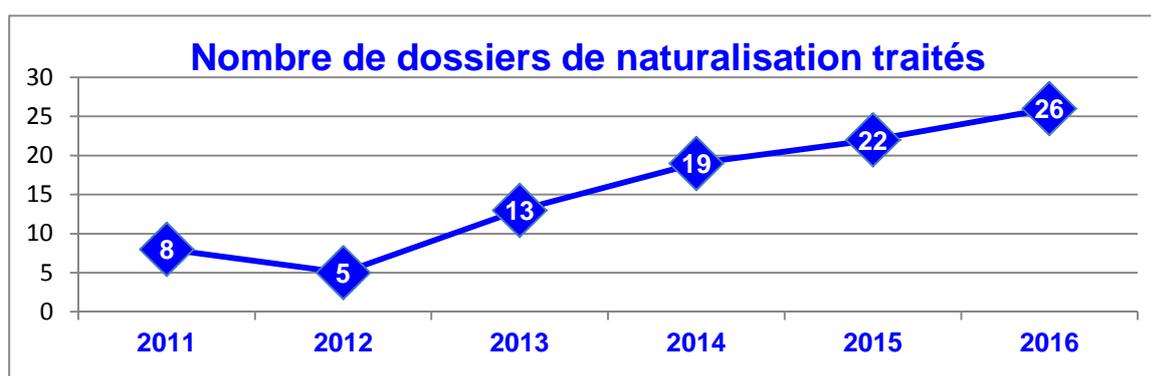
Dans les précédents rapports de gestion, nous vous donnions les noms des personnes qui avaient obtenus la bourgeoisie de Belmont. A l'avenir, nous nous bornerons à vous transmettre le nombre de personnes l'ayant obtenue. En effet, par courriel du 10 janvier 2017, nous avons été informés, par le « Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information », que cette pratique n'est plus admissible.

Extrait du courriel : Le traitement des données par les communes est soumis à la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD). Doivent en particulier être respectés les principes de légalité (art. 5), de finalité (art. 6) et de proportionnalité (art. 7). La communication de données est soumise aux conditions de l'article 15 LPrD. Elle peut intervenir notamment si une disposition légale le prévoit ou si le requérant établit qu'il en a besoin pour accomplir ses tâches légales. Or, le Conseil communal n'a plus de compétences en matière de naturalisation. Par conséquent, on voit mal comment se justifierait la communication systématique du nom des personnes naturalisées. Ceci n'empêche toutefois pas de renseigner le Conseil communal en lui fournissant des statistiques, par exemple sur le nombre et la nationalité d'origine des personnes concernées.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité, avec l'appui de la Commission communale des naturalisations, a accordé, en 2016, la bourgeoisie de Belmont, comme suit :

Genre de procédure	Nbre de dossiers	Nbre de personnes concernées (adultes et enfants)
Ordinaire avec audition	15	32
Cantonale facilitée, art. 25 de la LDCV [Loi sur le droit de cité vaudois] (étrangers nés en Suisse)	7	7
Cantonale facilitée, art. 22 de la LDCV [Loi sur le droit de cité vaudois] (jeunes étrangers de la 2 ^{ème} génération)	4	4
Totaux	26	43

Toutes ces personnes seront invitées lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2017 si, d'ici là, les formalités fédérales et cantonales ont abouti.



Ce n'est certainement pas en 2017 que le nombre de dossiers traités va diminuer dès lors que la loi va changer au 1^{er} janvier 2018 et que de nombreuses personnes s'activent pour déposer leur dossier avant le mois de décembre 2017. En effet, tout dossier déposé à la commune avant le 31 décembre 2017 bénéficiera des conditions de la loi actuelle.

MANIFESTATIONS & CIVILITÉS

Réception des nouveaux habitants - Pully Lavaux à l'heure du Québec

Cette manifestation a été organisée, tous les ans, de 1989 à 2012. Puis comme annoncé en 2012, la Municipalité a décidé d'organiser la réception des nouveaux habitants, tous les deux ans, dans le cadre de la biennale du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec ».

Organisée le 9 juin 2016, elle concernait les habitants arrivés entre mai 2014 et mi-avril 2016. La soirée a commencé par un cocktail dînatoire servi à la buvette de la Grande Salle puis s'est poursuivie par le spectacle, dans la salle, où l'artiste a enchanté le public.

Autres civilités

Aubade du 1er janvier – Séance annuelle avec les responsables des sociétés locales - Réceptions pour 6 nonagénaires - Passeport vacances - Fenêtre de l'Avent - Assemblée générale de Lausanne Région – Accueil du Comité de l'Association des Communes suisses en avant-première de leur assemblée générale qui, pour la première fois, avait lieu en Pays de Vaud (Lausanne).



TÉLÉPHONIE

Les nouvelles normes de téléphonie, qui vont être mises en place à fin 2017 (téléphonie IP), nous ont contraints d'analyser, en 2016, les spécificités techniques et les modifications nécessaires à la mise aux normes de notre central téléphonique, installé le 2 novembre 2009.

Nous avons été approchés par la Commune de Pully afin de savoir si nous serions intéressés à collaborer avec eux qui sont en pleine réflexion pour le remplacement de leur central téléphonique obsolète et qui ne répond plus aux nouveaux critères de téléphonie.

Nous avons validé cette proposition et une étude a été menée par la Commune de Pully, en collaboration très étroite avec notre commune, afin de bien identifier les besoins. Une demande de crédit, validée par le Conseil communal de Pully, a été faite et nous avons démarré le projet. Un appel d'offre a été lancé et un choix de fournisseur a été fait. Nous allons donc, courant 2017, progressivement mettre en place les nouveaux standards de téléphonie.

Une information plus détaillée sera donnée lors du prochain rapport.

INFORMATIQUE

Nous relevons avec plaisir la parfaite collaboration avec les collaborateurs du BIP et ceux en charge du SIGIP. L'informatique prend de plus en plus de place dans les tâches régaliennes et sa gestion nécessite des compétences que les communes de notre taille ne peuvent plus assurer sans des professionnels aguerris. Le syndic est le délégué communal au sein du comité de pilotage et notre boursier est le répondant opérationnel du BIP.

Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)

Les coûts pour Belmont relatifs aux préavis pulliérans sont intégrés dans notre budget ordinaire.

Deux sujets importants liés aux infrastructures techniques ont fait l'objet de préavis au Conseil communal de Pully qui les a également adoptés. Le premier, qui concerne le renouvellement du stockage des données (Préavis N° 09-2016), a permis de remplacer dans une première étape les installations qui hébergent la totalité des applications et données de la Ville et de ses partenaires. Une seconde phase, prévue courant 2017, permettra d'ajuster le volume de stockage en fonction de la croissance de nos données. Le second préavis (N° 21-2016), qui concerne le renouvellement du central téléphonique, sera réalisé au cours de l'année 2017 et permettra de réunir sur une installation mutualisée la téléphonie de la Ville ainsi que celle de tous ses partenaires.

- cours pour la gestion environnementale de la voirie suivi par M. L. Guérin ;
- cours organisé par le SANU « cimetières de demain : morts ou vivants ? », suivi par M. F. Bovey ;
- ECA - conférence sur la prise en compte des dangers naturels dans la procédure des permis de construire à laquelle a assisté Mme N. Forestier ;
- SSIGE – séminaire de pompage et comptage intelligents dans la perspective de l'évolution des systèmes de comptage des eaux auquel ont participé MM. P. Michelet et B. Burri ;
- séance « Xpert.HRM » : bouclage et nouveautés", organisée par T2i pour les utilisateurs des logiciels Xpert.HRM à laquelle a assisté M. S. Ruby .



Jubilaires

En 2016, deux jubilés étaient recensés :

- Mme Christiane Genton, 10 ans
- M. Frédéric Bovey, 15 ans.

La traditionnelle réception a eu lieu dans la nouvelle cafétéria de l'administration communale.

Statistiques

Nombre d'employé(e)s

Personnel (inclus apprenti(e)s et stagiaires)	2014	2015	2016
Administration et Services extérieurs	26	27	27
UAPE	9	9	10
Réfectoire scolaire et devoirs surveillés	5	5	5
CVE « Les Moussaillons »	13	*20	*20
Total	** 53	** 61	** 62
EPT (équivalent plein temps)	37.58	43.10	44.10

* augmentation due à l'agrandissement du CVE « Les Moussaillons » et l'engagement de personnel pour les Moussaillons « grands »

** total auquel il faut rajouter, chaque mois, une dizaine de « remplaçantes ponctuelles » auprès du CVE

Statistique des absences, HS et vacances

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total de jours de travail	7'983.50	7'475.50	7'452.00	7'987.50	^{*9} 9'302.75
Absences					
maladie	^{*1} 435.25	^{*5} 235.00	127.00	^{*6} 143.00	^{*10} 463.75
accident	^{*2} 39.50	10.00	21.00	10.00	^{*11} 70.50
médecin, physio, etc.	15.50	11.00	14.00	21.50	36.25
maternité	^{*3} 128.00	0.00	41.00	^{*7} 97.00	0.00
militaire - PCi	16.00	7.00	23.50	21.00	20.00
formation prof.	^{*4} 96.00	11.50	90.00	37.50	169.00
autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
vacances	799.50	739.00	736.00	788.50	943.50
Jours effectifs de travail	6'453.75	6'462.00	6'399.50	6'675.00	7'600.25
soit en %	80.84	86.45	85.88	83.57	81.70
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre	723.00	689.50	891.50	1'104.75	1'290.25
Solde des vacances à prendre	98	142	182.50	^{*8} 212.50	^{*12} 255.00
<p><i>CVE = Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »</i></p> <p>^{*1} dont 118 jours au Service de conciergerie et 118.50 jours au CVE (apprentissage)</p> <p>^{*2} dont 39.50 jours au Service de conciergerie</p> <p>^{*3} une autre éducatrice au CVE</p> <p>^{*4} dont 32 jours de formation pour un éducateur au CVE</p> <p>^{*5} dont 165 jours au Service de conciergerie.</p>		<p>^{*6} dont 73 jours au Greffe et 22 jours au Service de conciergerie</p> <p>^{*7} une autre éducatrice au CVE</p> <p>^{*8} inclus personnel CVE (35.25 jours)</p> <p>^{*9} inclus personnel CVE grands et UAPE nouvelles structures</p> <p>^{*10} dont 52 jours au sein de l'administration et 367 jours au CVE</p> <p>^{*11} dont 15 jours au sein de l'administration, 33.5 jours au Service de conciergerie et 16.75 jours au CVE</p> <p>^{*12} Inklus personnel CVE (64 jours)</p>			



MUTATIONS

Bâtiment administratif

Administration générale – Greffe municipal

L'augmentation significative des places d'accueil dans les structures parascolaires nous a contraints à réorganiser les tâches du personnel du greffe et de la bourse afin de faire face à cette montée en puissance de la charge administrative.



Les élections communales ainsi que la refonte du Site Internet ont fortement occupé ce service, plus particulièrement **Mlle Isabelle Fogoz**.

Le contrat de durée déterminée de **Mlle Laetitia Rollo** a été prolongé afin de :

- continuer la réorganisation du pré et du para-scolaire ;
- seconder Mlle Fogoz dans les tâches liées à la refonte du Site Internet.

Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »

Mlle Isabelle Fogoz, maîtresse d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce, continue à fonctionner comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprenti(e)s de commerce de 1^{ère} et 3^{ème} années. Cela lui permet d'être toujours « à la pointe » de la formation qui est répercutée envers nos propres apprenti(e)s de commerce.

A mi-août 2016 :

- **Mlle Clara Goyi** a commencé son apprentissage ;
- **Mlle Jessica Gashi** est entrée dans sa 2^{ème} année ;
- **Mlle Pauline Crespo de Matos** est entrée dans sa 3^{ème} année ;

Formation des jeunes

La Municipalité est toujours prête à offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Malheureusement aucun stage n'a pu être concrétisé en 2016.

Bourse communale

L'année 2016 a été une année intensive à la Bourse communale suite au départ d'une collaboratrice à fin septembre, à la réorganisation du service, à une reprise des tâches de la RRH en arrêt maladie depuis début octobre et une réorganisation des tâches liées au parascolaire avec le service du Greffe municipal.

- **Mlle Carole Masson**, secrétaire comptable, a cessé son activité de secrétaire comptable au 30 septembre 2016 ;
- **Mlle Laetitia Rollo**, du 1^{er} octobre 2016 au 31 janvier 2017, reprise des tâches de Mlle Masson.

Service technique

Rien de spécial à signaler en 2016 dans ce service.

Police administrative

M. Burri assure toujours les tâches de la Police administrative qui sont de notre ressort, en complément de celles assurées par le Greffe municipal en général et de notre Contrôle des habitants en particulier.

Services extérieurs

Lesdits services comprennent :

- la Voirie,
- les Espaces verts,
- le Service des eaux,
- le Service de l'électricité.

et sont répartis comme suit :

- **M. Raymond Veyre** : employé polyvalent (ouvrier principal);
- **M. Frédéric Bovey** : responsable « Espaces verts »;
- **M. Robert Zanchetta** a cessé son activité au 30 avril 2016 ;
- **M. Gilles Favre** : a été engagé comme ouvrier polyvalent (ouvrier principal) dès le 24 octobre 2016;
- **M. Laurent Guérin** : ouvrier polyvalent qualifié;
- **M. Bernard Burri** : coordinateur technique et de sécurité.



Conciergerie

Ce service a également nécessité une réorganisation, voir paragraphe « Préambule » sous « Bâtiments communaux », dans le dicastère de Mme Greiner-Meylan (page 63).

- **M. Julien Blum**, agent d'exploitation a cessé son activité le 31 octobre 2016.

Apprenti(e) « Agent(e) d'exploitation CFC »

L'apprentissage se déroule sous la responsabilité de MM. Frédéric Bovey et Yann Tornare :

- M. **Loris Rouiller**, est entré en 2^{ème} année.
- Au sujet de Loris, il est utile de préciser que, né en 2000, c'est depuis 2012 qu'il accumule les divers titres de champion vaudois et romand, tant en cyclo-cross qu'en VTT, dans les catégories liées à son âge. Depuis 2014, il rajoute le titre de champion Suisse. Dès 2016, il est engagé dans les championnats d'Europe où il obtient une 4^{ème} place en Mountainbike (toujours dans sa catégorie junior U17). A l'heure où ce rapport est préparé nous connaissons déjà quelques résultats de 2017, soit :
 - le 8 janvier, il a décroché le titre de champion suisse dans sa catégorie M19 – Juniors et enfin, il a décroché la 4^{ème} place aux Championnats du monde juniors de cyclo-cross qui se sont déroulés les 28 et 29 janvier, au Luxembourg, et ceci malgré une chute dès les premières minutes de course.
- Vous comprendrez que de tels résultats nécessitent beaucoup d'entraînement et des sacrifices importants. Malgré tout, Loris a à cœur de mener à bien son apprentissage et il le fait avec conviction et entrain. C'est pourquoi, depuis la rentrée scolaire 2016-2017, son temps de travail a été légèrement réduit et aménagé de sorte à ce qu'il puisse avoir les temps de repos nécessaires après et/ou avant les compétitions. Cette ouverture d'esprit nous a permis d'obtenir le **label de Swiss Olympic** en qualité « d'entreprise formatrice favorable au sport de performance ». Si vous désirez en savoir plus sur Loris ou le soutenir dans l'accomplissement de son sport, une seule adresse : www.lorisrouiller.com

Parascolaire et Préscolaire

UAPE – Réfectoire scolaire

2016 a été une année chargée pour l'UAPE puisque nous avons dû ouvrir une troisième structure d'accueil à la rentrée scolaire 2016 (photos ci-dessous). Une réorganisation du personnel interne a été faite et une nouvelle assistante socio-éducative, **Mlle Eloïse Studer**, a été engagée.

La fréquentation du **réfectoire scolaire** pour l'année 2016 continue de progresser et atteint même, certains jours, sa pleine capacité ; du personnel auxiliaire a donc été engagé :

- **M. Alexandre Kolly**, dès fin août 2016, en qualité de surveillant (20%)
- **M. Florian Meystre**, dès fin août 2016, en qualité d'AID (assistant en information documentaire - (10%) à la bibliothèque scolaire ; son rôle étant d'accueillir les enfants du réfectoire entre 12h00 et 13h30.

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés ont toujours autant de succès.

Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

2016 est la première année d'exploitation de la structure selon sa nouvelle organisation et trouve gentiment son rythme de croisière.

- **Mlle Audrey Ruby**, a terminé son apprentissage d'assistante socio-éducative et a obtenu son CFC avec mention. Elle a quitté la structure le 31 juillet.
- **Mlle Ophélie Capt**, est entrée en 2ème année d'apprentissage d'assistante socio-éducative CFC (3 ans).
- **Mlle Emilie Jaunin**, a commencé, le 1er août 2016, son apprentissage d'assistante socio-éducative CFC (3 ans).
- **Mlle Clara Cusin**, a commencé, le 1er août 2016, son apprentissage d'assistante socio-éducative CFC (3 ans).



FINANCES ET COMPTABILITÉ

Préambule :

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service. Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

Documents divers établis par la bourse

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bordereaux de								
· taxe non pompier ³⁾	790	756	851	878	912	0	0	0
· taxe égouts	618	624	633	656	662	659	667	664
· taxe forfaitaire individuelle ⁴⁾ (déchets)	0	0	0	0	0	2636	2313	2294
Pièces comptables enregistrées	3003	3064	2807	2758	2804	3274	3598	3215
Factures diverses ¹⁾	968	1747	1931	1965	1973	2170	2356	2498
Correspondances ²⁾	481	519	318	534	545	247	255	245

¹⁾ depuis fin 2008, la facturation de l'UAPE et du réfectoire (environ 600 factures/an) a été reprise par la Bourse. Avant le travail était fait par le Greffe. Depuis 2010, s'ajoute la facturation relative au CVE « Les Moussaillons ».

²⁾ de plus en plus de correspondances sont échangées par messagerie informatique (courriels) ; elles ne sont pas comptabilisées.

³⁾ supprimée, dès 2014, par décision cantonale.

⁴⁾ introduite en 2014.

Taxe déchets

Le Règlement communal sur la gestion des déchets est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2013 mais la facturation de la taxe a été reportée au 1^{er} janvier 2014.

Conformément au Dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets, certains allègements sont accordés :

- par naissance ou adoption d'un nouveau-né, lors de son inscription au Contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gracieusement 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant ;
- les enfants et les adolescents sont exemptés de la taxe forfaitaire ; ils seront soumis à son paiement dès l'année civile suivant leur 18^{ème} anniversaire ;
- les bénéficiaires d'une rente AVS sont exemptés de la taxe forfaitaire dès l'année civile suivant la perception de la rente ;
- sur présentation d'une attestation de l'école, les apprentis et étudiants de moins de 25 ans révolus sont exemptés du paiement de la taxe forfaitaire. Cette exemption est valable si la demande en est faite dans le délai de paiement de la taxe figurant sur la facture. La demande doit être renouvelée chaque année ;

- les personnes, au bénéfice d'une prestation complémentaire A.I., sont exonérées de la taxe forfaitaire, sur présentation du justificatif auprès de la bourse communale ;
- les adultes, au bénéfice d'un revenu d'insertion, peuvent, sur présentation du justificatif, demander la prise en charge de leur facture auprès de la bourse communale ;
- les adultes, au bénéfice d'autres prestations sociales, peuvent déposer une demande d'allègement avec présentation d'un justificatif ; la Municipalité statue.

En chiffres cela représente :

	2014	2015	2016
Naissances	27	*36	34
Bénéficiaires rente AVS	475	509	516
<i>dont hommes 65 ans et plus</i>	219	238	289
<i>dont femmes 64 ans et plus</i>	256	271	227
Apprentis/Etudiants	161	160	262
Bénéficiaires de prestations complémentaires A.I.	31	29	188
Bénéficiaire d'un revenu d'insertion	17	15	27

* 4 personnes ne sont pas venues chercher les rouleaux offerts.

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

Achat

- aucun achat en 2016.

Vente

- aucune vente en 2016.

Echanges

- échange de 1 m² de la parcelle 258, propriété de la Commune de Belmont, à rattacher à la parcelle 260, propriété de tiers.
- échange de 3 m² de la parcelle 260 propriété de tiers à réunir à la parcelle 258 propriété de la Commune de Belmont.

Servitudes

- parcelle 258 (Coin d'En Haut 3) : servitude foncière.
- parcelles 312 (Monts-de-Lavaux 11), 313 (Collège 5), 316 (Collège 6), 339 (Monts-de-Lavaux 13) : servitudes personnelle et foncière.
- parcelles 536, 1514, 749, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526 (Dailles) : servitude foncière.

Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Le Conseil Communal a accepté le préavis N° 07/2016 concernant la prolongation du financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley ; décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

Année	2009	2010	2011	2012	2013 ¹⁾	2014	2015	2016
Fr.	31'107.00	21'606.00	28'698.00	19'219.50	10'000.00	17'965.60	19'371.40	17'871.85

¹⁾La participation pour 2013 a été revue à la baisse, suite à nos prévisions budgétaires dans les chiffres rouges.

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Message du Président en 2016

Avant de commenter les faits et résultats de l'année écoulée, il convient de revenir en préambule sur les changements survenus au sein du Conseil d'administration de la CIP, puisque deux administrateurs sont en effet arrivés au terme de leur mandat après de longues années de bons et loyaux services, pour lesquels nous les en remercions sincèrement.

C'est dans un contexte économique mondial quelque peu chahuté que nous avons débuté nos nouvelles fonctions, Gilbert Gubler en tant que vice-président et moi-même au poste de président. Nous souhaitons aussi et surtout la bienvenue à nos deux nouvelles administratrices, Laurence Favre, adjointe du chef des finances de la ville de Renens, et Fabienne Freymond Cantone, députée et municipale à Nyon.

Malgré les inquiétudes liées à l'économie chinoise, au Brexit, à l'instabilité du prix du pétrole, aux effets concrets des élections américaines ou au référendum italien, et grâce à une politique de placements toujours prudente, la performance brute globale de la CIP de 2,9% en 2016 est satisfaisante.

Elle reste néanmoins inférieure à celle de l'année précédente, ainsi qu'aux besoins réels de rendement de la Caisse. Elle est également légèrement en retrait des principaux indices de référence. Les caisses ayant mieux performé adoptent souvent un profil rendement-risque plus agressif, comportant notamment moins de couverture de risques. En effet, certaines institutions présentant une meilleure performance que la CIP en 2016 affichaient une moins bonne performance que notre Caisse en 2015.

La volatilité et l'imprévisibilité des marchés semblent devenir la norme, provoquant petit à petit l'érosion de l'un des contributeurs financiers du système de prévoyance qu'est le deuxième pilier.

Préserver les acquis et conserver des perspectives favorables aux intérêts de ses assurés, retraités et employeurs restent les priorités de votre Conseil. Mais ces tâches deviennent toujours plus complexes, car les différentes classes d'actifs sous gestion subissent régulièrement des mouvements de marché parfois très violents.

Malgré des résultats satisfaisants en 2016, le plan de financement actuel ne permettra pas d'atteindre le taux de couverture dans les délais requis par le droit fédéral. L'espérance de rendement à long terme empêche en effet de suivre le chemin de recapitalisation comme prévu actuellement.

Comme déjà évoqué lors de l'Assemblée des délégués 2016 à Yverdon-les-Bains, les conclusions de l'expertise actuarielle 2015 et la baisse attendue des rendements liées aux diverses incertitudes précitées ont poussé votre Conseil à entreprendre des réflexions et une analyse du plan de prévoyance en vue de l'adapter à cette nouvelle donne.

Les premiers résultats de la Commission d'analyse du plan de prévoyance, composée du Conseil d'administration in corpore, ont été présentés ce printemps déjà, car l'Autorité de surveillance exige de la Caisse qu'un plan permettant d'atteindre l'objectif d'un taux de couverture global de 80% au 31 décembre 2051 lui soit remis en septembre 2017.

Ce nouveau plan a, certes, des conséquences directes sur les cotisations des employeurs et assurés affiliés à la CIP ainsi que sur la durée de perception de ces dernières, mais il a le mérite de proposer une solution globale nous permettant de garantir des rentes identiques au niveau actuel, tout en conservant le système de primauté de prestations plébiscité lors de l'Assemblée des délégués de juin 2013.

Le financement d'un tel type de plan a un coût. Sans ces efforts, la CIP devrait se résoudre à prendre des mesures qui diminueraient de manière significative ses prestations et envisager un passage en primauté des cotisations.

De plus, le nouveau plan prévoit un taux technique abaissé de 3,25% à 2,25%, le rendant conforme aux exigences légales et plus en adéquation avec les perspectives de rendement découlant de la politique de placements avisée nécessaire à une institution telle que la CIP. Une partie de cette baisse sera financée par des provisions créées lors des bons exercices de 2013 et 2014.

A fin 2016, le taux de couverture global est de 70,8%, en légère augmentation par rapport à 2015.

La Caisse enregistre une augmentation d'environ 5% des assurés et des pensionnés, portant son effectif global à près de 19'350 assurés. Pour rappel, le nombre d'assurés et de pensionnés s'élevait à 14'600 à fin 2010. Au 31 décembre 2016, la Caisse compte 307 employeurs, dont 6 nouveaux.

2016 a décidément été une année de renouveau pour votre Caisse, puisqu'après de nombreuses séances entre la Direction de Retraites Populaires et des délégations des Conseils d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et de la CIP, un nouveau contrat de mandat de prestations a été signé le 8 décembre 2016. Cet accord scelle ainsi une collaboration fort appréciée avec notre gérante en tant que partenaire, pas uniquement historique, mais surtout privilégiée pour les années à venir.

Au vu de ce qui précède et à la faveur de votre précieux soutien, le Conseil d'administration reste attentif pour le futur et prudent par rapport à l'extrême volatilité et les conséquences exceptionnellement rapides pouvant survenir sur les marchés financiers mondiaux.

Le Conseil tient encore à adresser ses plus vifs remerciements à la Direction et aux collaborateurs de Retraites Populaires, à son fidèle délégué au mandat ainsi qu'à son dévoué secrétaire. Je remercie aussi mes collègues du Conseil d'administration pour leur engagement et l'excellent esprit qui anime les séances et nos différents échanges.

Votre Conseil va continuer d'œuvrer sans relâche dans le but d'atteindre et conserver une parfaite gestion des actifs qui lui sont confiés.

Jean-François Niklaus, Président

Quelques chiffres au 31 décembre 2016 (2015)

- assurés du plan ordinaire :
 - hommes : 4'811 (4'648)
 - femmes : 7'769 (7'376)
 - total : 12'580 (12'024)
- pensionnés, effectif total : 5'506 (5'248)

La Commune de Belmont est affiliée à la CIP depuis 1963.

Au 31 décembre 2016, elle compte :

- assurés : 42 (40)
- pensionnés : 15 (16)



« Petits » dons divers

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes. C'est une somme de Fr. 2'470.- qui y a été consacrée en 2016 (Fr. 3'050.- en 2012, Fr. 1'900.- en 2013 car budget drastique, Fr. 3'100.- en 2014, Fr. 2'340.- en 2015).



Dans le cadre de la participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre nouveau district, la rubrique du budget (compte 150.3523.02) dispose d'une somme de Fr. 10'800.- que nous avons répartie à titre de soutien aux manifestations suivantes :

- la Grange Sublime de Mézières (Théâtre du Jorat) ;
- Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec ;
- Festival de Jazz de Cully ;
- Association du Vieux-Lavaux.

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.

Enfin, s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, sur demande de la société, à raison de Fr. 50.-/jeune et par an, domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire (Fr. 4'050.- en 2016).



Faire un don...
C'est donner l'espoir

TRANSPORTS PUBLICS

PRÉAMBULE

La réorganisation depuis fin 2015 des tl dans l'Est lausannois a pour effet d'accroître le nombre de courses qui desservent notre village. Ceci est une excellente nouvelle, vu que la Ville de Lausanne sera prochainement difficilement accessible en voiture, compte tenu des nombreux travaux planifiés (tram, BHNS avec la fermeture définitive du Grand-Pont, rénovation du pont Chaudron et future gare de Lausanne).

Une constante :

- la ligne 49 (Belmont / Clergère via le Burenos) continue sur sa lancée pleine de succès.



Photo "Le Régional"

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

Répartition des voyageurs par ligne

Année	N° de ligne	Nombre de passagers	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
2014	47	411'760	+ 5
	49	105'158	+ 29
	**66	56'962	- 19
2015	47	600'173	+ 45
	49	113'966	+ 9
	**66	53'155	- 6
2016	47	623'720	+ 3.9
	49	118'345	+ 3.8
	***67	70'668	--

* Ligne 49 créée en décembre 2012

** Ligne 66 : entier du tracé, dès le 15 décembre 2013, diminution du nombre de courses

*** Ligne 67 : remplace la ligne 66

2016 en un coup d'oeil

Les points forts (objectifs d'entreprise) définis pour 2016 ont été atteints à 86%. En transportant 112.8 millions de voyageurs, nous avons dépassé la cible fixée (112.5 millions). Les kilomètres réalisés, suite à une extension du réseau et de l'offre, ont augmenté de 4.9% par rapport à 2015, afin de stimuler à nouveau la croissance des voyageurs. Autre point fort: la vente des abonnements annuels Mobilis sur Swisspass qui a été effective dès le 16 décembre, positionnant les tl comme entreprise pilote au niveau national. Un important travail a été réalisé autour de l'Expérience client et la chaîne de déplacement du client a été validée pour servir de base aux formations OACP. L'intégration des activités opérationnelles du LEB est définie au sein de chacune des unités pour être effective au 1er janvier 2017, date de la mise en place d'une organisation commune. Pour les collaborateurs, un nouveau référentiel de compétences est déployé. Enfin, dans l'objectif d'améliorer notre efficacité, la culture du résultat a été déployée au sein de plusieurs processus pilote. Sa déclinaison globale dans l'ensemble des processus sera réalisée en 2017.

112.8 millions de voyageurs

Sur la route

En 2016, la croissance des voyageurs a été de +1.4% sur l'ensemble du réseau routier. La ligne 17 reste la ligne la plus fréquentée avec 6.9 millions de voyageurs (devançant les lignes 1 et 9, transportant chacune 6.2 millions de voyageurs). Effet de son prolongement entre Bourdonnette et Chavannes-Glycines en 2013 et de la mise en place d'une cadence continue à 10 minutes toute la journée en 2016, la ligne 25, très prisée, progresse encore de 19% (après une progression de 22% constatée entre 2014 et 2015). Suite au chantier de Vieux-Moulin, des effets de reports de voyageurs ont été constatés notamment sur la ligne 22 (+277'000 voyageurs ou 13%) et la ligne 8 (+182'000 voyageurs ou +4%) compensant les pertes sur la ligne 3 (-288'000 voyageurs ou -9%). Sur le réseau régional, la fréquentation continue de progresser sur presque toutes les lignes.

Sur le rail

Suite à une période de travaux planifiés suivis d'un incendie en 2014, l'affluence du m1 en baisse remonte progressivement et retrouve pratiquement sa fréquentation de 2013 avec 13.1 millions de voyageurs (13.2 millions en 2013). La croissance du m2 a repris des couleurs avec 28.9 millions de voyageurs (+ 760'000 voyageurs ou +2.7% par rapport à 2015). Après la mise en service de la cadence 15' jusqu'à Chseaux en 2013 qui a vu une forte croissance de ces voyageurs en 2015, le nombre de voyageurs sur le LEB s'est stabilisé à 3.7 millions.

sur le m1

Mis en service en 1991 pour raccorder le Flon aux Hautes Ecoles et à Renens, le m1 remplit fidèlement son rôle d'axe fort majeur dans l'Ouest lausannois. Ce quart de siècle a dignement été fêté en présence des autorités politiques le 24 septembre. En parallèle à la fin de la construction des cinq nouvelles rames, réalisée entre 2012 et 2014 dans l'objectif d'augmenter la capacité du métro, les révisions de « mi-vie » sur les trains d'origine se sont poursuivies dans les ateliers de la Borde et d'Ecublens. A la fin 2016, 12 rames sur 17 étaient modernisées, permettant à l'exploitation de faire circuler neuf compositions doubles et une rame solo aux heures de pointe, contre six trains doubles et 4 solo en 2012. A la fin du projet, en 2018, la capacité du m1 aura augmenté de 25%.

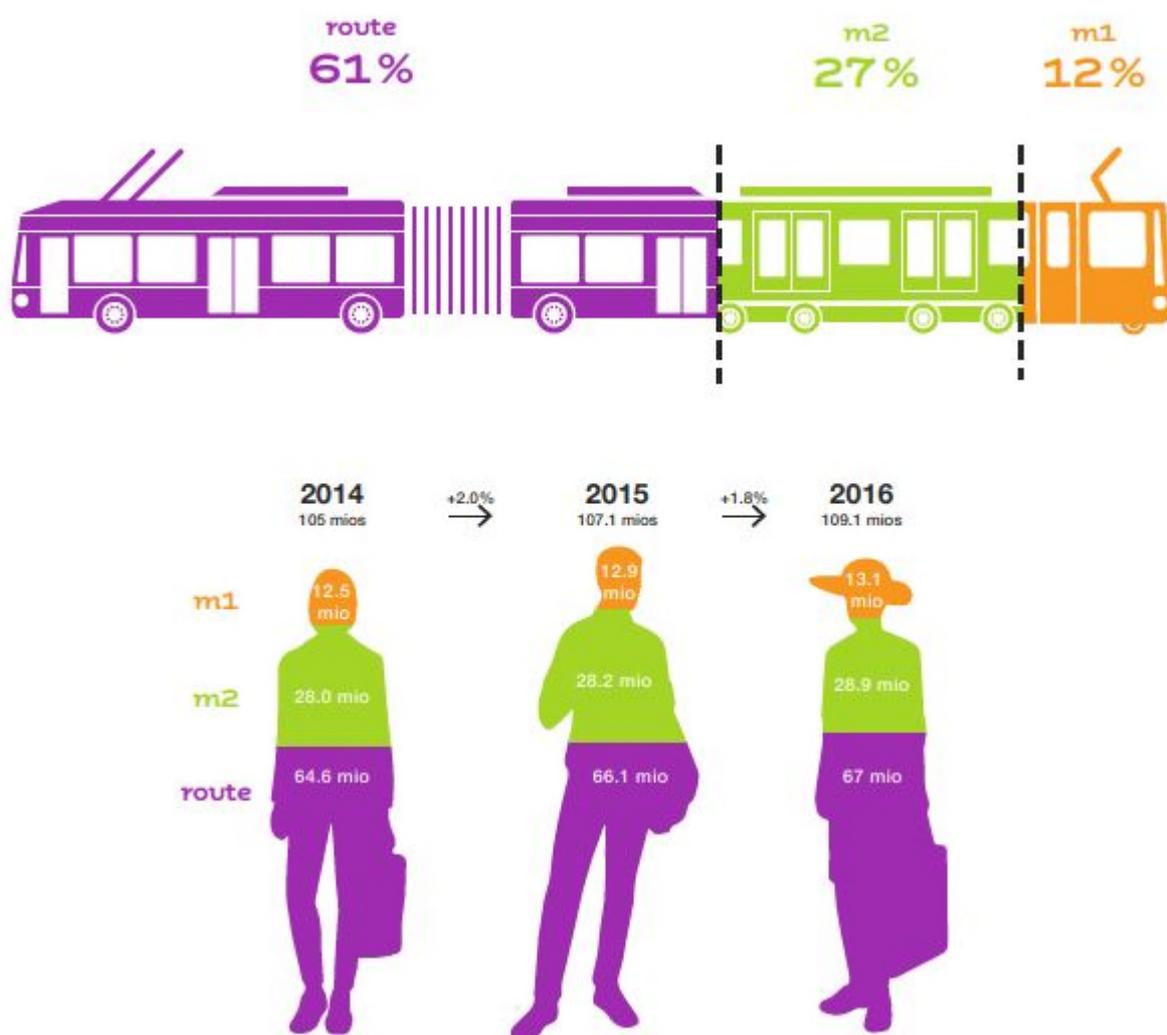
sur le m2

2016 a marqué la mise en service, en novembre, après des années de tests, des nouveaux automatismes du m2 permettant notamment une augmentation de sa vitesse sur certains tronçons et une optimisation de l'approche des rames en station. Ces améliorations visent à renforcer la fréquence et ainsi offrir un passage plus rapproché des trains aux clients. Cette nouvelle étape dans le plan de développement du métro m2 initié en 2009 rendra possible l'intégration des trois nouvelles rames en cours de construction et financées par le Canton. Livrées en 2017, ces rames augmenteront la capacité du m2 de 5600 à 7000 voyageurs par heure et par sens entre la gare de Lausanne, le Flon et la Sallaz, en attendant la construction du métro m3.

sur le LEB

Les travaux visant à assainir les infrastructures du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) se sont poursuivis en 2016 à une cadence soutenue. La gare d'Assens a été entièrement rénovée et 1.7 km de voie ont été remplacés entre Fey et Bercher. Durant ces semaines d'interruption du service, une substitution par bus a été planifiée et assurée par un pool de conducteurs tl spécialement formés à ces parcours. La première des quatre nouvelles rames a été livrée à la compagnie. Définitivement validé en décembre sous la coupole fédérale, le crédit pour la « convention de prestations 2017–2020 » permet au LEB d'obtenir le financement de la confédération – 100 millions – pour creuser le tunnel sous l'avenue d'Echallens et 150 millions pour continuer à moderniser et développer ses infrastructures et poursuivre sa mue en RER.

Répartition des voyageurs tl en 2016



Chantiers et manifestations

Parmi les **373 manifestations annoncées**, 122 ont demandé des mesures spécifiques de trafic. Six grandes manifestations (Habitat & Jardin – 20km de Lausanne – Carnaval de Lausanne – Fête nationale et Comptoir suisse) ont nécessité une planification particulière des horaires. La retransmission des matchs de l'Eurofoot à Ouchy a nécessité des mesures particulières pendant toute la durée de la manifestation, soit un mois complet. Dans l'année, les tl ont dû gérer en moyenne 1 manifestation tous les 3 jours et 6 lignes en moyenne ont été perturbées lors de chaque manifestation.

558 chantiers ont eu des impacts sur l'entreprise tl. Nos compétences reconnues en termes de planification et de coordination des chantiers auront une influence déterminante sur la qualité de l'offre et la fréquentation de notre réseau durant la période des grands travaux d'infrastructures qui s'annoncent ces prochaines années. A titre d'exemple, une très bonne planification en amont, en coordination étroite avec la Ville de Lausanne, a permis d'éviter de perdre des clients entre Bellevaux et le centre-ville alors que la ligne 3 a été coupée du 25 avril au 12 août.

La bonne santé du Régional

Dans l'Est lausannois, la ligne 67

Dans le contexte du réaménagement des lignes tl dans l'Est lausannois en décembre 2015 (lignes 47 et 67), la nouvelle ligne régionale 67, créée sur l'impulsion du Canton, a été prolongée en février 2016 de Grandvaux à Cully, Gare. Une fête officielle a marqué l'arrivée historique des tl dans la bourgade. La ligne 67 permet pour la première fois de raccorder le nord et le sud de la commune de Bourg-en-Lavaux, et offre aux habitants de cette commune et des hauts de Pully, Belmont et de Lutry une connexion bienvenue aux gares de Grandvaux et de Cully. Elle accompagnera également le développement de nouveaux quartiers. Au terminus de Val-Vert, la ligne 67 rejoint la ligne 7 (future ligne de Bus à Haut Niveau de Service), pour un lien direct au centre-ville de Lausanne. Avec 70'900 voyageurs transportés en 2016, de nouvelles évolutions de l'offre sont d'ores et déjà prévues pour cette ligne en 2017, notamment en y affectant des véhicules de plus grande capacité.

Renforcer notre Relation Client

Pour une expérience client réussie, l'achat du titre de transport est déterminant. L'utilisation de l'automate s'avère souvent bien compliquée pour un client occasionnel. Les tl ont mis un point d'honneur ces dernières années à développer de nouvelles solutions. Après l'introduction de l'achat par SMS en 2014, la rentrée scolaire d'août a marqué le retour de la carte multicourse dans sa version modernisée. Cette carte sans contact contenant 10 billets prépayés, permet l'acquisition d'un titre de transport à bord du véhicule, sans passer par l'automate. La solution offre ainsi aux clients occasionnels un accès facile, rapide et confortable aux lignes tl.

Le Swisspass, sésame de la mobilité

Un énorme travail a été réalisé durant toute l'année afin de permettre, au changement d'horaire national de décembre, l'intégration sur le Swisspass des tout premiers abonnements annuels Mobilis. En ce sens, les tl et les tpg ouvrent la voie puisqu'ils sont les premiers de Suisse à intégrer un assortiment de leur titre de transport sur la carte rouge. Le Swisspass permettra de renouveler et de gérer son abonnement en ligne.

Pour rappel, introduit en août 2015 comme nouveau support national pour les abonnements généraux et demi-tarif, le Swisspass ouvre une nouvelle ère pour les entreprises de transport en termes de distribution permettant, à terme, d'accueillir un panel d'abonnements différents sur un support unique.

Dans le cadre de ce projet pilote, les tl ont ainsi été parmi les premiers à connecter leurs équipements de vente à la toute nouvelle plate-forme informatique nationale NOVA. Les tl et leur fournisseur Elca ont ainsi pu contribuer activement, en étroite collaboration avec les spécialistes chargés du projet NOVA, à la mise en production réussie de ce mega serveur. A terme, la plate-forme NOVA, hébergera toutes les données des entreprises de transport nationales (réseau, assortiment, horaires, tarifs, etc).

Des véhicules performants

Les tl poursuivent le renouvellement et l'acquisition de nouveaux véhicules afin de répondre au développement de l'offre de transports. Neuf nouveaux autobus ont rejoint le parc en 2016. En parallèle, afin d'inscrire toujours davantage leur politique de flotte dans le développement durable, les tl ont testé le comportement d'un groupe de marche autonome électrique installé dans un trolleybus.

La sécurité : une priorité

Nous voulons garantir un transport fiable, sûr et serein à nos clients toujours plus nombreux. Par conséquent, nous accordons une importance primordiale à la sûreté des personnes, à la sécurité des bâtiments, des infrastructures et installations, ainsi que du matériel roulant et de l'exploitation.

En tant qu'organe de surveillance de la sécurité de l'entreprise tl, l'Office fédéral des Transports (OFT) a procédé, fin 2016, à l'audit du fonctionnement du système de gestion de la sécurité. Les auditeurs se sont montrés très satisfaits des résultats obtenus, le processus sécuritaire étant bien maîtrisé à tous niveaux au sein de l'entreprise.

Sentiment de sécurité élevé

De manière générale, l'organisation de la sécurité et de la sûreté mise en place sur le réseau tl est appréciée par la clientèle et lui procure un sentiment de sécurité élevé dans les véhicules (92 % en 2016, contre 89 % en 2015 contre 87 % en 2014). Il en va de même pour le sentiment de sécurité aux arrêts (88 % en 2016, contre 84 % en 2015 contre 82 % en 2014). Les tl travaillent en étroite collaboration avec les polices cantonale et communales. En 2016, le nombre d'agressions auprès des collaborateurs tl débouchant sur une déclaration d'accident a diminué (8 cas en 2016, contre 12 cas en 2015 et 14 en 2014). Cette baisse a été rendue possible notamment par le développement permanent de la formation continue réalisée par les collaborateurs qui sont principalement exposés à ce type de risques.

Nous préparons l'avenir

Vers une mobilité multimodale

Les tl sont une véritable force de proposition en matière de mobilité dans l'agglomération. Soucieux de l'évolution de notre région, nous anticipons les besoins des communes et préparons des solutions de mobilité innovantes. Dans le cadre de notre stratégie de développement à l'horizon 2025 (Vision 2025), qui tend à renforcer l'attractivité de notre offre, accroître notre part modale ainsi que notre taux de couverture, un projet pilote de mobilité multimodale a été lancé avec différents partenaires.

Une offre intégrée, notre vision pour 2025

Différents constats sous-tendent notre stratégie de développement de l'offre à l'horizon 2025, notre Vision 2025: la mobilité tend à devenir davantage multimodale, particulièrement chez les personnes actives habitant en milieu urbain ; le « tout à la voiture » est en forte régression. Face à des voyageurs qui combineront toujours plus différents modes de transport, se déplaceront d'une manière mieux répartie qu'aujourd'hui au cours de la journée, et pour des motifs encore plus diversifiés, les tl veulent se positionner comme intégrateurs de solutions multimodales. Vision 2025 a pour vocation de préparer l'entreprise à ces nouveaux défis. Elle se développe en concordance avec les attentes des clients, ainsi qu'avec les ambitions du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) porté par les collectivités publiques.

Un réseau d'axes forts pour développer l'offre

Le tramway t1 entre Lausanne et Renens et les tronçons de bus à haut niveau de service (BHNS) constituent des solutions incontournables pour permettre l'évolution du réseau. Ils s'inscrivent en complément du développement des métros m1, m2 et m3, et de la ligne LEB. Ils répondront aux attentes croissantes de la clientèle et contribueront à rendre l'utilisation du transport public attractif, notamment par leur confort, leur rapidité et la garantie du temps de parcours.

Pour le tram et les BHNS, l'année 2016 a été marquée par le franchissement de deux étapes importantes : la délivrance de l'approbation des plans par l'Office Fédéral des Transports (OFT) pour la première étape du tramway et des bus à haut niveau de service, ainsi que l'acceptation des crédits demandés par le Conseil d'Etat aux députés pour la poursuite des projets. En parallèle, les Conseils Communaux de Crissier, Lausanne, Prilly et Renens ont accordé le financement nécessaire pour accueillir le tram sur leur territoire.

Pour un développement durable

Une entreprise attractive qui recrute

Notre mission de service public et notre engagement en faveur du développement durable guident nos choix et nos activités pour concevoir nos systèmes de transport et exploiter notre réseau. A l'interne de l'entreprise, la durabilité (économique, sociale et environnementale) sous-tend des actions très concrètes.

Un nouveau référentiel de compétences

Cette année, le déploiement du nouveau référentiel de compétences a été réalisé sous forme d'ateliers auprès de l'ensemble du personnel. Ce nouvel outil, qui se veut plus flexible, permet au collaborateur d'identifier les compétences qui sont nécessaires à sa fonction et de s'autoévaluer. Ce nouveau référentiel favorise ainsi la mobilité interne et renforce la pertinence de l'évaluation des compétences lors du recrutement de nouveaux collaborateurs. Il se veut également plus original dans sa forme, puisqu'il est constitué de cartes colorées avec 36 compétences regroupées en 4 familles (personnelle, organisationnelle, relationnelle, managériales). Concrètement, c'est ce nouveau référentiel qui a été utilisé pour les évaluations de fin d'année 2016 pour les cadres supérieurs, les collaborateurs l'utiliseront dès janvier 2017

Le défi du recrutement

Le recrutement reste le défi majeur de ces prochaines années. Pour accompagner la croissance de l'entreprise, les tl doivent se renforcer en compétences spécifiques. Avec plus de 130 postes ouverts en 2016 (tous profils confondus), il était indispensable de travailler à développer la notoriété employeur. Pour y faire face, la démarche de parrainage a été élargie à l'ensemble des postes mis au concours, faisant des collaborateurs les meilleurs ambassadeurs pour le recrutement. Cette action, initiée en 2015 pour les métiers de la conduite, a permis d'engager 16.5 % des conducteurs parrainés sur les années 2015/2016.

Au 31 décembre, l'entreprise compte un effectif de 1358 personnes, le « turn over » est de 7.43%. Le nombre de personnes engagées pour toute l'entreprise s'élève à 134 (encadrement inclus). Le nombre de conducteurs recrutés est de 80 personnes pour un effectif total de 639.5% EPT (665 personnes) et représente 48.7% de l'effectif total des tl. Les femmes au sein des tl représentent 13%. Le pourcentage de femmes au sein de l'encadrement monte par contre à 26.2%. La moyenne d'âge est de 44.3 ans et l'ancienneté moyenne est de 11.6 ans

Adapter notre organisation aux nouveaux défis

Nous améliorons nos prestations de façon permanente, comme en témoignent les développements du réseau et des services. L'évolution des services au meilleur rapport coût-bénéfice passe également par l'évolution de l'organisation de l'entreprise. En renforçant nos synergies avec la Compagnie LEB dans l'objectif d'une organisation commune, nous ajustons notre fonctionnement de façon aussi rapide que possible.

Qualité du service rendu

En 2016, les efforts pour fournir des prestations de qualité à une clientèle toujours plus exigeante se sont poursuivis. De nombreuses mesures ont été prises pour délivrer la meilleure qualité de service possible démontrant l'engagement quotidien de l'entreprise et des collaborateurs. Le niveau de satisfaction des clients a été suivi comme les années précédentes par des enquêtes menées en continu sur le réseau tl par un institut de sondage lausannois indépendant.

Une nouvelle fois, la part des clients satisfaits a encore progressé en 2016 pour quasiment tous les indicateurs. Le transfert des clients « satisfaits » à « tout à fait satisfaits » ne s'est toutefois pas poursuivi au même rythme qu'en 2015. L'indicateur « accueil conducteur » a pour sa part dépassé la cible fixée. Le projet d'évolution des enquêtes de satisfaction s'est poursuivi en 2016 et débouchera sur un nouveau système d'évaluation de la QSR. L'objectif étant de mettre en place de nouvelles mesures de la satisfaction basées sur les étapes de l'expérience client et d'évaluer ainsi le ressenti des clients de manière plus globale.

Après une première enquête réalisée auprès des clients du LEB en 2015, l'enquête de satisfaction LEB menée en 2016 a fait ressortir une amélioration de la satisfaction relative à la ponctualité, le taux ayant progressé de 20% pour atteindre 85%. Cette amélioration est due à divers travaux et projets impactant favorablement le parcours sur la ligne.

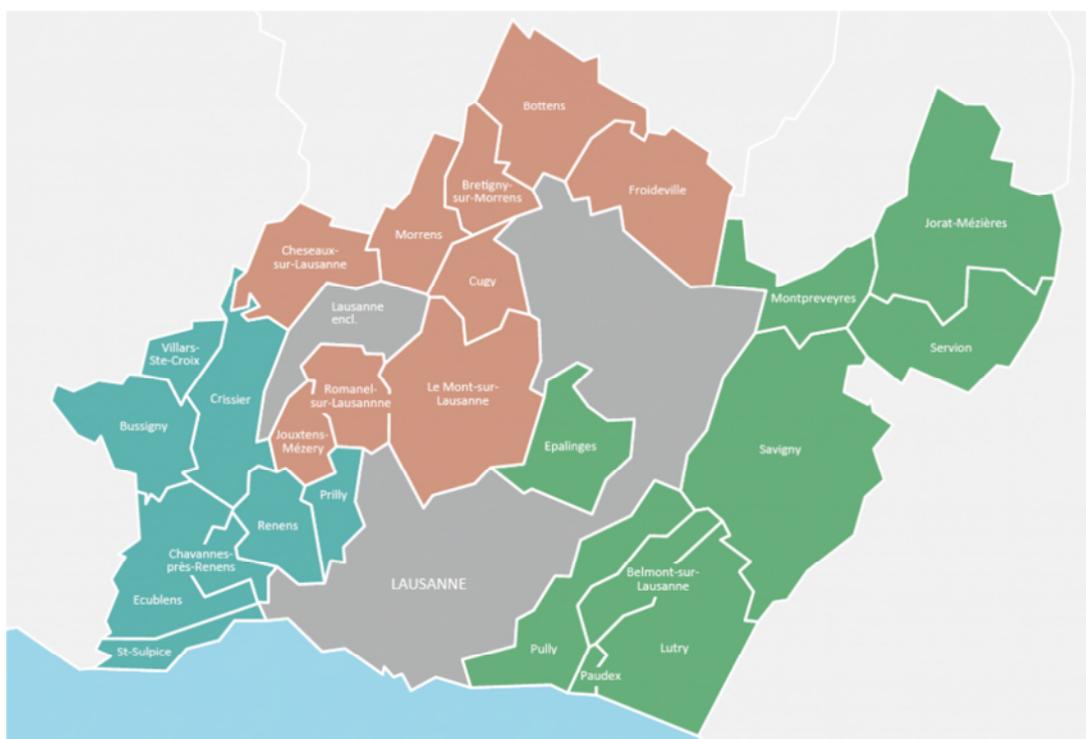
LAUSANNE REGION

POINTS FORTS 2016

Synthèse du rapport d'activités (rapport intégral sur le site internet de l'association)

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour toutes les questions dépassant les frontières communales soit : les projets régionaux, les projets d'agglomération et la coordination intercommunale. L'association est composée de trois secteurs répartis selon le schéma ci-dessous. La Ville de Lausanne fait partie des trois secteurs.

Communes membres



Secteur Ouest	Secteur Nord	Secteur Est
Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix	Lausanne, Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Romanel-sur-Lausanne	Lausanne, Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny, Servion

Le législatif et l'exécutif de Lausanne Région

L'Assemblée générale de printemps du 23 mars à Renens a adopté les comptes 2015. Celle d'automne, qui s'est tenue le 13 octobre à Belmont-sur-Lausanne, a validé le budget 2017. A cette occasion, les délégués des communes ont nommé M. Gustave Muheim, Syndic de Belmont-sur-Lausanne, à la présidence de Lausanne Région pour la législature 2016-2021. En préambule de l'assemblée générale du 13 octobre 2016, une séance présentant tous les projets actuels de Lausanne Région a été organisée à l'intention des nouveaux élus de la législature 2016-2021.

Le Bureau de coordination, exécutif de Lausanne Région, présidé par M. Gustave Muheim (Syndic de Belmont-sur-Lausanne) et accompagné par la secrétaire générale, Mme Patrizia Darbellay, a suivi le travail des diverses commissions de l'association de communes.

Stratégie LADE

En 2015, le secrétariat général a lancé la révision de la stratégie régionale LADE (loi sur l'appui au développement économique) pour la période 2017-2022. Cette stratégie est un document de référence, requis par le Canton (SPECo – Service de la promotion économique et du commerce), dont le but est de permettre à l'association de préavisier sur les projets qui pourraient prétendre à un financement LADE.

Le document a été réalisé à l'interne et soumis au Bureau de coordination en septembre 2016. En automne, il a été présenté aux trois secteurs de Lausanne Région avant d'être envoyé aux communes. La stratégie régionale sera ratifiée lors de l'Assemblée générale de mars 2017.

Convention pour les institutions subventionnées

Lausanne Région subventionne annuellement, au nom de ses communes membres, diverses prestations. Les institutions en charge de les mener à bien sont actives dans des domaines, tels la promotion économique, la formation des jeunes ou la prévention des addictions. Après avoir obtenu une décision de principe concernant le financement de ces institutions pour la législature 2016-2021, les conventions seront ratifiées courant 2017. Le Bureau de coordination a chargé le secrétariat général de préparer, en collaboration avec les institutions subventionnées, des conventions qui précisent la nature des prestations offertes pour chacune d'elles.

La communication de Lausanne Région

Le site www.lausanneregion.ch est en ligne sous sa nouvelle forme !

- Un imprévu de taille a surpris l'association à fin 2015. Du jour au lendemain, la société de développement web en charge du site de Lausanne Région a cessé ses activités laissant l'association sans support logistique.
- Début 2016, un appel d'offre a permis de rencontrer plusieurs agences de communication et de bureaux d'ingénieurs web.
- En juillet 2016, le nouveau site, adapté aux technologies mobiles et d'utilisation intuitive, était en ligne. Dans les mois qui ont suivi, les autres sites de Lausanne Région (www.guidesportif.ch – www.enfance.ch – www.kiftontaf.ch), aussi hébergés auprès de la société disparue, ont été migrés et mis en ligne.



«Agir ensemble dans l'intérêt régional !» la nouvelle brochure de Lausanne Région

- En septembre 2016, l'association s'est dotée d'une nouvelle brochure contenant de nombreuses informations sur ses organes, sa stratégie régionale, ses missions et ses objectifs.
- En outre, sous forme de fiches compilées en fin de brochure, Lausanne Région répertorie les projets qui l'occupent actuellement. Cette brochure, carte de visite de l'association, est distribuée largement dans les communes et lors d'évènements auxquels prend part l'association.



Une forte couverture médiatique pour les PERL 2016

- Comme les années précédentes, la cérémonie de remise des prix aux lauréats (à hauteur de Fr. 100'000.-) a récompensé publiquement les porteurs de projets. Elle s'est déroulée sous les projecteurs de La Télé. Cinq courts métrages mettant en scène les projets nominés ont été présentés en direct.
- Cette année, deux reportages supplémentaires ont été diffusés à La Télé, l'un donnant la parole au jury des PERL et l'autre couvrant les activités économiques de la région lausannoise. Cette promotion de l'économie régionale a fait l'objet de divers articles dans la presse, avant et après la cérémonie.

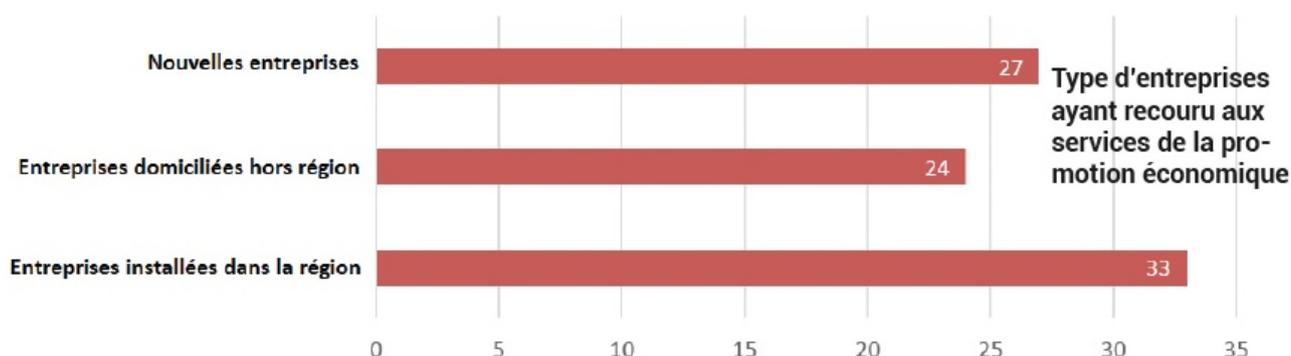
Economie et entreprises

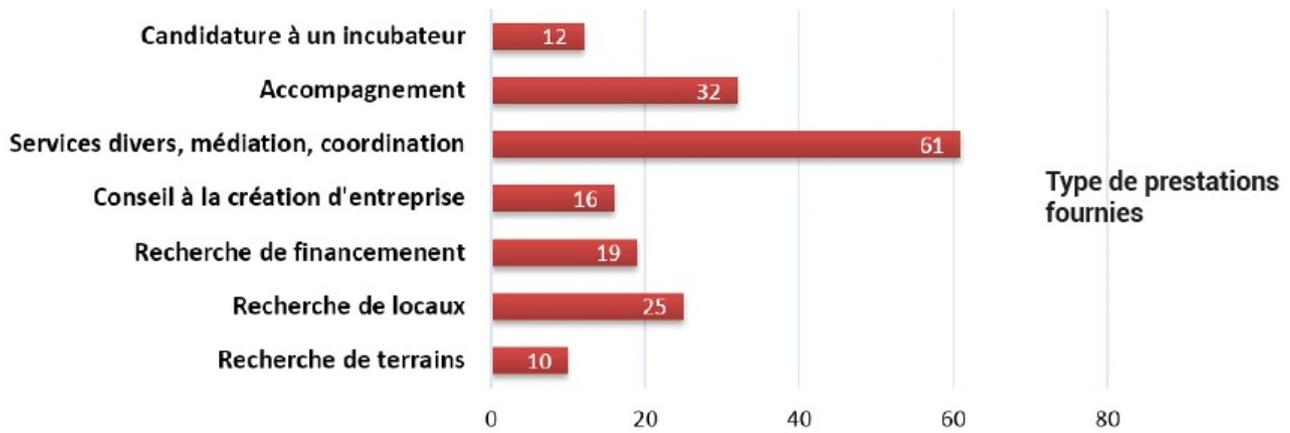
Le département de la Promotion économique de Lausanne Région se concentre principalement sur : l'accueil des entreprises (Guichet), l'élaboration des préavis des projets PADE-LADE (Politique cantonale d'appui au développement économique et Loi sur l'appui au développement économique), l'organisation du concours Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL), la stratégie et les actions de promotion économique.



« Guichet entreprises »

- Sous forme de « guichet d'entreprises », Lausanne Région propose aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) des prestations variées : information, conseils, analyses de modèles et plans d'affaires, accompagnement pour la recherche de locaux et orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au financement et de coaching.
- Durant l'année 2016, le département Promotion économique a accueilli plus de 80 porteurs de projets.





Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL)

- Pour les communes membres de Lausanne Région, les PERL sont l'opportunité de souligner l'intérêt que les collectivités publiques portent à l'encouragement de l'entrepreneuriat et au développement économique régional. Depuis 2003, les PERL ont récompensé plus de 60 projets pour un montant total de Fr. 1'360'000.-.
- En 2016, une trentaine de dossiers ont été traités par le jury dans des domaines d'activités variés. Après une première séance de délibérations, 8 dossiers ont été retenus et réétudiés afin de déterminer les 5 lauréats qui finalement prendront part à la cérémonie des PERL.
- La 14^{ème} cérémonie de remise des PERL a eu lieu le 11 mai 2016. Plus de 500 invités ont assisté à la cérémonie qui a été retransmise en direct sur la chaîne de télévision régionale La Télé. Cinq entreprises ont été découvertes par le public et les téléspectateurs :
 - DermoSafe SA, Ecublens | Trophée LAUSANNE REGION 2016
 - BestMile Sàrl, Ecublens | Prix de l'innovation 2016
 - Technis, Ecublens | Prix des technologies du sport
 - Mobsya, Renens | Prix de l'éducation
 - TawiPay, Lausanne | Prix Coup de cœur du Jury



Préavis de Lausanne Région dans le cadre de la LADE

- Lausanne Région étudie et préavise les demandes de subvention provenant des communes, des schémas directeurs ou d'autres porteurs de projets (public/privé) selon la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). En tant qu'organisation reconnue par le Canton, Lausanne Région bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 91'000.-.
- Durant l'exercice 2016, Lausanne Région a établi plusieurs préavis, dont 9 ont été acceptés par le Service de la promotion économique et du commerce cantonal (SPECo). Parmi ces derniers, 2 préavis ont concerné des prêts pour des projets d'infrastructure. Le premier a été octroyé pour permettre à une commune d'acquérir une parcelle (Fr. 3'300'000.-). Le deuxième pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel appartenant au CACIB (Centre administratif, commercial et industriel des Baumettes), situé à Renens, pour lequel le canton a accordé un prêt d'un montant de Fr. 2'300'000.-. Les 2 préavis ont été éligibles dans le contexte du nouveau fonds de soutien au foncier industriel.
- Le montant total des subventions octroyées aux différents porteurs de projets, hors prêts, s'élève à Fr. 249'340.-. La totalité des informations sur les subventions accordées via la LADE sont disponibles sur le site de www.vd.ch, ainsi que dans le rapport d'activités 2016 de Lausanne Région.

Adolescents

Salon des Métiers à Beaulieu, Lausanne

- Le Salon des métiers et de la formation de Lausanne a eu lieu du 29 novembre au 4 décembre à Beaulieu. Lausanne Région s'est associée à la Ville de Lausanne pour proposer un stand de 140 m².
- L'objectif de cette participation au Salon était double. D'une part promouvoir les mesures d'accompagnement à la formation coordonnées ou développées par Lausanne Région et, d'autre part, promouvoir l'offre en apprentissage dans les communes de la région lausannoise.
- Les visiteurs ont pu non seulement participer à des animations métiers organisées par le «C-FOR!» mais également visionner des films témoignages tournés par des jeunes apprentis, découvrir les mesures d'accompagnement à la formation présentées sur le «Carrousel des mesures» ou encore participer à un concours sur www.kiftontaf.ch.
- Le stand a connu un très grand succès, tant de la part des jeunes, que des familles ou des professionnels. Sa notoriété fût excellente. Plus de 3000 jeunes sont repartis avec la « brochure métiers » qui présentait l'éventail des professions dans les communes.



AppApp

- Les cours AppApp ont pour objectif de favoriser la réussite des apprentis en leur offrant des appuis scolaires spécifiques et en leur fournissant l'impulsion nécessaire pour qu'ils s'imposent une régularité dans le travail.
- Ce coup de pouce leur permet de rattraper le retard pris dans une branche et de terminer leur apprentissage dans de bonnes conditions. Ces cours s'adressent à tous les jeunes habitant ou travaillant dans une région couverte par le dispositif (exceptées quelques communes du District de Lavaux-Oron). AppApp est financé par les associations régionales vaudoises.
- Lausanne Région participe au développement et à la coordination de cette mesure. Elle soutient financièrement les cours organisés pour les jeunes de la région lausannoise. Pour l'année scolaire 2015-2016, Lausanne Région a financé 78 cours pour 320 apprentis. Les apprentis peuvent s'inscrire à AppApp directement via le site www.formation-apprentis.ch.

Dépendances & Prévention

Fonds de prévention

En plus des subventions annuelles versées à diverses institutions actives dans la prévention, Lausanne Région soutient les projets des communes membres via son Fonds de prévention :

- **Fest'Union** : 3^{ème} édition du festival de musique en septembre 2016 organisé par l'association Union Power Music (UPM) formée de jeunes bénévoles.
- **Ecran Total** : Concours « Opportunités et risques des usages de la technologie numérique et d'Internet » pour les enfants, organisé par le Service de la Jeunesse de Lausanne.
- **Dîner Quizz** : Soirée de prévention jeunesse sur le thème de la « cyber activité » organisée par la Commune d'Ecublens pour l'Ouest lausannois.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives. Toutes les communes membres de Lausanne Région peuvent faire appel à ce Fonds lors de la mise sur pied de projets contenant des messages de prévention.

Seniors

La commission « Seniors »

Partant du constat (démonstré par bon nombre d'études) qu'un senior disposant d'un réseau social est moins sujet à l'isolement social et aux maladies, le Bureau de coordination a demandé la création d'une commission.

Les objectifs sont:

- promouvoir une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets, et,
- renforcer les liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale.

La nouvelle commission Seniors a été officiellement créée en novembre 2016. Elle est sous la responsabilité de Mme Silva Müller Devaud et présidée par M. Serge Sandoz, Municipal à Cheseaux-sur-Lausanne.

Sports

Panathlon Family Games

- Afin de poursuivre son action en faveur de l'activité physique et le bien-être, Lausanne Région a souhaité s'associer au Panathlon pour l'organisation d'un grand évènement régional répondant aux objectifs fixés dans le domaine du sport.
- Le Panathlon Lausanne, en collaboration avec les clubs sportifs de la région, les associations sportives cantonales, le Service des sports de Lausanne et le Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud (SEPS), organise sa 7ème édition des « Family Games », qui aura lieu le dimanche 11 juin 2017 à Vidy.
- Les Family Games ont pour objectif de permettre aux familles, plus particulièrement aux enfants et aux adolescents, de découvrir plus de 30 activités sportives. Les Family Games doivent aussi permettre de donner aux jeunes participants les informations nécessaires pour pratiquer une activité dans l'un des clubs sportifs de la région.
- Lausanne Région participera en 2017 à l'organisation du Panathlon Family Games et plus particulièrement, organisera la partie officielle à l'intention des élus communaux. De plus, Lausanne Région apportera son soutien à l'organisation d'un nouveau « Village » des partenaires dans lequel elle tiendra un stand pour promouvoir les sociétés sportives de ses communes membres.



Conclusion

Notre association prouve une fois de plus que la région est plus qu'une idée. Son président est fier de tenir la barre de ce solide navire.



CONCLUSION DU SYNDIC

28^{ème} rapport de gestion pour le soussigné, et toujours autant de plaisir à tourner le regard sur le proche passé, le lointain faisant partie des archives. L'exercice sous revue est le deuxième qui est à cheval sur deux législatures. La chance de la Municipalité est d'avoir été sortante et entrante, ce qui a évité les transferts entre anciens et nouveaux. 2016 restera sans amertume dans nos mémoires.

Je conclurai par des paroles empruntées à Jean Gabin :



Merci à toutes et à tous de votre soutien.



Gustave MUHEIM, Syndic

SÉCURITÉ (*PROTECTION CIVILE - POMPIERS [SDIS] – POLICE*) – **COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX** (*SAUF TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE*) – **VIGNES** *Mme Nathalie GREINER-MEYLAN, Municipale*



PRÉAMBULE

Au départ de M. Daniel Delaplace, en juin 2015, c'est M. Gustave Muheim qui a repris la « **Police** » pour assurer la transition. Depuis le 1er juillet 2016, ce département a été confié à Mme Nathalie Greiner-Meylan qui a ainsi le dicastère « Sécurité » au complet.

Mme Nathalie Greiner-Meylan est également la déléguée de la Municipalité, nommée par le Conseil communal, auprès de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

POLICE

« Il reste toujours assez de force à chacun pour accomplir ce dont il est convaincu. » Goethe

POLICE ADMINISTRATIVE

Documents d'identité

En 2016, 104 cartes d'identité ont été délivrées (idem qu'en 2015).

Si les démarches pour l'obtention des cartes d'identité peuvent encore être faites auprès des communes, la « Berne fédérale » prévoit d'imposer une centralisation. L'Association des communes suisses tente toujours d'infléchir cette démarche.

Quant aux démarches pour l'obtention du passeport, elles ne sont plus possibles dans la commune de résidence (depuis mars 2010). Les demandeurs s'inscrivent sur www.biometrie.vd.ch et se présentent sur rendez-vous (que les demandeurs choisissent) au Centre de biométrie à Lausanne-Flon; son prix est de Fr. 140.- le passeport. Ils ont la possibilité de commander le "pack" pour le prix de Fr. 148.- (Fr. 140.- le passeport et Fr. 8.- la carte identité, adultes). Ils n'ont pas besoin de faire de photo. Les empreintes digitales et la photo se font sur place.

Cimetière et inhumations

Durant l'année 2016, nous avons compté 13 (20 en 2015) cérémonies pour des personnes décédées qui ont trouvé comme repos les lieux suivants : 3 en tombe à la ligne, 1 urne en tombe existante, 3 en tombe cinéraire, 5 au Jardin du souvenir et 5 en divers autres lieux, hors de notre commune.

Signalisation

Pas de demande de signalisation ou de mise à ban.

Stationnement

Le 1er avril 2016 est entré en vigueur le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et ayants droit et son dispositif municipal. A l'heure de la rédaction du présent rapport, 12 macarons ont été octroyés.

Utilisation du domaine public

La Municipalité a délivré 4 autorisations d'utilisation du domaine public, qui ont généré un montant de Fr. 556.-, représentant également les heures et les déplacements consacrés pour la pose et la dépose de la signalisation.

Prévention de la criminalité

Parallèlement aux interventions ou aux actions préventives de notre Police Est Lausannois, les habitants, qui en ont manifesté le désir, sont régulièrement informés par des diffusions émanant de la Division prévention de la Police cantonale.

Notre Site Internet publie également les circulaires de prévention régulières (2 par mois env.) éditées par la Police cantonale.

Circulation

La Municipalité a adressé 5 avertissements (11 en 2015) pour infraction au stationnement et 1 pour comportement inadéquat. Elle n'a pas eu à intervenir pour d'autres types d'infraction ou de cas de récidive.

Police sanitaire – Police des chiens

M. Bernard Burri, responsable communal de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2016.

Divers

4 plaintes (5 en 2015) ont été déposées pour dégâts à la propriété, dont 2 concernant des graffitis.

Au niveau des mesures préventives :

- **7 courriers** concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité (9 courriers et 2 rappels en 2015).
- **1 courrier** a été nécessaire concernant le fauchage des parcelles pour mise en conformité (aucun en 2015).
- **6** (7 en 2015) **lettres d'avertissement** ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n'a été signalé.
- **6 dénonciations** (4 en 2015) en Commission de police ont été adressées pour non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets.



ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ EST LAUSANNOIS

Préambule de la Municipale

Cela fait maintenant plus de 5 ans que la Police Est Lausannois (PEL) veille sur les habitants de Belmont, ainsi que sur ceux des communes partenaires. Si les avis étaient partagés au moment du choix des vaudois pour la police de proximité (54% des vaudois ont refusé en septembre 2009 l'initiative D'Artagnan pour une police unique), il ne fait aucun doute que nous pouvons affirmer sans ambages que notre police régionale effectue un excellent travail, tant sur notre commune que chez nos voisines de Pully, Paudex et Savigny. Les relations avec la population sont empreintes de respect mutuel et l'ensemble des services communaux, tout comme chaque concitoyen, peut compter en tout temps sur les conseils et le soutien du service de notre police.

Les agents en uniforme assurent tout au long de l'année des présences préventives au village et il n'est ainsi pas rare de croiser, à pied ou à vélo, un ou une policier(ère) à proximité du collège ou dans les rues de notre commune. Nos enfants reçoivent par ailleurs chaque année la visite des spécialistes de la prévention routière de la PEL et peuvent également profiter du jardin de circulation de la Vallée de la Jeunesse à Lausanne.

Le corps de police a toujours veillé à assurer les missions qui lui sont confiées. Le Comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) se réunit régulièrement afin d'évoquer les problèmes éventuels ou récurrents qui surviennent dans les 4 communes partenaires.

La section **Prévention-Proximité**, entité qui se veut proche des citoyens et commerçants, est à l'écoute des attentes et interrogations, ceci dans le respect des bases légales. En 2016, le répondant proximité pour Belmont, le sgt Jean-François Pilloud, a fait valoir son droit à la retraite. Il est désormais remplacé par la sgte Doris Rotach qui se réjouit d'aller à la rencontre de nos habitants.

En chiffres, quelques actions spécifiques de la section **Prévention-Proximité** sur notre commune :

Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres)

- Grattez Démarrez
- Stayin' Alive (campagne prévention motards)
- Intégration dans le trafic (campagne « la bonne conduite pour les nuls »)
- Chantiers (sécurité des employés des routes)
- Occupation accessoire (inattention au volant)

Stand de prévention

- Vol avec effraction voiture
- Vol à la tire
- Journée nationale du cambriolage
- SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale)
- Calendriers prévention 2017

Autres actions

- | | |
|--|--------------|
| • Zones macarons (Fiche action) | 9 contrôles |
| • Littering collège Belmont (Fiche action) | 30 contrôles |
| • Déchetterie (contrôles des Ecopoints) | 40 contrôles |
| • Refuge des Bas-Monts (Fiche action) | 40 contrôles |
| • Parking Arnier (Fiche action) | 29 contrôles |

Les Autorités

Composition du CoDir jusqu'au 30 juin 2016

Président	Gil Reichen - Pully - Syndic
Vice-Président	Gérald Fontannaz - Paudex - Conseiller municipal
Membres	Gustave Muheim - Belmont - Syndic
	Jacques Ochs - Savigny - Conseiller municipal
	Martial Lambert - Pully - Conseiller municipal

Composition du CoDir depuis le 1^{er} juillet 2016

Président	Jean-Marc Chevallaz - Pully - Conseiller municipal
Vice-Président	Gérald Fontannaz - Paudex - Conseiller municipal
Membres	Nathalie Greiner-Meylan - Belmont – Conseillère municipale
	Jean-Claude Rochat - Savigny - Conseiller municipal
	Gil Reichen - Pully - Syndic

Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2016

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Bérard	Didier	Belmont
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully
Secrétaire	Mieli	Gérard	Pully
Scrutateur	Burri	Fritz	Savigny
Scrutateur	Rossignal	Jean-Louis	Paudex

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont
Bonjour	Anita	Pully
Dupertuis	Christian	Belmont
Feal	Sandra	Savigny
Häusermann	David	Pully
Krenger	Isabelle	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Mumenthaler	Annie	Pully
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Spring	Jean-François	Paudex
Weidmann Yenny	Chantal	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

Membres de la Commission de gestion

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

Statistiques diverses

Radars mobiles Belmont-sur-Lausanne

	2016	2015
• nombre de contrôles	42	36
• nombre de véhicules recensés	12'154	11'258
• nombre de véhicules en infraction	1'043	866
• dépassement vitesse plus de 15 km/h.	23	7
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	1	1
• pourcentage véhicules en infraction	8.58%	7,69%
– zones 30 km/h	18.24%	15,04%
– routes 50 km/h	6.57%	6,49%
– routes 60 km/h (<i>Monts-de-Lavaux hors localité</i>)	0.8%	-

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Véhicules en infraction	% de dénoncés 2016	% de dénoncés 2015
Arnier, route d'	9	1'540	325	21.10	16,73
Burenoz, route du	1	367	0	0.00	8,35
Ecaravez, chemin des	1	63	7	11.11	3,63
La Louche, chemin de	4	359	52	14.48	13.44
Monts-de-Lavaux, route des (loc)	22	9'317	636	6.82	6.41
Signal, route du	1	61	10	16.39	7.40
Villars, chemin de	1	38	2	5.26	9.75
Courtillet, chemin du	1	23	3	13.04	-
Cure, chemin de la	1	136	6	4.41	-
Mont de Lavaux, route des (hors localité)	1	250	2	0.8	-
Total	42	12'154	1'043	8.58	7.69

Ci-après, extraits du rapport annuel 2016 de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois).

Organisation

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale).

La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

L'ASEL est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Dès cette date, la Police l'Est Lausannois (PEL) a été à même de répondre aux critères de la LOPV dans le domaine de ses missions générales de police (MGP), à savoir :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable.

Le corps de police a toujours veillé à assurer les missions qui lui sont confiées. Ces dernières années, notamment depuis le 1er janvier 2012, des tâches supplémentaires ont été confiées aux Polices communales, notamment dans les domaines du constat judiciaire et des violences domestiques.

Afin de répondre à ces nouvelles tâches, le Comité de direction de l'Association de communes (CODIR) a accepté sur quatre ans de porter l'effectif policier de la PEL de 33 à 45 collaborateurs, notamment par l'engagement de 11 aspirants de police qui ont suivi l'Académie de police de Savatan. Grâce à cette volonté politique de pouvoir disposer d'un Corps de police répondant aux critères de la LOPV, efficace et proactif, notre organisation a ainsi pu mettre en place un concept dit de " police de proximité " qui se veut proche des autorités, des citoyens, des commerçants et associations en restant à l'écoute de leurs attentes, ceci dans le respect des bases légales. Aujourd'hui, nous sommes ainsi à même de répondre aux besoins de la population, de proposer des solutions et d'anticiper les éventuels problèmes, l'objectif primordial étant de maintenir un sentiment de sécurité maximum au sein de la population.

En résumé, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une police communale à même d'assurer les missions générales de police (urgence 117), les tâches d'une police de proximité, de prévention, de constat judiciaire, de circulation ainsi que d'une police administrative chargée notamment de la police du commerce et des inhumations.

Au niveau technique, le service est dirigé par un Commandant, chef de service, soutenu par un Etat-major, sous la direction d'une autorité politique : le Comité de direction, composé de 5 membres, issus des municipalités des communes partenaires. Un Conseil intercommunal, comprenant des élus des 4 communes membres, assume les responsabilités d'une autorité législative.

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

Résumé des comptes 2016

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart (en Fr.)	Ecart (en %)	Coût par habitant
Belmont	526'308.00	526'318.00	-10.00	0.0%	147.67
Paudex	195'134.03	251'242.00	-56'107.97	-22.3%	132.47
Pully	6'433'605.66	7'095'263.00	-661'657.34	-9.3%	357.84
Savigny	465'288.74	488'638.00	-23'349.26	-4.8%	142.03
Total	7'620'336.43	8'361'461.00	-741'124.57	-8.9%	289.83

Centrale téléphonique – Réception PS

Chaque année, la centrale téléphonique de Police-secours réceptionne quelque 20'000 appels téléphoniques provenant notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour des interventions urgentes 117 ayant lieu sur notre territoire opérationnel respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

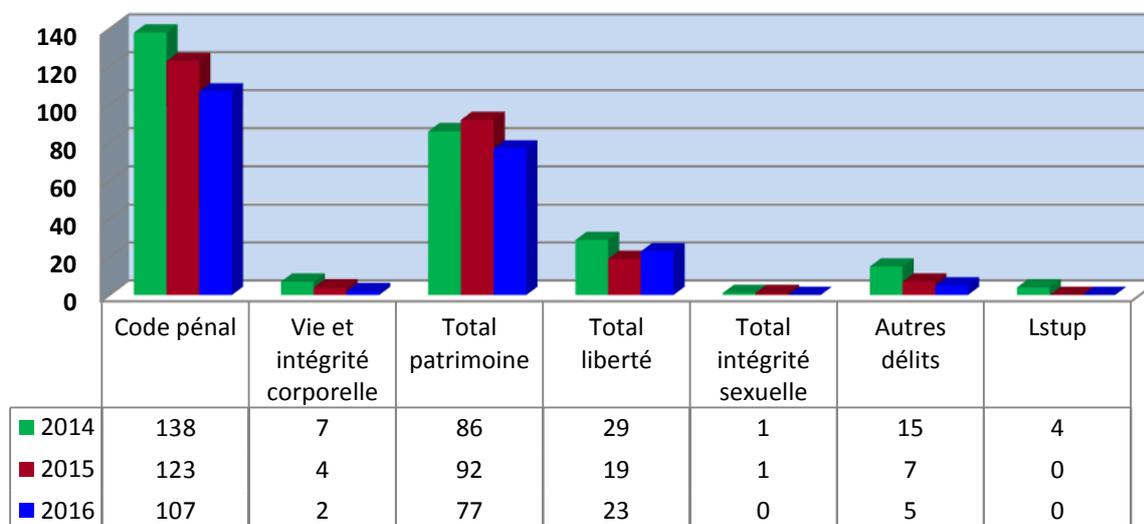
Quelque 9'000 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte.

Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

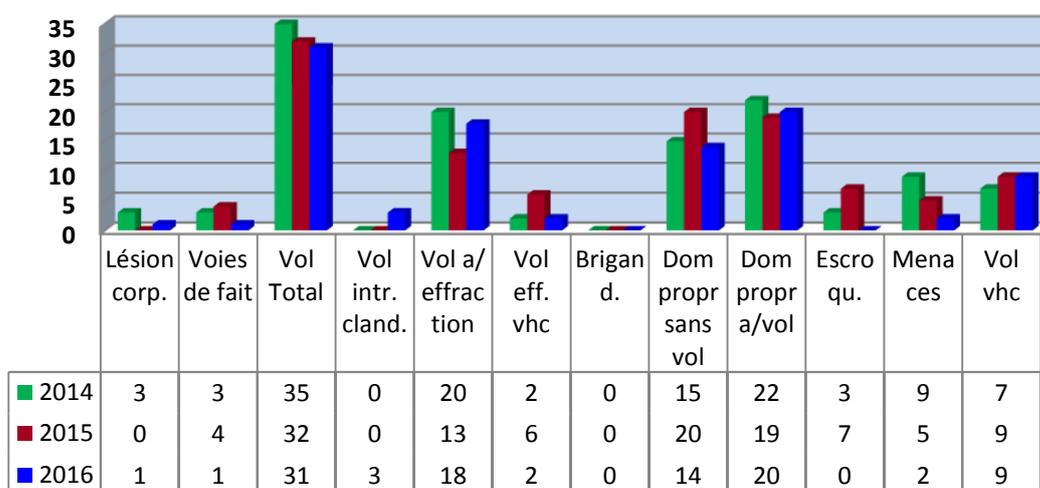
	Total	Pully	Paudex	Belmont	Savigny
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc)					
• Commission de police	1'338 (2015 : 1'040)				
• Préfecture	551 (2015 : 558)	308 (391)	36 (50)	42 (20)	165 (127)
• Ministère public / Trib. Mineurs	258 (2015 : 189)	184 (122)	24 (19)	13 (6)	37 (42)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	263 (2015 : 282)	200 (204)	16 (21)	15 (15)	35 (38)
Ivresses au volant	108 (2015 : 150)	83 (107)	13 (23)	7 (8)	5 (12)
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	1'003 (2015 : 1'351)	630	149	105	119
• Contrôles circulation	2'154 (2015 : 2'947)	1'640	142	104	268
• Patrouilles et actions préventives	29'963 24'941 heures	18'957	3'212	3'860	3'890

Graphiques

Infractions au CP + Lstup Commune de Belmont s/Lsne



Nature des infractions Commune de Belmont s/Lsne



Amendes d'ordre

	Total	Pully	Paudex	Belmont-	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	8'026 (2015 : 8'913)	6'985	499	327	215

TAXIS

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Belmont en fait partie avec onze autres collectivités locales qui sont : Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes, Crissier, Ecublens, Paudex, le Mont et Bussigny.

Suite à l'engagement d'un deuxième policier à la Brigade des taxis, en date du 1^{er} mai, six collaborateurs/trices, représentant 3.8 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association).

Le **Conseil intercommunal** de l'association s'est réuni à 2 reprises en 2016. La commune y est représentée par M. Gustave Muheim, Syndic, jusqu'au 30 juin 2016 et Mme Nathalie Greiner-Meylan, Municipale (dès le 1^{er} juillet 2016) ainsi que par M. Christian Stutz, Conseiller communal et délégué de la CCAR. M. Muheim est suppléant pour la présente législature.

Principales tâches

- renseigner toute personne intéressée par la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- surveiller et corriger les examens topographiques
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- gérer et tenir à jour les dossiers des conducteurs de taxis
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis
- enquêter sur les réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.
- assurer le suivi juridique des divers dossiers.

Evénements marquants

Par arrêts des 31 mars et 27 avril, la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal a rejeté les requêtes, respectivement du Groupement des indépendants et de la société Uber, contre la deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis. Ces deux décisions ont été contestées devant le Tribunal fédéral, qui n'a pas encore statué sur le recours du Groupement des indépendants. En revanche, il a, par arrêt du 31 octobre, admis le recours d'Uber, estimant, contrairement au Tribunal cantonal, que cette société a qualité pour agir. Dès lors, l'instance précitée devra notamment déterminer si la notion de central d'appel est applicable à la société Uber.

Par ailleurs, l'engagement d'un deuxième policier a permis d'intensifier la lutte contre les taxis « sauvages » (exerçant sans autorisation). C'est ainsi, notamment, que plusieurs contrôles nocturnes ont pu être réalisés. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 164 (52 en 2015). Au total, on dénombre 363 dénonciations dressées, tous corps de police confondus, à l'endroit de personnes exerçant sans autorisation, la plupart contre des chauffeurs utilisant l'application UberPop, lesquels, en l'absence de permis professionnel et de véhicule agréé, contreviennent au règlement sur les taxis.

Enfin, le Comité de direction a, avant le changement de législature, mené une réflexion visant à dresser un bilan du fonctionnement des structures qui fondent l'Association. Une série de recommandations a été formulée à l'intention du Conseil intercommunal. En outre, celui-ci a, dans sa séance du 12 octobre, nommé une commission pour répondre à un postulat intitulé « Pour un large débat sur l'avenir des transports de personnes ».

Confronté à l'arrivée de nouveaux modèles économiques et d'une concurrence accrue, le monde des taxis reste plus que jamais au cœur de l'actualité médiatique, juridique et politique.

Quelques chiffres

- Conducteurs : 469 (478 en 2015), soit 425 conducteurs réguliers et 44 auxiliaires.
- Courses : 1'147'067 (1'247'909 en 2015), soit une diminution de 8%.
- Stations : 46 qui offrent un total de 194 places (idem en 2015).

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

« Une seule étincelle peut allumer un feu de prairie ». *Mao Zedong*



Préambule de la Municipale

Ci-après, les points importants du rapport annuel 2016 du Commandant Olivier Gay, pour le SDIS Ouest-Lavaux et commentaires additionnels de la Municipale en charge du dicastère.

Notre SDIS s'appuie sur trois casernes réparties sur les 3 communes de Pully, Lutry et Belmont-sur-Lausanne. Le bureau de l'Etat-major est situé au sous-sol du bâtiment administratif de Paudex.

Pour 2016, nos équipes sont intervenues à 179 reprises : entre incendies, pollution, inondations, sauvetages divers et variés, vous trouverez ci-après le détail de ces interventions

Le capitaine Yann Tornare, Chef du site de Belmont, membre de l'Etat-Major et remplaçant du Commandant a quitté ses fonctions le 31 décembre 2016. En effet, après 20 années consacrées au Service du Feu, avec en premier lieu, la volonté de faire partie d'un groupe sécuritaire de milice qui lui tenait particulièrement à cœur et lui a permis d'apporter son aide à la population dans des missions d'urgences, il a souhaité pouvoir être relevé de ses responsabilités, tout en continuant à assumer son rôle de pompier de jour. Comme il se plaît à le relever, ces 2 décennies ont été pour lui une source de formation, de découvertes, de grandes responsabilités qui lui ont été confiées au fil de sa carrière et d'ainsi faire de belles rencontres, de partages et d'amitiés.

Je tiens ici à le remercier, au nom de la Municipalité, ainsi que de tous mes collègues de la commission consultative du feu pour son engagement sans faille, son dynamisme, sa nature positive et optimiste et sa capacité à rassembler. Même s'il reste parmi son équipe en qualité de Sapeur, nous lui souhaitons tout le meilleur pour profiter du temps libre qui s'annonce à lui !

Pour lui succéder à la tête du SDIS de Belmont, c'est notre collaborateur Didier Gerber qui a été nommé en janvier 2017; nous lui adressons toutes nos félicitations. Le plt Didier Gerber compte déjà plus de 20 ans à son actif au sein des pompiers. Incorporé à Pully en janvier 1993 comme recrue, il a également gravi les échelons pour entrer à l'EM du SDIS de la Paudèze en 2011, jusqu'à la fusion en 2014. Engagé en qualité de concierge pour le Collège d'Arnier en 2013, il rejoint l'équipe de Belmont et devient Chef de section en 2014. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Effectifs au 1^{er} janvier 2016

Etat-Major

Commandant	Maj Olivier GAY
Remplaçant du cdt	Cap Yann TORNARE
Chef de l'instruction	Cap Yves SCHLIENGER
Chef matériel	Cap Gilles LASSUEUR
Quartier-Maître	Cap Sébastien BAEHLER
Chef du site de Pully	Cap Sébastien CORNUZ
Chef du site de Lutry	Cap Eric BEZENÇON
Chef du site de Belmont	Cap Yann TORNARE
Secrétaire	Mme Isabelle HAWKINS

Le SDIS Ouest-Lavaux en chiffres

Etat-Major	7
Officiers	20
Sous-officiers	28
Appointés et sapeurs	99
Recrues	<u>25</u>
Total effectifs	179

Commission consultative du feu SDIS OUEST-LAVAUX

Sa composition pour 2016 a été la suivante :

Jusqu'au 30 juin

- M. Martial Lambert, Président, Conseiller municipal, Pully
- Mme Nathalie Greiner-Meylan, Conseillère municipale, Belmont
- M. Gérald Fontannaz, Conseiller municipal, Paudex
- M. Alexandre Schlaeppli, Conseiller municipal, Lutry
- M. Didier Cornuz, Pully
- M. Claude-Alain Moret, Belmont
- M. Jean-François Farinelli, Paudex
- M. Kilian Duggan, Lutry
- Maj Olivier Gay, Lutry
- Cap Yann Tornare, Belmont

Depuis le 1^{er} juillet

- M. Gérald Fontannaz, Président, Conseiller municipal, Paudex
- Mme Nathalie Greiner-Meylan, Conseillère municipale, Belmont
- M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal, Pully
- M. Kilian Duggan, Conseiller municipal, Lutry
- M. Gérald Cuche, Pully
- M. Jean-François Farinelli, Paudex
- M. Claude-Alain Moret, Belmont
- M. Philippe Sandoz, Conseiller communal, Lutry
- Maj Olivier Gay, Lutry
- Cap Yann Tornare, Belmont.

Par ailleurs, lors du changement de législature, 4 nouveaux membres ont intégré la CCF au 1^{er} juillet 2016, MM. Chevallaz, et Duggan, Conseillers municipaux de Pully et Lutry et MM. Cuche et Sandoz, délégués de ces mêmes municipalités.

Cette nouvelle équipe a très rapidement pris ses marques et une excellente synergie est à relever entre ses différents membres. Le nouveau président s'est particulièrement impliqué dans son rôle en assistant notamment aux séances d'Etat-Major, tout comme la commission dans son ensemble qui a été très attentive au fonctionnement de notre SDIS et a eu plaisir à pouvoir se rendre à certains exercices et échanger avec les équipes des différents sites.

Après 3 ans de fonctionnement du SDIS Ouest-Lavaux, force est de constater qu'il n'est simplement pas possible de faire un « copier-coller » des 2 organisations en place avant fusion. Il est donc très important de fédérer, impliquer, communiquer. Dès lors, la CCF a demandé que la conduite et la communication transversales entre les différents sites communaux soient une priorité afin de permettre leur amélioration.

Les membres de l'EM, ainsi que toutes nos équipes de sapeurs ont à cœur le parfait fonctionnement de notre SDIS et la sécurité de nos citoyens avant toute autre considération, effectuant leur mission avec professionnalisme et engagement. Qu'ils soient tous ici chaleureusement remerciés de veiller sur notre sécurité au quotidien.

La commission a travaillé notamment sur l'établissement d'un nouveau cahier des charges, plus étoffé et qui lui permettrait de travailler de manière plus pro active. Elle a également contrôlé les comptes, fixé les priorités du budget 2017, examiné un certain nombre de propositions soumises par l'Etat-Major.

Quant à **VIDIS 20-25** (Vision Intégrée Défense Incendie et Secours), plusieurs variantes ont été envisagées avant celle retenue dans le rapport final du 25 février 2016. Pour mémoire, l'ECA a initié ce projet afin d'effectuer une analyse très fine de l'état actuel du Service de défense incendie ainsi que des risques futurs. Ce dernier nous a été soumis, ainsi qu'à tous les partenaires concernés, en mars 2016 et une séance de présentation dudit rapport s'est tenue en avril à Cheseaux. La variante retenue est appelée « **complémentarité jour/nuit dans les SDIS actuels** ». Elle attribue aux sapeurs-pompiers professionnels (SPP), la responsabilité des interventions de jour (6h00- 19h00), en semaine, dans toute l'agglomération (avec appui des sapeurs-pompiers volontaires [SPV] pour du renfort dans certains cas). Il n'y aura plus de service de piquet de jour. Les SPV auront la responsabilité des interventions de nuit et week-ends/jours fériés (avec le soutien cas échéant des SPP). Pour mémoire, le système actuel repose sur la mise sur pied permanente de cinq SDIS (Chamberonne, Sorge-Bussigny, Malley-Prilly et Renens, Mèbre et Ouest-Lavaux) composés de volontaires en couronne et d'un SDIS de professionnels et de volontaires à Lausanne-Epalinges. L'organisation actuelle est, quant à elle, le fruit d'une réforme récente visant à renforcer l'intercommunalité des corps de sapeurs-pompiers et fonctionne à satisfaction.

Même si nos effectifs ne sont pas une source d'inquiétude aujourd'hui, nous devons préparer l'avenir et réfléchir aux évolutions du volontariat pour les 10 prochaines années. Un CoPil composé d'un membre des commissions du feu de chaque SDIS a été constitué en décembre 2016. Pour le SDIS Ouest-Lavaux, c'est notre collègue Jean-Marc Chevallaz qui a été désigné pour siéger au CoPil, Pully étant un site d'intervention de type C. Une commission technique a également été constituée, composée des commandants en charge.

Etat-Major

Il est chargé :

- d'organiser et planifier les structures du SDIS ;
- d'assurer la direction et la gestion du corps ;
- d'étudier le renouvellement du matériel et des véhicules ;
- d'établir le programme des exercices 2017 ;
- d'organiser la Revue 2016 ;
- de représenter le SDIS Ouest-Lavaux dans diverses manifestations, notamment : rapport des officiers de Lausanne, monument aux morts des sapeurs-pompiers, rapports de l'APOL et de Police Est-Lavaux, rapport de l'ORPCi des régions Pully et Lavaux-Oron, assemblée de la FVSP (Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers) ;
- d'assister aux diverses séances organisées par l'ECA, notamment pour VIDIS ;

cela représente, pour l'état-major, 1'372 heures de travail administratif.

Il est à rappeler que les heures précitées ne font pas partie des heures d'exercices, ni des heures d'interventions, mais qu'elles correspondent à du travail administratif de gestion, d'organisation et de représentation.

Il est également à relever ici le travail effectué par M. Stéphane Ruby, boursier communal de Belmont et son équipe, plus particulièrement Mme Isabelle Gaillard, en collaboration avec le capitaine Sébastien Baehler, Quartier-Maître, pour assumer toutes les tâches qui sont conférées à la commune boursière, Belmont.

Exercices 2016

Le programme des exercices 2016 pour les sections DPS, DAP, les porteurs ARI et pour les recrues a été préparé par le responsable de l'instruction, le cap Yves Schlienger.

Récapitulatif des exercices

Exercices DAP (<i>Détachement d'appoint</i>)	7
Exercices DPS (<i>Détachement 1^{er} secours</i>)	70
Exercices ARI (<i>Appareils respiratoires isolants</i>)	50
Exercices Recrues	7
Cours de cadres Off s-off	3

cela représente : 4'223 heures d'exercices effectuées par l'ensemble des pompiers du SDIS Ouest-Lavaux.

Parallèlement à ces différents exercices, il faut également noter :

- la formation continue pour les chauffeurs poids-lourd ;
- la préparation des élèves au permis C1 118 (tous les véhicules poids lourds pompiers) ;
- la préparation des candidats aux divers cours cantonaux ;
- les cours techniques : ECA – AVISP (**A**ssociation **v**audoise des **i**nstructeurs **s**apeurs-**p**ompiers).



Instruction

Basée sur les directives cantonales de l'ECA et de la FSSP l'instruction s'est déroulée au niveau des sections. Les thèmes d'instruction 2016 de l'ECA ont été les suivants : les actions de l'eau et la lecture des fumées. Le programme des exercices pour le DAP, le DPS, les porteurs APR (Appareils Respiratoires) et les recrues été préparé par le Cap Yves Schlienger

Revue quinquennale 2016



Samedi 8 octobre 2016 a eu lieu la Revue du SDIS Ouest-Lavaux. Il s'agissait de présenter les effectifs et le matériel aux Autorités nouvellement élues et à la population. Cet événement s'est déroulé sur la Commune de Lutry; plusieurs présentations ont été réalisées durant la matinée par les pompiers du SDIS Ouest-Lavaux ainsi que de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cuers (F), invités de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lutry, ces derniers et les Jeunes Sapeurs-Pompiers, pour le plus grand plaisir de la population et des enfants qui ont pu prendre part à des exercices organisés spécialement à l'attention du public.

L'après-midi a été consacré à un défilé, suivi d'une partie officielle lors de laquelle nous avons eu le plaisir d'inaugurer notre nouvelle bannière. A cette occasion, nous avons eu le plaisir de fêter les 25 ans des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Paudex et les 30 ans de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pully. La journée s'est terminée à la Grande salle du Prieuré à Pully, où un repas a réuni les Sapeurs-Pompiers du SDIS Ouest-Lavaux, les membres de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lutry, leurs invités français et les Jeunes Sapeurs-Pompiers. Les membres de la Commission consultative du feu, municipaux et délégués de leur municipalité respective, nous ont également rejoints pour cette soirée qui s'est voulue conviviale et festive.

Recrutement

Le 3 novembre 2016 a été organisé, à la Grande Salle de Paudex, le recrutement pour le SDIS Ouest-Lavaux.

Ont été informés du recrutement, les habitants des Communes de Belmont, Lutry, Paudex et Pully nés entre 1976 et 1998. Une trentaine de personnes des quatre communes étaient présentes. Vingt-trois d'entre-elles ont été recrutées afin d'effectuer leur école de recrue. Un recrutement auprès du personnel communal de Pully et Lutry a été effectué pour les interventions de jour. 2 employés communaux de la Ville de Pully ont été intéressés à suivre la formation de pompier afin de participer aux interventions de jour mais Lutry n'a pas rencontré le même succès puisqu'aucun des membres du personnel communal n'a souhaité participer à la défense incendie.

A Belmont, le règlement sur le personnel communal prévoit la fonction de « pompier de jour ».

Cours cantonal de formation

En 2016, les officiers, sous-officiers et sapeurs, soit 147 personnes, ont suivi une formation extérieure au SDIS ; cela représente 1778 heures de formation cantonale.

Journée technique des commandants de la région lausannoise

La journée technique a été organisée par l'ECA à Lutry. Lors de cette journée, différents thèmes (ABC) ont été organisés par le SDIS Ouest-Lavaux.

Rapport des commandants de la région lausannoise

Il a été organisé par le SDIS Ouest-Lavaux. Les commandants du district de Lausanne se sont réunis sur le site de Lutry en date du 14 janvier 2016. Lors de ce rapport, l'inspecteur régional, le Maj Pascal Delessert, et l'inspecteur SDIS, le Maj Christian Ménétrety, nous ont informés des nouvelles directives de l'ECA.



Acquisition de matériel et équipement

Le SDIS Ouest-Lavaux a fait l'acquisition d'un véhicule d'officier de service pour un montant d'environ Fr. 50'000.-- ainsi que de matériel afin de renouveler l'équipement personnel, le matériel d'instruction et celui d'intervention.

Locaux caserne

Mise en place, dans la caserne de Lutry, d'un magasin matériel pour l'ensemble du SDIS Ouest-Lavaux.

Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers

L'assemblée vaudoise des délégués sapeurs-pompiers a été organisée par le SDIS Etraz-Région, le 30 avril 2016, à Gimel. Lors de cette assemblée, plusieurs concours ont été organisés. Le SDIS Ouest-Lavaux s'est distingué au concours motopompe avec une 4^{ème} place et au concours ARI avec une équipe à la 2^{ème} place. Une équipe de sapeurs-pompiers a participé au gymkhana en catégorie d'âge des moins de 30 ans, soit « Les Suzeurs » Cyril Stuber et Mathias Dupertuis, qui ont remporté une magnifique 3^{ème} place.

Démissions et départs

Plusieurs officiers, sous-officiers et sapeurs ont fait valoir leur droit à la retraite ou ont démissionné pour diverses raisons, ceci explique la baisse des effectifs. Les membres ayant servi durant une période de 20 ans et plus ont reçu un diplôme de la FVSP.

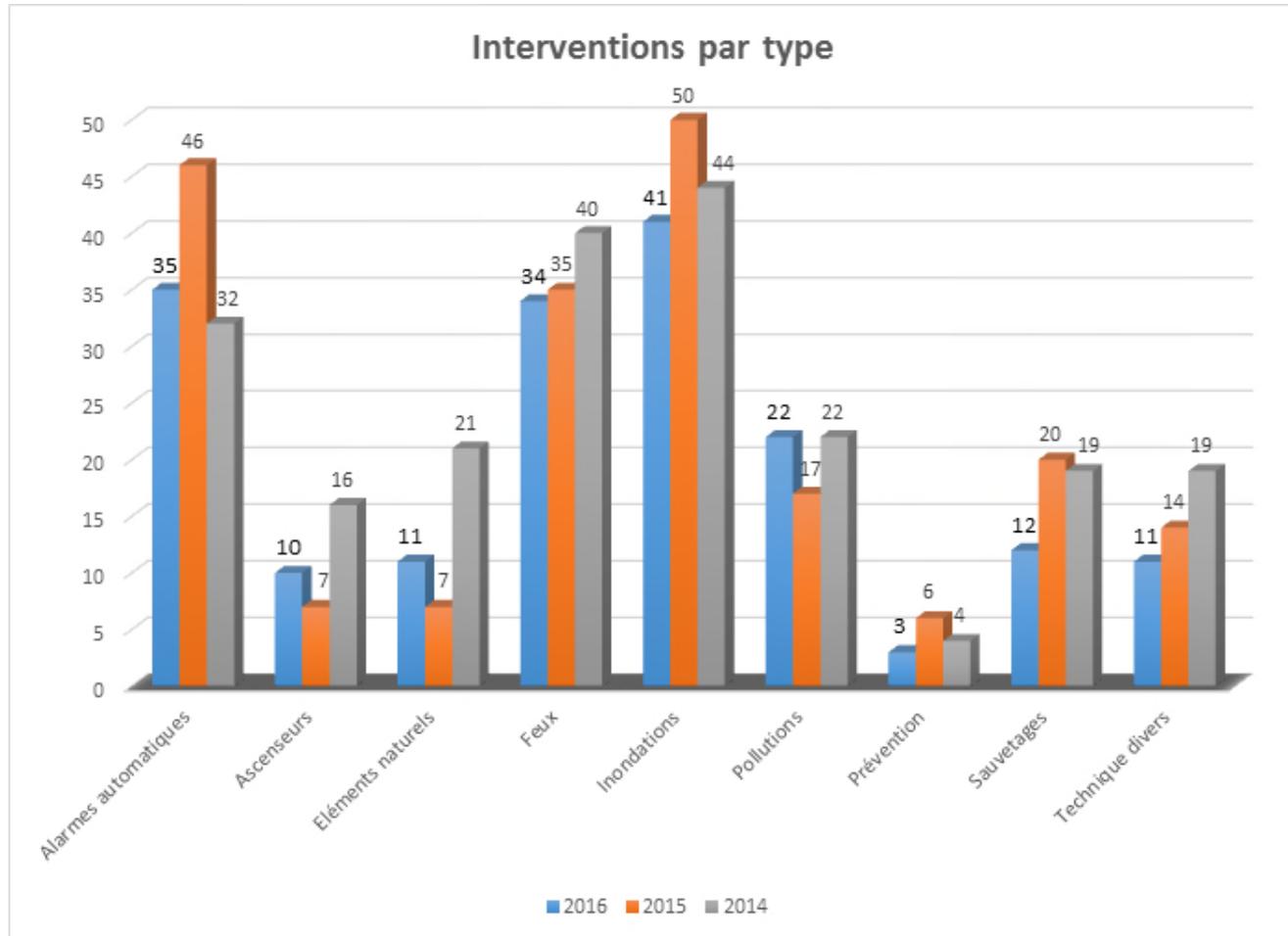
Interventions



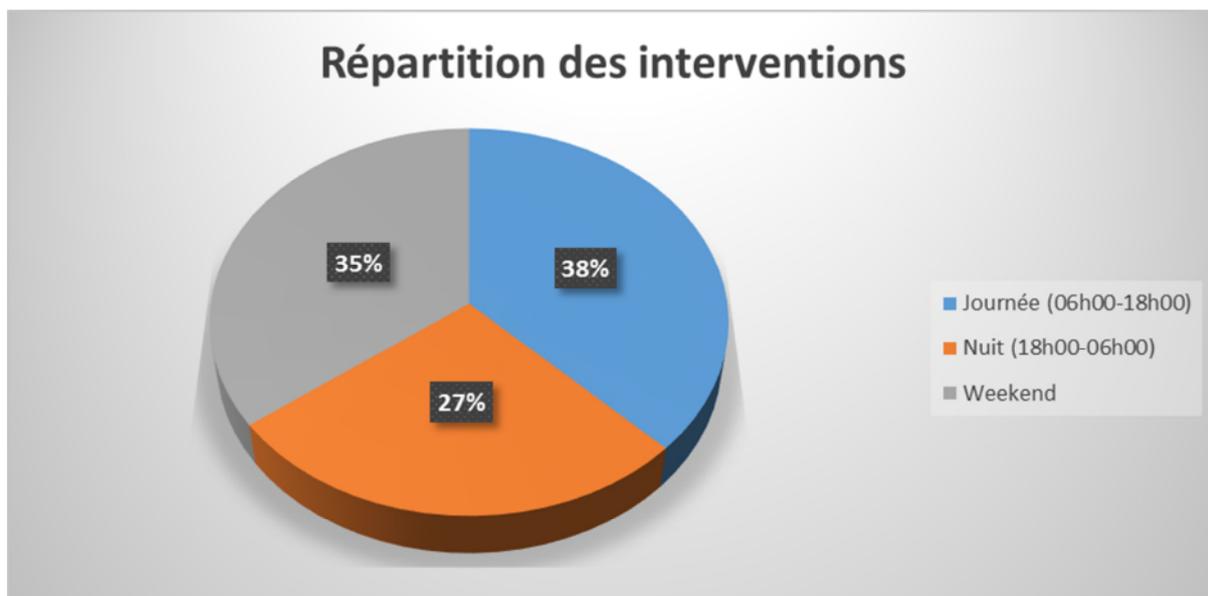
En 2016, le SDIS Ouest-Lavaux est intervenu à 179 reprises pour un total de 2'306 heures.

Ces interventions sont réparties de la manière suivante :

Répartition des interventions selon leur type :



Répartition des interventions dans le temps :



Activités sportives

Le SDIS Ouest-Lavaux a participé à plusieurs manifestations sportives organisées par les sociétés locales des 4 communes. Afin que les pompiers puissent se préparer physiquement, deux salles de gymnastique (Pully et Belmont) ont été mises à disposition des membres du SDIS.

Mise à disposition du personnel du SDIS Ouest-Lavaux

Le personnel du SDIS Ouest-Lavaux a été mis à disposition des communes afin de garantir la sécurité lors des manifestations suivantes :

- le « 1^{er} août » sur les 4 communes ;
- la course « à travers Pully » ;
- le Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec » ;
- le « Marathon de Lausanne » ;
- l'encaissement des entrées lors de la Fête des vendanges de Lutry ;
- l'organisation du parcage lors de manifestations sur les Communes de Paudex et Belmont.



Protection civile

« Un homme maintient son équilibre, son aplomb et son sentiment de sécurité seulement lorsqu'il progresse ». Maxwell Malt

Préambule de la Municipale

Ci-après, extraits du rapport annuel 2016 de Mme Corinne Brandt, Commandante de l'ORPCi Lausanne-Est et commentaires de la Municipale en charge du dicastère.



Introduction

Au cours de sa 19^{ème} année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPCi) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Jusqu'au 30 juin 2016, le **Comité Directeur** (CoDir), présidé par M. M. Lambert, Conseiller municipal à Pully et composé de Mme N. Greiner, Conseillère municipale à Belmont-sur-Lausanne et M. G. Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex, s'est réuni pour vérifier les comptes 2015.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, suite aux élections des nouvelles législatures, MM. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal à Pully, Mme Nathalie Greiner, Conseillère municipale à Belmont et M. Gérald Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex, forment le nouveau Comité. Présidé par M. Jean-Marc Chevallaz, ils se sont réunis pour fixer les priorités du budget 2017, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel. Plusieurs séances ont permis d'aborder le calendrier et la compréhension du dossier concernant la fusion des trois régions du District de Lavaux-Oron : Lausanne-Est, Lavaux et Oron, pour former une association de communes de la région Lavaux-Oron. Au 1^{er} janvier 2018, les 10 régions de protection civile, calquées sur le découpage des districts, devront être opérationnelles et avoir été validées par le canton.

La **Commission régionale**, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Elle est présidée par Mme Claudine Gygi, conseillère communale de Belmont-sur-Lausanne.

Le 7 et 8 décembre 2016, les membres du Comité Directeur et de la Commission régionale ont été assermentés par M. Daniel Flotron, Préfet du District de Lavaux-Oron.

Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et un coordinateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes. Au niveau de la milice, un poste de chef des engagements (manifestations et interventions) a été désigné. Pour soutenir la gestion du domaine administratif, un stagiaire pré HES et un apprenti complètent l'équipe des professionnels.

Planification et instruction

L'ORPCi Lausanne-Est, compagnie renforcée de 247 hommes actifs, a répondu aux engagements soit en situation d'urgence soit au profit des partenaires. Toutes les formations ont été sollicitées, certaines personnes même à plusieurs reprises. En situation d'urgence, 30 personnes sont immédiatement opérationnelles.

Une cellule de piquet, composée de 6 officiers, gouverne le fonctionnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle est composée par le plt Laurent Maziero, officier appui-sécurité, plt Julien Freymond, officier appui-sécurité, cap Damien Cuche, chef engagement, cap Laurent Chatelain, remplaçant du commandant, et le maj Corinne Brandt, commandant de l'ORPCi. Le sgtm X. Delay, coordinateur logistique est affecté au contrôle et gestion des moyens logistiques.

Manifestations et engagements

Mai

Course « à travers Pully »

- C'est quelque 1729 coureurs confirmés ou débutants, répartis en 20 catégories selon leur âge, qui ont été accueillis sur Pully entourés de leur famille, spectateurs. Les missions pour la protection civile sont principalement la retenue de circulation avec 24 postes de surveillance hautement coordonné sur l'entier des parcours. Les aides de commandements sont également mises sur pied pour la gestion de l'évènement avec l'exploitation d'un poste de conduite en collaboration des partenaires SDIS Ouest-Lavaux et Police Est Lausannois, chargée de piloter le processus de sécurité.

Juillet

Plan Canicule : pas d'engagement – dispositif en veille

- Les Municipalités confient à l'ORPCi de Lausanne-Est la planification du plan canicule et l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise, ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif.

Montreux - Fête fédérale de musique

- Grande manifestation touchant toute la Riviera ; l'ORPCi Lausanne Est reçoit deux missions dont le prêt d'un millier de matelas et l'accueil sur deux week-ends de 100 personnes réparties dans deux constructions sous la surveillance d'un officier.

Octobre

Marathon

- Dimanche 23 octobre 2016, sous les ordres de Police Est Lausannois, 15 postes de surveillance ont mobilisé 30 personnes pour garantir la sécurité des coureurs sur le parcours situé au bord du lac sur la Ville de Pully.

Instruction

Outre les divers engagements, l'ORPCi a géré 42 exercices dans tous les domaines. L'ensemble représente un total de 773 jours de service, 409 personnes convoquées, et le traitement de 19 dossiers de défaillances et 106 dispenses accordées.

Le Centre de compétence vaudois et l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) ont accueilli, soit en cours perfectionnement ou spécialisation 21 personnes en formation pour 64 jours de services.

Cours régionaux

Trois cours au niveau de compagnie soit près de 80 personnes convoquées à chaque fois ont été exécutés. Les objectifs sont distincts selon les domaines et représentent un travail important de préparation pour calquer l'instruction concernant les missions de protection civile sur l'analyse des risques régionaux. La bonne personne à la bonne place au bon moment au bon endroit, tout l'enjeu est là.

De nombreux évènements récents et proches de notre pays démontrent que la population peut être exposée à des situations parfois dramatiques. La cause de ces crises est multiple ; elles sont provoquées tant par l'homme que par une nature déchainée. Il faut alors s'en prémunir. Forte des expériences d'engagement 2015, la protection civile vaudoise se positionne encore plus précisément dans la définition de ses prestations.

Deux points forts ont marqués les cours régionaux 2016 :

- le 7 septembre, la participation de REDOG en intervention simulée sur la piste d'exercice de Gollion pour exercer les missions de localisation et le désencombrement de victimes interprétées par la milice. Deux axes principaux sont alors entraînés l'aide au partenaire et exécuter des travaux dans un milieu extérieur.
- le 23 novembre, l'ORPCi Lausanne Est a mis en place un cours de perfectionnement pour les officiers d'Etat-major et aide de conduite afin de permettre de développer et augmenter le potentiel personnel de chaque collaborateur. Ce cours a été ouvert aux collaborateurs des partenaires régionaux Police Est Lausannois et SDIS Ouest-Lavaux. L'exercice a été basé sur les concepts d'engagements existants et le potentiel de l'équipe constituée. La Municipalité de la Ville de Pully a été invitée à participer lors d'un rapport de coordination joué autour du thème de l'évacuation de population.



Exercice du 7 septembre 2016

Effectifs

L'effectif total de 615 personnes (en date du 21 novembre 2016) se compose du personnel de réserve et du personnel actif. Les 246 miliciens en âge de servir sont affectés soit dans les Formations d'Intervention Régionale (FIR) soit d'Appui Régional (FAR). 10 nouvelles recrues provenant des trois écoles de formation de base renforcent les sections.

Promotions

Grade	Nom	Prénom	Cours	Promu au grade de
sdt	Hagenbuch	Benjamin		cpl
sdt	Reymond	Alain	CC Assist + PG	cpl
app	Bassegoda	Karim	CC Assist + PG	cpl
sdt	De Matos	Raphaël	C compl Detect A	app
sdt	Gösken	Christophe	C compl spéc PBC	app

Technique

Les six constructions sont constituées d'un poste de commandement du collège principal, le poste d'attente (ci-après Po att) de la Clergère, le Centre Sanitaire Protégé de Mallieu, le Po att de Pré-Pariset, le Po att d'Arnier à Belmont-sur-Lausanne et le Po att de la Damataire occupé par l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants. Les cinq abris publics se trouvent à Chantemerle, Clergère, Arnier, Ruisselet et Grandchamps. Le technicien professionnel de l'ORPCi contrôle hebdomadairement tous les ouvrages selon les directives fédérales. Des pannes techniques surviennent du fait de la moyenne d'âge des bâtiments située entre 30 et 40 ans.

Chaque année, convoqué en cours de répétition, du personnel spécialisé de maintenance réalise le contrôle et l'entretien des ouvrages et du matériel de la protection civile. Tous les 10 ans, les constructions sont inspectées par l'office fédéral de la protection de la population accompagné du service de la sécurité civile et militaire du canton de Vaud. En 2016, ce type de contrôle concerne la construction d'Arnier à Belmont-sur-Lausanne, dont les conclusions figurent dans un rapport final détaillant chaque point de contrôle. Nous relevons ici l'excellent état d'entretien de ce Po att qui n'a fait l'objet que de quelques remarques nécessitant quelques « interventions légères » prises en charge par les subventions fédérales :

- plan des canalisations à fournir ;
- fissure et étanchéité à surveiller ;
- entretien des extincteurs ;
- plaquettes à apposer signalant « Cette porte doit rester fermée à clé en cas d'occupation de la construction » ;
- augmentation de la fréquence d'utilisation du groupe électrogène ;
- copie du dernier rapport OIBT.

Dans le cadre d'un cours de répétition annuel, le contrôle périodique des abris privés se fait sur tout le territoire de la région : 81 abris ont été contrôlés par la milice en plus des 20 abris contrôlés par les professionnels tout au long de l'année. 23 abris n'ont pas pu faire l'objet d'un contrôle et seront à nouveau planifiés en 2017. Sur tous les contrôles, seulement 4 abris présentent des défauts. Nous relevons le bon état d'entretien des abris et la vigilance de leurs propriétaires.

L'ORPCi Lausanne-Est compte trois véhicules, dont le plus ancien a été cédé à la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) de la Ville de Pully. Un nouveau véhicule 9 places complètera l'an prochain ce parc automobile

Conclusions

La protection civile est un des éléments dans la chaîne de sécurité suisse. Elle est sollicitée dans des projets ambitieux et passionnants et c'est tant mieux ! Les missions touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

La Direction de l'ORPCi se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires en charge de la protection de la population et d'autres institutions.

J'ajouterai pour terminer, que Lausanne-Est est une protection civile modèle, efficace et très souvent citée en exemple pour son professionnalisme et son efficacité. Que notre Commandante, Madame Corinne Brandt, ainsi que toute son équipe, soit remerciée pour sa conduite et son travail exemplaire.

COMMUNICATION

« Le meilleur moyen d'assurer une bonne communication, c'est l'écoute, la compréhension et l'action partagée ». Didier Court, entrepreneur, auteur

Le projet d'une newsletter à paraître 3 ou 4 fois l'an est toujours d'actualité, ceci pour permettre une meilleure communication à nos habitants des événements et informations importants qui jalonnent la vie de notre commune. Cependant, le temps à disposition a manqué pour permettre à la soussignée de s'y consacrer, celui-ci ayant été totalement investi dans la gestion de ses autres dicastères. La création, puis la parution d'une publication nécessitent un dégagement de pages libres important : charte graphique (même minimaliste) et rédactionnelle, collecte de l'information, préparation des rubriques, rédaction des articles sont autant d'étapes qui requièrent un investissement en temps conséquent. Ce projet reste donc en suspens et à suivre, dans la mesure de l'organisation et des moyens à disposition.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

« La mode passe, seul le style perdure ». Coco Chanel

Préambule

Nos bâtiments sont sous la responsabilité de M. Yann Tornare (Responsable technique des bâtiments et de la conciergerie), et son équipe compte, au 31.12.2016, un concierge, M. Didier Gerber (100%) et deux auxiliaires de conciergerie, Mmes Anne-Lise Mottiez (70%) et Manola Tornare (75%), ainsi qu'une intendante des refuges, Madame Liliana Giroto (30%). Avec 3,75 ETP, l'entretien journalier de tous nos bâtiments engage et sollicite au maximum nos ressources, ne laissant pas de flexibilité quant aux imprévus (maladie, absences, congé) et pour l'organisation des vacances de chacun. A noter qu'avant son départ, M. Julien Blum, employé polyvalent, fonctionnait à 60% en conciergerie et 40% aux services extérieurs.

Une longue réflexion a donc été entamée, tout d'abord par des entretiens avec le personnel de conciergerie afin de cerner les besoins en ressources dans nos bâtiments au quotidien, d'amener une réorganisation du travail de manière participative et d'optimiser le fonctionnement du service. Ce processus nous a conduits à externaliser auprès d'une entreprise l'entretien du bâtiment administratif, ainsi que certaines tâches récurrentes au collègue. Mme Mottiez qui s'occupait le soir de l'entretien du bâtiment administratif et souhaitant retrouver un horaire de jour a pu ainsi être réaffectée au collègue et à l'UAPE. Par ailleurs, l'engagement d'un concierge en 2017, nous permettra de compléter l'équipe. Que tous soient ici remerciés pour ce travail d'équipe et pour leur engagement quotidien au service de nos infrastructures.

Bâtiment administratif

Cafétéria

Notre cafétéria (voir photos page de couverture) a pris ses nouveaux quartiers dans le hall principal, où se situait le sas d'entrée côté collège en été 2015. Un bureau destiné à notre RH, Mme Olivia Gaillard a été créé en lieu et place de notre ancienne cafétéria. Les travaux sont terminés et le préavis 04/2015 bouclé avec un solde positif par rapport au budget alloué :

Montant alloué	Fr.	105'830.00
Montant des factures	Fr.	92'649.55
Solde positif au bouclément	Fr.	13'180.45



Bureau de la RH (ancienne cafétéria)

Bâtiment des Services extérieurs

Remplacement de la chaudière du bâtiment des Services extérieurs, sis en Arnier 80, selon budget 2016. Cette dernière, vieille de 30 ans, ne répondait plus aux besoins du bâtiment car devenue sous-dimensionnée avec l'évolution de l'utilisation du site.

Bâtiment de l'Auberge communale

Rien à signaler.

Grande Salle

Notre Grande Salle fêtera ses 10 ans, depuis sa rénovation en 2007. Son utilisation est très sollicitée puisque, en 2016, entre les événements communaux, les utilisations des sociétés locales et des privés, on compte quelque 383 réservations. Comme il a été mentionné dans le rapport 2015, d'indispensables travaux d'entretien sont prévus au budget 2017.

Maison Pasche

Tel qu'annoncé dans le rapport 2015, les travaux étaient terminés, mais nous étions dans l'attente de la finalisation des accords qui avaient été pris préalablement avec deux propriétaires voisins quant à une servitude de droit de vue et un échange de terrain avant de pouvoir boucler le préavis.

C'est maintenant chose faite et le préavis 01/2012 a enfin pu être bouclé avec un solde positif par rapport au budget alloué :

Montant alloué	Fr.	2'600'000.00
Montant des factures	Fr.	2'089'629.80
Solde positif au bouclément	Fr.	510'370.20

A noter encore que le compte d'étude pour l'aménagement de la place du village a été clôturé et les frais imputés sur le compte de la Maison Pasche, pour un montant de Fr. 8'802.00.

Rural du Signal

Rien à signaler, hormis le contrôle OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension), contrôle électrique indépendant et professionnel sur les installations électriques à basse tension.

Autres bâtiments

Fontaines

Rien à signaler.

Refuges

Refuge des Bas-Monts

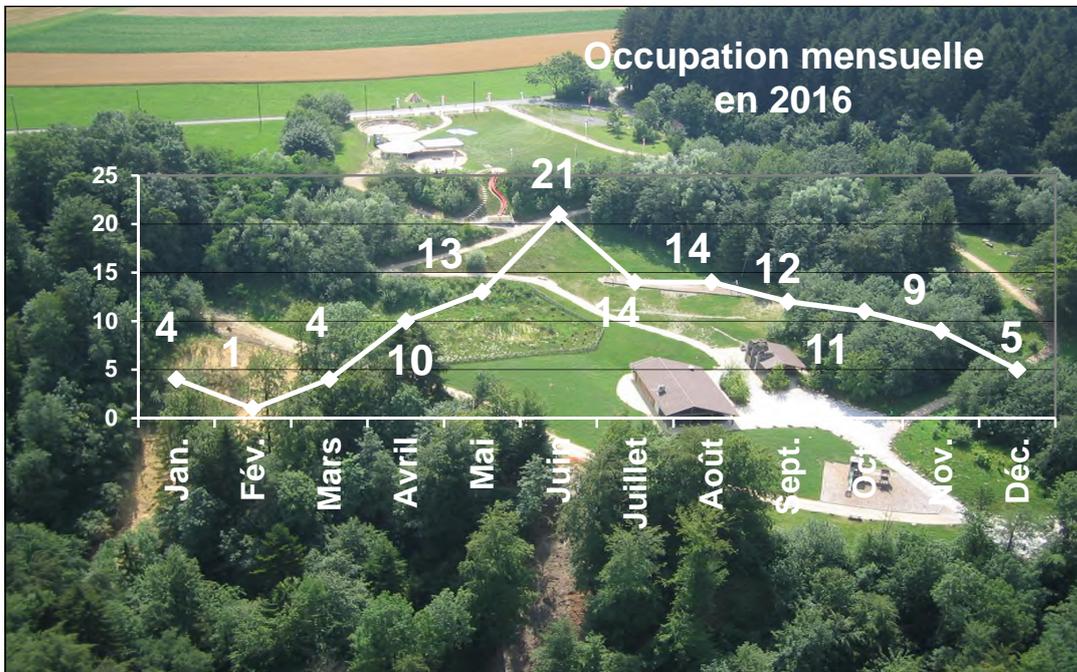
Durant la maladie de notre intendant M. Philippe Rouge et suite à son décès en décembre 2015, nous avons pu compter sur toute notre équipe de conciergerie, ainsi que sur celle des services extérieurs, plus particulièrement M. Laurent Guérin pour assurer l'intérim en attendant que nous trouvions la personne adéquate pour ce poste qui nécessite un investissement conséquent durant les week-ends et plus particulièrement dès les beaux jours. Que tous soient ici chaleureusement remerciés pour leur dévouement. Au 1^{er} juillet 2016, Mme Liliana Giroto est venue rejoindre notre équipe en qualité de nouvelle intendante des refuges, dont elle s'occupe à raison de 30% réparti sur l'année. A relever que sa tâche n'est pas toujours évidente au vu du comportement de certains locataires.

Outre les aspects liés aux locations, il faut veiller également à effectuer les travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de nos refuges. En 2016, nos équipes ont effectué plus particulièrement des travaux de petite menuiserie et l'éclairage des Bas-Monts a été amélioré car insuffisant. Nous avons fait ce constat voilà déjà un certain temps et bon nombre de locataires nous ont écrit pour nous signaler la difficulté « d'y voir clair » pour que les nettoyages et rangements de fin de soirée ou de nuit se fassent dans les meilleures conditions.

Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

Catégories	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Habitants de Belmont	63	55	63	66	56	50	36
Locataires extérieurs	77	67	71	83	88	67	70
Sociétés locales et usage communal	5	* 21	11	4	4	5	12
Total	145	143	145	153	148	122	118

*y.c.12 jours réservation/occupation pour la Régionale des musiques en mai 2011.

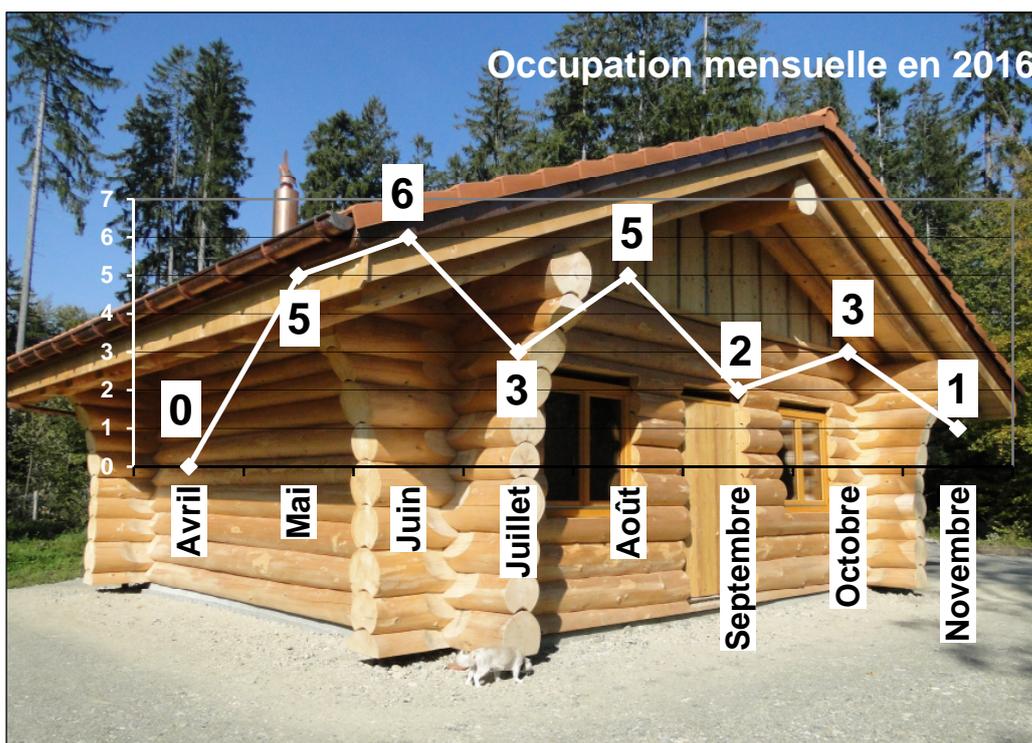


Refuge des Bas-Monts

Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien ; ci-après, détails des locations par catégorie et par mois.

Catégories	2012	2013	2014	2015	2016
Habitants de Belmont	27	28	32	22	25
Sociétés et groupements divers Belmont	7	3	1	0	0
Total	34	31	33	22	25



VIGNES

« Dans une vieille bouteille, il y a du bon vin. Mais il y a aussi quelque chose du passé, et qui dort là. Quand on débouche la bouteille, un rayon de soleil ressuscite, et ça ne va pas sans un peu d'émotion. » Léon Abric

Préambule

Si les 3 dernières années ont été petites en récoltes, comme annoncé 2015 s'est situé bien au-dessous de la moyenne, mais d'une qualité exceptionnelle !

2016 marque un retour de la quantité avec tous les quotas atteints. Notre chasselas est un vin équilibré, moins chargé en alcool, moins minéral, avec de belles notes fruitées. Notre production de blanc rencontre toujours un grand succès auprès de nos habitants et il ne reste que peu de bouteilles à la vente pour le millésime 2015, nos stocks 2014 et 2013 étant d'ores et déjà écoulés !



Quant au Belmonoir, le 2015 est disponible depuis ce printemps, tout comme notre chasselas 2016. Pour le Belmonoir 2014, il est encore possible d'en acquérir, le stock 2013 étant écoulé ; avis aux amateurs !

Pour notre vigneron-tâcheron, M. Gilbert Fischer, sa fille Valérie et toute leur équipe, une année qui se termine en amène une autre et avec elle, des défis dont Dame nature a le secret ! Cette année, quelques frayeurs avec la mouche *Drosophila suzukii*, tout droit arrivée d'Asie pour prendre du bon temps sur nos grappes de Pinot ! Pour préserver lesdites grappes et éviter la pourriture, décision a été prise de vendanger notre Pinot début octobre. Au final, sage décision car très peu de perte et aucun dommage sur la qualité ! Que Gilbert soit ici remercié pour le souci et le soin qu'il apporte à nos vignes vaillantes trentenaires et qui bénéficient de ses bons offices depuis ...30 ans !

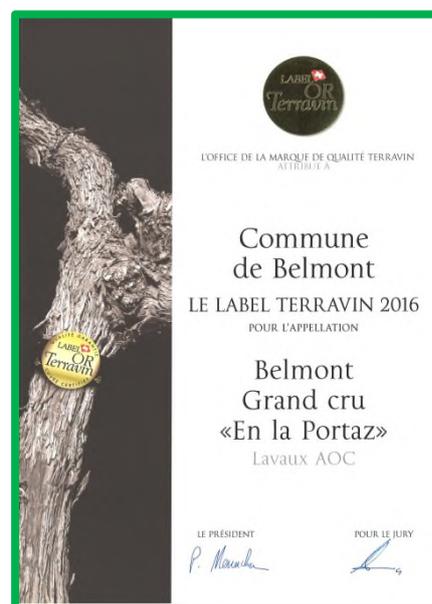
Productions

Récapitulation de la production 2016 :

kg	Cépage	sondant à	production en lt
1'742	Chasselas	70.70°	1'394
450	Pinot noir	90°	360
336	Gamaret	88.42°	269
418	Garanoir	88°	334

Pour comparaison, production 2015 :

kg	Cépage	sondant à	production en lt
716	Chasselas	89°	573
302	Pinot noir	98°	241
95	Gamaret	102°	96
210	Garanoir	103°	168



Comptes

	2015	2016
Charges	Fr. 22'796.75	Fr. 26'928.60
Produits	Fr. 20'101.50	Fr. 21'760.50
Excédent de charges	Fr. 2'695.25	Fr. 5'168.10

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

« Chaque situation nouvelle, chaque problème à résoudre amène avec lui l'opportunité rare d'apprendre quelque chose de nouveau. » Olivier Lockert

A l'heure de conclure ce 2^{ème} exercice de style que constitue la rédaction du présent rapport, je voudrais rendre hommage et remercier toutes les personnes avec lesquelles je collabore quotidiennement et qui sont un appui indispensable et précieux dans la gestion de mes dicastères. Leur engagement et leur bonne humeur permettent au travail de s'effectuer sereinement et intelligemment.

Cette année 2016 est la première que je boucle entièrement, puisque en 2015, j'ai succédé à M. Daniel Delaplace, au 1^{er} juillet, reprenant ainsi en cours les dossiers de mon prédécesseur.

2016 marque également le début d'une nouvelle législature durant laquelle j'aurai à cœur de remplir mes tâches au plus près de leurs exigences, en essayant de mettre toujours le bon sens en avant, d'être à l'écoute des préoccupations de nos habitants et de faire de mon mieux en gardant à l'esprit que notre mandat nous amène en permanence devant des situations nouvelles, qui nécessitent disponibilité, ouverture, collégialité, ainsi que du travail ! Car ne nous méprenons pas : notre système de milice qui a valeur d'institution, unique au monde et auquel la Suisse est profondément attachée, ne permet, ni ne pardonne, l'amateurisme et nécessite un investissement personnel complet.

Notre tant regretté Marc-Etienne Favre, mon président lorsque je siégeais à la Commission consultative d'urbanisme, m'avait donné rendez-vous à l'Auberge communale un soir avant le Conseil pour me donner sa vision, ses précieux conseils et son soutien dans mon intention de me présenter à l'élection complémentaire de 2015. Il avait un souvenir ému et passionné de sa législature à la municipalité et m'avait prévenue de l'ampleur de la tâche et de la somme des apprentissages à faire. « Si tu es élue, il te faudra au moins 5 ans pour te mettre au courant, connaître les règlements et les lois de tes différents dicastères, te sentir en confiance. Après, c'est du bonus et du perfectionnement, de la professionnalisation dans un engagement de milice ! »

Je pense très souvent à lui et à ses paroles et à d'autres que je ne reporterai pas ici mais qui m'ont tellement fait rire et qui m'accompagnent encore. Merci de la confiance que vous m'accordez et bel été à vous tous.

« Tout engagement génère des compromis, et il est évidemment beaucoup plus facile de rester soi-même en ne faisant rien ! » Ethan Hawke, acteur



Nathalie Greiner-Meylan, Municipale

AFFAIRES SOCIALES - CULTURE - JEUNESSE (y.c. UAPE, transports scolaires) - PAROISSES - BÂTIMENTS COMMUNAUX (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - DOMAINES ET FORÊTS

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale



PRÉAMBULE

Suite à la nouvelle répartition des dicastères en juin 2015, confirmée en juillet 2016, l'ordre des sujets abordés a été quelque peu modifié par rapport aux années antérieures. Que ceci ne vous perturbe pas et, malgré des redites d'année en année, j'espère que vous aurez du plaisir à découvrir ou redécouvrir ce qui fait le quotidien d'une élue.

AFFAIRES SOCIALES

Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AFJ	Structure d'accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants

CSR	Centre Social Régional
DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
RAS	Régionalisation d'action sociale

Prévoyance et aide sociale

Mme Dorthe fait partie de la Commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.00 est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

En 2016, nous avons eu une demande de soutien pour un camp scolaire. La demande, devant être accompagnée de justificatifs de revenus afin de déterminer la participation communale, ne correspondait pas au barème d'octroi et n'a dès lors pas pu être prise en considération. Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la Commission sociale communale.

Commission sociale communale

Suite au souhait de M. Michel Frank de se retirer de ladite commission, Mme Marie-Alix Souyris a été nommée pour la législature 2016-2021. Cette commission se compose donc de Mmes Souyris, membre, Dorthe, secrétaire et de M. Ruby, boursier communal. La présidence est assurée par la municipale en charge.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Sensibles aux besoins de transports de leurs habitants à mobilité réduite, 13 communes du Grand Lausanne proposent l'accès à des courses loisirs subsidiées. Il s'agit des Communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, St-Sulpice, Renens, Romanel-sur-Lausanne et Villars-Ste-Croix.

Les personnes à mobilité réduite disposent de bons communaux pour financer une partie des frais de leurs courses loisirs.

Sous l'égide du SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement) le bureau de coordination TMRL, sis à Lausanne, est chargé de planifier et de coordonner les transports individuels en faveur des personnes à mobilité réduite.

Les transports proposés 7/7journs peuvent concerner les courses :

- thérapeutiques (pour se rendre chez le médecin ou à un lieu de traitement médical) ;
- à but professionnel ou de formation (ateliers) ;
- pour se rendre auprès d'un centre d'accueil de jour (CAT, UAT) ;
- de «loisirs» (courses nécessaires pour les activités liées à la gestion de la vie quotidienne, sociale ou culturelle).

Pour bénéficier des prestations de transports, une évaluation préalable de la mobilité réduite et des besoins en transports du client est nécessaire.

Une carte de légitimation personnalisée est alors adressée au client donnant droit à 96 courses par année. Celle-ci est renouvelable chaque année, sur la base d'une réévaluation.

Par analogie aux personnes qui recourent aux transports en commun, une participation initiale par trajet est demandée au bénéficiaire. A l'exception de quelques communes périphériques, les forfaits maximum reconnus, pour subsidier une course (trajet aller simple de 10 km), peuvent atteindre respectivement Fr. 36.- pour une course avec Taxi-Services et Fr. 54.50 pour une course avec la Fondation THV (Transport Handicap Vaud). Pour Belmont, la participation en 2016 a été de Fr. 3'799.40 (Fr. 1'709.30 en 2015).

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leur ACAS respective à la Ville de Pully, répondant ainsi à l'adoption du rapport, par le Conseil d'Etat, qui a fixé une obligation de regroupement pour les communes qui ne couvraient pas un bassin de population de 5'000 habitants.

L'objectif principal du regroupement des ACAS consiste à professionnaliser les tâches de leurs préposés, garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux.

L'AIAS/PPB a été transférée à la Région « RAS » (Régionalisation de l'Action Sociale), elle est intégrée à l'ARAS (l'Association Régionale d'Action Sociale), et dépend hiérarchiquement de la direction du « CSR » (Centre Social Régional) située à l'Avenue Villardin 2 à Pully, elle est ainsi devenue une Agence d'Assurances Sociales (AAS) et couvre le même territoire.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurances et régimes sociaux;
- appliquer les directives et instructions;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels;
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;
- informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population des communes en général.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS);
- tous les jeunes qui atteindront leur 21^{ème} année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale, nous recevons deux fois par année la liste des bénéficiaires qui sont au nombre de 26 (16 hommes et 10 femmes) au 31 décembre 2016.

Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)

Le Centre Social Régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten. Le Comité de Direction, présidé par Mme Muriel Pretti, Municipale à Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et 2 membres représentant les institutions sociales privées. Il se réunit 1 fois par mois afin de traiter les affaires courantes.

Le **Conseil intercommunal**, composé de 15 délégués des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux, est présidé, depuis septembre 2016, par Mme Chantal Dupertuis, Municipale à Belmont. La Commune de Belmont fait aussi partie de la Commission de gestion de la RAS en la personne de Mme Catherine Schiesser. Le Conseil intercommunal se réunit deux fois par an pour se prononcer sur le budget, les comptes et la gestion.

Les vacations relatives aux séances, tant de la présidence que de la gestion, sont remboursées à la Commune de Belmont.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Logiciel informatique KIBE

Afin de répondre aux exigences de la FAJE, principalement en ce qui concerne la liste d'attente centralisée pour l'accueil pré et parascolaire, le Réseau PPBL s'est doté d'un logiciel informatique depuis 2014.

Les débuts furent un peu compliqués et, à l'usage, il s'avère que des améliorations sont nécessaires en fonction d'une harmonisation des pratiques pour chaque structure du Réseau. D'autre part, la comptabilité communale de Belmont étant « incompatible » avec le système de facturation KIBE, en 2016 de nombreuses demandes auprès du fournisseur ont occasionné un coût de Fr. 8'490.- soit un dépassement de budget.

Structure d'accueil familial de jour

(Une partie du texte et tous les chiffres de la structure AFJ sont fournis par la Coordinatrice de l'Accueil familial de jour)

La structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) est un réseau regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

ELEMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre, la Structure comptait 25 accueillantes. En cours d'année, 3 AMF ont donné leur congé, soit pour se tourner vers une activité professionnelle à l'extérieur de leur domicile, soit pour se concentrer sur leur propre vie de famille qui s'est agrandie, ou simplement pour un départ en vue d'une retraite bien méritée. Durant cette même année, 145 enfants ont été accueillis et, au 31 décembre, 47 sont encore en liste d'attente.

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'AMF agréées au 31.12	23	27	28	25
Nombre d'enfants au 31.12.	132	132	131	105
Nombre d'heures d'accueil	93'838	97'339	105'689	97'402.90

Heures d'accueil des enfants en 2016		AMF agréées en 2016	
Lieu d'accueil	Nbr. d'heures	Lieu de domicile	Nbr. d'AMF
Pully	60'736.50	Pully	15
Paudex	7'491.30	Paudex	2
Lutry, La Croix	15'311.90	Lutry, La Croix	4
Belmont	13'863.20	Belmont	4
Total	97'402.90	Total	25

La vie de la structure AFJ

La Structure AFJ a été passablement « chamboulée » en 2016 avec le départ durant l'année, à la fois de la coordinatrice et de la collaboratrice administrative. Ces deux postes ont été assurés ad intérim durant quelques mois jusqu'à l'engagement en août de la collaboratrice administrative à 60 % et en octobre de la coordinatrice à 50 %. Malgré ces grands changements et le caractère instable de la situation durant le second trimestre 2016, le suivi des situations a pu être assuré grâce au savoir-faire et aux compétences des deux collaboratrices qui avaient déjà travaillé au sein de la Structure et qui ont accompagné la nouvelle équipe de l'AFJ dans la prise de ses fonctions.

Recrutement de nouvelles AMF

Le premier objectif, pour 2017, sera de procéder au recrutement de nouvelles AMF ; celui-ci avait été mis entre parenthèse en 2016 afin de pouvoir se concentrer sur le bon fonctionnement du quotidien de la Structure.

L'augmentation des demandes de placement en liste d'attente durant l'année 2016, le départ de 3 AMF, ainsi que des changements de statut de certaines AMF (accueil uniquement pour des dépannages ou pour les vacances scolaires, accueil d'enfants scolaires uniquement) rendent le placement des enfants de plus en plus complexe. Les places vacantes se font très rares et correspondent difficilement aux nombreuses exigences de placement (lieu géographique, placement limité à 2 bébés par accueillante, etc.). C'est donc avec plaisir que la Structure relancera de manière active sa quête de nouvelles AMF. Une 1^{ère} séance d'information sera organisée au mois de mars pour les candidates potentielles. S'en suivra un travail d'enquêtes et d'entretiens pour la coordinatrice en vue de l'agrément des nouvelles AMF.



Revisiter le fonctionnement administratif de la structure

Suite à l'amélioration des conditions de travail des AMF, la plupart des documents contractuels revus en 2014 resteront utilisés en l'état. Cependant une simplification et une réorganisation des démarches administratives sont prévues en 2017. En effet, afin que la coordinatrice puisse concentrer son énergie sur le suivi qualitatif des dossiers et augmenter ses visites sur le terrain, le fonctionnement administratif et les procédures seront étudiés et repensés.

Rétablir un planning annuel

En 2016, en raison de la réorganisation de la DJAS et de l'AFJ, l'accent a été mis sur le travail au quotidien, afin d'assurer le bon déroulement et le suivi des placements, mettant momentanément entre parenthèses, l'organisation d'événements, de rencontres avec les AMF et les sessions de formation continue telles que les analyses de pratique. Seules « Les Rencontres de Soutien annuelles », au vu de leur caractère obligatoire, ont été maintenues et suivies par les AMF, ainsi que la formation « Urgence chez les petits ».

D'un côté plus récréatif, la Structure a aussi pu organiser un petit Noël pour les enfants accueillis au sein du réseau ; cet événement a rencontré un franc succès.

Quant aux **Relais-Contacts**, qui avaient été interrompus en 2015 faute d'espace adapté aux besoins des AMF et des enfants, la Structure espère vivement qu'ils puissent à nouveau voir le jour en 2017, sous la même forme ou sous une forme différente.

Un nouveau calendrier des rencontres, réunions, formations et événements annuels sera mis en place pour 2017. En effet, outre les impératifs et les réunions à caractère obligatoire imposés par le canton ou la Structure, cerner au mieux leurs besoins et envies de formation, de thématiques à traiter, de rencontres formelles ou informelles à maintenir ou à créer, permettra à la coordinatrice d'accompagner et soutenir au mieux les AMF dans la qualité des accueils qu'elles offrent aux enfants placés dans leur foyer.

LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

(Les statistiques sont fournies par la responsable de la structure)

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »



Le 1^{er} janvier 2010, la Commune de Belmont-sur-Lausanne a ouvert une garderie offrant 22 places au sein de « l'Espace Cancoires ».

Les enfants accueillis aux « Moussaillons » viennent exclusivement de familles domiciliées à Belmont. Selon nos disponibilités nous accueillons ponctuellement des enfants du réseau pour un petit pourcentage. La facturation de la prise en charge se fait par la Bourse communale sur la base de la grille tarifaire du réseau. Les parents hors réseau paient le tarif maximum, soit Fr. 120.00/jour pour une occupation à 100% et ceci quel que soit leur revenu.

La Municipalité a repris et rénové les anciens locaux du jardin d'enfants les « Guignols » afin de pouvoir doubler la capacité d'accueil des « Moussaillons » et répondre au mieux à la forte demande de placement préscolaire.

Depuis le 1^{er} septembre 2015, nous avons une capacité d'accueil de 44 places, réparties comme suit :

- sur le site des « Moussaillons - Nursery / Trotteurs », route des Monts-de-Lavaux 49 :
 - 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois.
 - 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.
- sur le site des « Moussaillons – Grands », route du Burenos 37 :
 - 20 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.

Si les groupes « Nursery » et « Grands » se remplissent rapidement, il arrive, par contre, que des places libres sur le secteur « Trotteurs » ne puissent être attribuées faute de place chez les « Grands » pour y passer les enfants 6 mois plus tard. En effet, l'autorisation d'exploiter la structure CVE délivrée par l'OAJE (l'Office de l'accueil de jour des enfants) est de 20 places.

Statistiques d'occupation

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Nursery	68%	82%	82%	82%	81%	77%	77%	69%	77%	94%	97%	101%	82%
Trotteurs	65%	61%	62%	64%	61%	67%	70%	84%	42%	49%	47%	48%	60%
Grands	72%	80%	82%	83%	82%	83%	64%	78%	77%	78%	76%	76%	78%
Total	68%	74%	75%	76%	75%	76%	70%	77%	65%	74%	74%	75%	73%

En 2016 les secteurs « Nursery » et « Grands » ont été bien remplis avec des pics de fréquentations les mardis et jeudis et un peu plus de marge concernant les mercredis et les vendredis. Traditionnellement, dans le secteur des « Grands », on constate une baisse notable de fréquentation en juillet du fait des vacances scolaires ; la plupart des parents résilient les contrats des enfants qui partent à l'école, pour la fin du mois de juin.

Suite à la reprise des Guignols, en septembre 2015, le secteur des Trotteurs, groupe de transition, a été moins rempli, en 2016, que les deux autres secteurs. La plupart des arrivées ont été enregistrées sur le secteur de la Nursery où il y avait la plus forte demande, et sur le secteur des Grands grâce à l'accueil des anciens enfants des Guignols. Ce ne sera plus le cas en 2017 où nous serons presque complets sur les trois secteurs.

Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés, mis en portions et stockés au congélateur.

Les « Trotteurs » et les « Grands », quant à eux, bénéficient de mets « Fourchette verte » livrés par la Société « Concordance ».



Activités

Depuis 6 ans maintenant, nous avons intégré le projet cantonal « Youp'là bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité enfantine. Depuis 2012, nous avons le « Label Youp'là bouge ». De ce fait, nous nous engageons :

- à mener une réflexion au sein de la structure autour de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'autour du matériel favorisant le mouvement et laissé au quotidien à disposition des enfants ;
- à intégrer, au quotidien, 1h30 d'activité physique par jour (qui peut être séquencée en périodes de 10 minutes consécutives au minimum) ; à noter que les balades y sont incluses.

Les différents thèmes de l'année sont suivis pour organiser les activités et sorties :

- promenades en forêt pour observer les changements sur la nature ;
- promenades dans les vignes lors des vendanges et rencontres avec les vendangeurs ;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolages ;
- sorties au marché ;
- différentes fêtes organisées à la garderie : fête de la courge-sorcière en octobre, fête de l'hiver en décembre ;
- visite de la ménagerie du Cirque Knie ;
- jardin potager ;
- sortie à la bibliothèque.

Les nouveaux locaux des « Grands » étant à proximité de la forêt, l'équipe a pu mettre en place un projet qui permet aux enfants d'y aller tous les jeudis après-midi. Le projet a pour but de donner la possibilité aux enfants de développer davantage leur motricité. Ils ont ainsi une plus grande liberté de mouvements et peuvent s'amuser pleinement avec leurs copains.

ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES

Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze. Il regroupe de très nombreux services et associations actifs sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance. Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles. Le Forum se réunit deux fois par année. A ces occasions, diverses institutions présentent leurs activités et leurs projets.

La Commune de Belmont est représentée par Mme Laurette Favre pour « l'Arc-en-Ciel » (Club des Aînés) et par la Municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités. En principe, il y a deux rencontres par année soit au printemps et en automne.

Services bénévoles

Les Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif réduit. Les bénéficiaires paient Fr. 14.- la course aller-retour au départ de Pully, Paudex et Belmont en direction de Lausanne. Pour les autres destinations, le coût est de Fr. -.80/km. La Commune de Belmont a reconduit, en 2016, un don de Fr. 500.- qui a été chaleureusement accueilli. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au N° 021 728 12 13.

Je tiens à relever que la majorité des bénévoles, toujours enthousiastes, a déjà un certain âge et qu'une relève semblerait la bienvenue. Les chauffeurs bénévoles touchent un défraiement de Fr. 7.- par course ou Fr. 14.- aller-retour, ceci dans le périmètre Pully-Paudex Belmont direction Lausanne. Au-delà, c'est le remboursement au km qui s'applique.

Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont

Durant les réunions de l'année, les responsables bénévoles du comité ont relaté les points forts et fait part des problèmes rencontrés dans le cadre des activités de l'association, à savoir :

- la gestion des trois écoles maternelles à Pully et à Paudex;
- les ateliers de théâtre et d'expression corporelle;
- les braderies en avril (Paudex) et en novembre (Pully);
- la mise à jour du fichier des membres;
- le baby-sitting;
- l'aide pour remplir les déclarations d'impôts;
- l'aide aux membres de la Ludothèque de Pully pour la mise sur pied d'une journée jeux des Familles à Belmont.

Le service baby-sitting est à la recherche de jeunes qui, après avoir suivi les cours Croix-Rouge, pourraient se mettre à disposition des parents qui désireraient s'absenter pour quelques heures ou pour une soirée durant la semaine ou le week-end en laissant leur(s) enfant(s) à la charge d'une personne de confiance. Les personnes intéressées peuvent prendre contact par courriel à l'adresse babysitting@aef-ppb.ch.

L'Association possède un site internet : www.aef-ppb.ch, sur lequel vous trouvez tous les renseignements utiles. Le comité se tient à disposition afin d'étudier l'attribution d'une aide ponctuelle à toutes les familles, membres de l'association, qui seraient momentanément dans le besoin, afin de leur permettre de faire face à des soucis financiers ou autres. Ce fonds est exclusivement alimenté par les bénéfices réalisés à l'occasion des braderies.

Madame Maryline Belet est la présidente de l'Association. L'assemblée générale 2016 a eu lieu le 16 mars à Belmont.

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région. Ce qu'il faut retenir c'est qu'à Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis.

L'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de faire la mise en place et les nettoyages. La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies.



Arc-Echange

En 1996, Arc-Echange, lieu d'accueil et de rencontre pour les parents et leurs jeunes enfants ouvrait ses portes à Pully. Ses buts étaient d'offrir un lieu de socialisation, un soutien aux parents ainsi que l'intégration des nouvelles familles. Il est à relever que la fréquentation est libre et gratuite. La Commune de Belmont verse une subvention annuelle de Fr. 300.-.

Aubade aux doyens

La traditionnelle Aubade du 1^{er} janvier animée par notre société de musique « L'Avenir » et « La Lyre de Lavaux » de Cully, a accueilli notre nouveau doyen M. Giovanni Zanchi. Mme Weber entrant dans sa centième année était malheureusement absente suite à une chute suivie d'une hospitalisation.

Nonagénaires

L'année 2016 a été l'occasion de fêter 6 nonagénaires. Faut-il encore rappeler qu'il fait bon vivre et longtemps à Belmont ?

Une délégation municipale composée du Syndic M. Muheim, de Mme Schiesser (photographe officielle), de la municipale en charge et quelque fois des autorités ecclésiastiques, selon les souhaits, a rencontré :

- le 4 février, accompagné des « Marchistes », M. André Bandi, au Carnotzet communal ;
- le 1^{er} mars, Mme Juliette Nicolas et M. Paul Nicolas, à leur domicile ;
- le 10 mars, Mme Irène Bron, à son domicile ;
- le 17 octobre, Mme Jocelyne dite Josy Johner, bibliothécaire des Aînés, à son domicile ;
- et enfin le 13 décembre, M. Friedrich Schenk, à son domicile.



Centenaire

Mme Greiner-Meylan et moi, nous sommes rendues, sur invitation de la Préfecture, le 18 mars 2016 à la Rozavère, afin de célébrer les 100 ans de Mme Liliane Weber. Une partie du personnel ainsi que quelques invités ont partagé un goûter et la déléguée préfectorale a remis une magnifique montre à la jubilaire. Il semble que le traditionnel fauteuil offert par le passé aux centenaires n'a plus la cote !

CULTURE

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Quelques activités qui ont jalonné l'année 2016 :

Janvier

- L'Aubade du 1^{er} janvier a eu lieu à la Grande Salle, suivie d'une collation offerte aux participants.
- Soirée annuelle (2015) de « La Concorde » et de « La Clé des Chants »

Février

- Séance de coordination avec les Sociétés locales.
- Concerts annuels de la Société de musique « L'Avenir ».



Mars

- Assemblée générale de la Société de développement.
- Chasse aux œufs organisée par la Société de développement.

Avril

- Assemblée générale du Club des Aînés « l'Arc-en-Ciel ».
- Troc de Printemps.
- Assemblée générale des « Concerts spirituels de Belmont-Prieuré »



Mai

- Marché aux fleurs organisé par la Société de développement.
- Assemblée générale de « Belmont soutient Kera Douré ».





Juin

- Concert de « La Clé des Chants ».
- Participation de la Société de musique « L'Avenir » à la Fête fédérale des musiques à Montreux.
- Concert de quartier de la Société de musique « L'Avenir » sur la place du village.
- 30^{ème} Anniversaire du club des Aînés « L'Arc-en-ciel ».
- 275^{ème} Anniversaire de l'Abbaye de Belmont.
- Culte au Vert aux Bas-Monts

Juillet

- Remontée de la Paudèze avec le « Passeport-Vacances ».



Août

- La Fête nationale organisée par la commune, en collaboration avec la Société de développement, s'est déroulée à Chatruffe.

Septembre

- Assemblée générale extraordinaire de la Société de musique « L'Avenir ».

Octobre

- Rasinée- Brisolée organisées par la Société de développement
- Halloween organisé par la Société de développement
- Troc d'automne

Novembre

- Les deux soirées Loto, organisées par la Société de musique « L'Avenir ».
- Soirée du tir de clôture.
- Assemblée générale de la « Clé des chants ».



Décembre



- Les « Fenêtres de l'Avent » proposées par la Société de développement avec en ouverture, le 1^{er} décembre, le vernissage de l'exposition « Maquettes en scènes » de M. P.-D. Mayor, au bâtiment communal.
- Soirées annuelles de la « Concorde ».
- De nombreux enfants ont accueillis Saint-Nicolas, invité par la Société de développement.
- Le Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont, et la venue toujours très attendue du « Bon Enfant ».

Sans oublier, **tout au long de l'année**, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

CARTE « CULTISSIME »

Deux cartes « Cultissime » facilitant l'accès aux jeunes de 18 à 25 ans aux arts de la scène ainsi qu'aux musées ont été vendue au prix de Fr. 25.- l'unité en 2016. La participation de la commune est de Fr. 81.-. Pour la saison 2016-2017, cette carte sera gratuite et le décompte parviendra à la commune, avec la mention de l'utilisation. La Municipalité a décidé de l'offrir aux jeunes de Belmont ayant atteint leur 18 ans en 2016 ; envoyée en novembre 2016, elle est valable jusqu'au 30 novembre 2017.

JEUNESSE

ÉCOLES

Lexique

Années 1 à 4H	Premier cycle primaire
Années 5 à 8H	Deuxième cycle primaire
Années 9 à 11H	Voie générale ou Voie pré-gymnasiale
ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
AFJ	Accueil familial de jour
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
DEP 1-2	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture

DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
HarmoS (H)	Harmonisation de la scolarité obligatoire
ODES	Office des écoles en santé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SESAP	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

Préambule

Depuis la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

Le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1^{er} août 2009. Depuis cette date, l'accord est valable pour tous les cantons qui l'ont ratifié. Les cantons signataires avaient six ans, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au début de l'année scolaire 2015/2016, pour mettre en œuvre les éléments du concordat qui leur faisaient encore défaut.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de modifier, conformément à l'article 47 de la loi scolaire du 12 juin 1984, les aires de recrutement des établissements scolaires en arrêtant une nouvelle organisation, la création de deux établissements scolaires a été entérinée par le Conseil d'Etat en septembre 2012, soit :

- un établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont pour les élèves des degrés 1 à 8 HarmoS,
- un établissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont pour les élèves des degrés 9 à 11 HarmoS.

Les conventions scolaires signées avec la Ville de Pully ont été réactualisées afin de répondre à cette réorganisation. Le Conseil d'établissement, dont le Règlement a été adopté lors de votre assemblée du 8 octobre 2015, a été formellement constitué le 11 octobre 2016. Composé de 12 membres représentant les Autorités, le corps enseignant, les parents et la société civile, il peut désormais valablement délibérer. La Présidence en est assurée par M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal à Pully.

ÉCOLES PRIMAIRES

(Une partie du texte et tous les chiffres du chapitre « Ecoles primaires » sont fournis par la Direction de l'Établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont)

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée par M. Philippe Jacot. Il collabore avec cinq doyen(ne)s et forment le Conseil de Direction.

Depuis la rentrée scolaire 2014, suite à l'agrandissement du Collège de Belmont, les élèves de 7P et 8P, domiciliés dans la commune, y sont désormais enclassés.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation, sur son site, pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles;
- la mise à disposition des locaux pour les PPLS;
- le mobilier scolaire;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- l'assurance des élèves;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement;
- l'ouverture de la bibliothèque scolaire durant la pause de midi.



Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé, ainsi que la mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales, sont les activités particulières liées à la prévention. Le financement des interventions du médecin scolaire, ou de diverses actions de prévention, est à la charge des communes.

Pour l'année scolaire, les spécialistes de la prévention routière ont visité toutes les classes (1P à 8P) de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, pour enseigner aux jeunes les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée (notamment aux passages pour piétons). Les 7P bénéficient d'une prévention à la délinquance juvénile organisée par la police (incivilités, délits, droit à l'image, etc.).

Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du cycle 2 (HarmoS) de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire. Les salaires des moniteurs sont payés par les communes mais remboursés à raison de 80-90% par le canton.

Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'Etablissement de Pully-Paudex-Belmont :

- les classes de 6P, 7P et 8P du Collège de Belmont, participent au camp des Mosses (école à la montagne, camps de glisse pour les 8P).

Ces camps sont financés par les communes, les parents y participent également. Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la direction de l'établissement.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école. La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'expositions.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de quatre classes 1 et 2 H de Belmont ont animé la Fête de Noël des Aînés dans l'après-midi, et présenté leur spectacle aux parents en soirée.

Le 17 juin 2016, la fin de l'année scolaire a été clôturée par un repas, aux Bas-Monts, offert à tous les enseignants en poste à Belmont, aux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire, ainsi qu'au personnel du secrétariat de l'établissement.

Le 21 décembre, les élèves de Belmont ont eu le plaisir de recevoir la visite de Timéa Bacsinszky qui leur a montré sa médaille olympique. A cette occasion tous les enfants ont reçu un goûter offert par la commune.



Personnel – Effectifs des élèves

Personnel enseignant au Collège de Belmont

1P et 2P (classes enfantines)		Cycle primaire = 3P à 8P	
1-2P	Mmes Carretero Burgi et Oberson	3P	Mmes Perret et Beutler
1-2P	Mmes Delay Searoui et Oberson	3P	Mmes Meyer Kelleher et Carro
1-2P	Mmes Torti et Morf	4P	Mme Hernandez
1-2P	Mmes Santi et Oberson	4P	Mme Nikolic
		5P	Mmes Nestor Marques et Bertschy
		5P	Mmes Hirt et Bertschy
		6P	M. Schmeissner et Mme Bertschy
		6P	Mmes Monod et Bertschy
		7P	Mme Pitollet
		7P	M. Chave
		8P	Mme Pousaz
		8P	Mme Abbet

Effectifs des élèves

L'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1499 élèves dans 77 classes dont 3 classes SESAF (DEP1 – DEP2 et COES) qui sont réparties comme suit :

Classes					
2014		2015		2016	
18	classes 1-2P	19	classes 1-2P	19	classes 1-2P
9	classes 3P	9	classes 3P	9	classes 3P
9	classes 4P	9	classes 4P	9	classes 4P
9	classes 5P	9	classes 5P	9	classes 5P
8	classes 6P	9	classes 6P	9	classes 6P
9	classes 7P	9	classes 7P	10	classes 7P
8	classes 8P	9	classes 8P	9	classes 8P
2	classes DEP	2	classes DEP	2	classes DEP
1	classe COES	1	classe COES	1	classe COES
73	TOTAL	76	TOTAL	77	TOTAL

Répartition géographique des classes

Lieu	Nbre classes		
	2014	2015	2016
Pully	53	56	57
• Annexe Ouest – Principal - Pierre d'Arvel	25	25	25
• Alpes	6	7	8
• Chamblandes	6	6	6
• Mallieu	5	6	7
• Chantemerle (y.c. classe COES)	8	6	7
• Fontanettaz	4	4	4
Belmont	16	16	16
Paudex	4	4	4
Total	73	76	77

Récapitulatif des effectifs de l'établissement primaire

	2014		2015		2016	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully seul	53	1009	56	1065	57	1098
Paudex	4	83	4	79	4	80
Belmont	16	313	16	314	16	321
Total	73	1405	76	1458	77	1499

PPLS et Service de santé

Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration cantonale.

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales ; il est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Afin de fournir les meilleures prestations possibles, les PPLS Lavaux cherchent des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité.

Service de santé

Le Service de santé propose une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant, en 2^{ème} année HarmoS. Depuis 2011, l'infirmière scolaire est employée de l'AVASAD, (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). Suite à l'extension du collège, et au vu de l'augmentation des élèves, l'infirmerie scolaire, sise dans l'ancien collège, a retrouvé son affectation première. Ces locaux, faciles d'accès pour tous les élèves, ainsi que leurs parents, offrent également une certaine discrétion.

La doctoresse Fridelance Meloro, qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux, est toujours en fonction comme médecin scolaire. La facturation de cette prestation se faisant pour une année scolaire, je ne suis pas en mesure de vous en donner le montant pour l'année 2016 (2015 = Fr. 4'100.-).

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année scolaire 2016-2017. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30 (2 périodes par jour) et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2^{ème} période. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE.

A la rentrée scolaire 2016-2017, 42 enfants sont inscrits, y compris 14 enfants de l'UAPE. Au vu de l'augmentation des effectifs, les enfants se rendent dans le réfectoire scolaire pour la première période et dans le local surplombant la nouvelle salle de rythmique pour les enfants de l'UAPE. Mme Catherine Terry est la responsable des devoirs surveillés depuis quelques années déjà.

Réfectoire « Midi-Cancoires »

Lors de la rentrée scolaire 2016-2017, 110 enfants sont inscrits au réfectoire, puis 117 à la fin de l'année 2016.

La Société « Concordance » livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine ultra-moderne utilisée par le réfectoire et l'UAPE. Ces repas, labellisés « Fourchette verte » sont facturés Fr. 13.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire.

Le réfectoire accueille aussi quelques enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé Fr. 5.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire. Lors de la rentrée scolaire, il y avait 16 enfants inscrits et 20 à la fin de l'année 2016.

Ce réfectoire est à disposition des enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures. L'inscription au réfectoire se fait pour l'année scolaire et doit être renouvelée lors de chaque rentrée.

Lors de la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons engagé un « surveillant » de cour. Collaborant également au service des repas, sa tâche principale reste la surveillance extérieure. Il semblerait qu'une présence masculine apporte un plus à l'encadrement des enfants durant cette période.

Les horaires scolaires d'une classe de 7H étant particuliers, le lundi les cours se terminent à 10h20. Certains enfants fréquentant le réfectoire n'ont pas la possibilité de rentrer à la maison. A la demande de quelques parents nous proposons, depuis mi-septembre, un accueil sur inscription au réfectoire scolaire au même tarif que pour le pique-nique. 6 enfants y sont inscrits. Ils sont de ce fait sous la responsabilité de la commune. Quant aux autres enfants ils demeurent sous la responsabilité des parents entre la fin des cours et l'accueil de midi, même s'ils restent dans le périmètre scolaire.

Ci-après, voici l'effectif des enfants inscrits lors de la rentrée scolaire de 2016-2017.

Fréquentation du réfectoire/pique-nique	2013	2014	2015	2016
Lundi	40	59	68 / 1	78 / 9
Mardi	43	68	67 / 2	86 / 9
Jeudi	50	68	85 / 12	87 / 16
Vendredi	48	62	75 / 4	76 / 7

Bibliothèque scolaire

Lors de la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons engagé un « Assistant en information documentaire » (AID). Son activité est partagée entre l'accueil des enfants en période scolaire et son engagement par la commune à raison de 10%. Il accueille à la bibliothèque les enfants inscrits au réfectoire entre 12h00 et 13h40. Ils ont ainsi la possibilité de lire, emprunter des livres ou autres documents, voire pour certains de faire leurs devoirs. Ils sont au bénéfice d'une carte de légitimation pour cette période et doivent s'annoncer à leur arrivée et à leur départ. Ce contrôle nous apprend qu'une moyenne de 26 enfants fréquente 4 fois par semaine la bibliothèque.

Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Le véhicule permet le transport d'au moins deux classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont. Après 10 ans de bons et loyaux services, le véhicule montre quelques signes de fatigue.

En début d'année, la Direction de CarPostal nous a proposé un nouveau véhicule, un peu plus grand et ceci aux mêmes conditions financières qu'actuellement. Le délai de livraison étant assez long, il sera disponible au début janvier 2017. Ce véhicule sera équipé de deux sièges adultes supplémentaires. En effet, l'accueil d'enfants ayant un handicap étant de plus en plus fréquent dans les classes et nécessitant la présence d'un adulte en plus de l'enseignant, les conditions de sécurité doivent être garanties par des sièges adaptés.



Image tirée du blog de François Maret (www.francoismaret.ch)

Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux tl, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par bus « courses spéciales ».

Durant l'année 2016, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. Depuis la rentrée scolaire d'août, le service est assuré par M. Prieto, un nouveau chauffeur très consciencieux. Quelques remises au point ont été effectuées depuis son arrivée, principalement concernant le comportement de certains usagers. En général, un courrier adressé aux parents des « rebelles » suffit à ce que les choses rentrent dans l'ordre ! 42 enfants du primaire et 25 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les horaires des cours des 7 et 8 HarmoS de cette rentrée 2016 suscitent passablement de tracasseries pour les parents. Pour répondre à une demande de ces derniers, la Municipalité a accepté de mettre en place un trajet supplémentaire à 15h00 et ceci depuis le 1^{er} octobre. 4 jours par semaine, entre deux et cinq enfants utilisent ce transport.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité reçoivent à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les tl ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata d'utilisation.

Les élèves de 7^{ème} et/ou 8^{ème} H doivent se rendre à Pully pour les cours de natation une fois par semaine pour la première période, suivie d'une période d'ACM. Pour ce faire, ils reçoivent une carte « Galaxy » leur permettant de prendre les transports tl, le retour étant assuré par CarPostal. Administrativement, les transports scolaires sont gérés par Mme Mulhaupt.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

« Relais Cancoires »

Ouverte depuis 2003, l'UAPE prend en charge les enfants scolarisés :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h55 à 13h30 pour le repas de midi;
- de 13h30 à 15h15 pour les 1 et 2 HarmoS;
- de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants de la 1^{ère} année HarmoS, le mercredi de 7h00 à 14h00, ainsi que quelques enfants du réfectoire pour le repas de midi.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL (Pully-Paudex-Belmont-Lutry), l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau, soit en fonction du revenu des parents. La facturation est faite mensuellement par la bourse communale. Seule une absence, justifiée par un certificat médical, peut être exemptée de facturation.

Suite au retour des inscriptions pour la rentrée scolaire 2016-2017, l'augmentation des demandes, principalement pour les degrés 1 et 2 HarmoS, nous a contraints à ouvrir un nouveau lieu d'accueil et ceci dans une salle du collège, ancienne UAPE avant l'extension (voir photos page 24). En effet, le nombre d'enfants inscrits (entre 30 et 33 à midi) dépasse les 24 places autorisées. Cette ouverture n'avait pas été prévue au budget 2016, mais une grande partie du mobilier et du matériel pédagogique a été gracieusement offerte. Ne restait que l'engagement du personnel pour la période de septembre à décembre. Dès lors :

- l'UAPE d'Arnier accueille les enfants 1 HarmoS ;
- l'UAPE du collège accueille les enfants 2 HarmoS ;
- l'UAPE des grands, dans le nouveau collège, accueille les enfants 3 à 6 HarmoS.

Pour la rentrée scolaire 2016-2017, sous la responsabilité de Mme Diane de Saugy, l'équipe se compose de 5 éducatrices et de 5 auxiliaires en charge de tous « les p'tits Cancoires » fréquentant l'UAPE. Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, un placement pendant les vacances scolaires est proposé « Aux Marionnettes » à Lutry, ceci dans la mesure des places disponibles.

Activités 2016

Activités créatrices régulières

Pâte à modeler, peinture, peinture collective, dessin, découpage et collage, coloriage, motif en perles à souder avec le fer à repasser, pâte à sel, Windows color, etc.

Activités créatrices ponctuelles

Peinture sur vitres avec pochoirs, décors de Noël; travail papier crêpe et carton; découpage de sagex pour bonhomme de neige; décorations en sable coloré; photophores, colliers, bagues en capsules Nespresso et cartes de vœux, technique des serviettes sur boules pour Noël, animaux en coquilles de noix, etc.

Activités physiques

Utilisation de la salle de rythmique pour jeux de balle, corde à sauter, élastique et du terrain de sports pour jeux mais aussi course, saut et circuit pour l'agilité.

Sorties

Pique-nique sur le terrain de sports; places de jeux et promenades dans le quartier.

Cuisine

Crêpes; biscuits de Noël; muffins, cakes et tartes; participation à la préparation du goûter en faisant les tartines et en coupant les fruits.

En continu

Ecoute CD histoires, musique relaxante et classique; lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, danse, déguisements, colliers de perles, pompons, poinçonnage, motifs pour vitres, origamis, avions en papier, dessins extérieurs à la craie, bricolages divers, jeux collectifs, jeux de règles, jeux de cartes, loto, etc.

Fréquentation

Nombre d'enfants				
2012	2013	2014	2015	2016

Âges

moins de 7 ans	40	28	34	51	48
de 7 à 10 ans	38	48	47	42	44

Jours/semaine

1 jour/semaine	6	5	4	9	7
2 jours/semaine	17	23	18	19	19
3 jours/semaine	8	12	18	15	15
4 jours/semaine	35	29	35	42	36
5 jours/semaine	12	7	6	8	15

Le mercredi midi, l'UAPE accueille, en un seul lieu, 15 enfants pour le repas et 2 pour la matinée.

ÉCOLES SECONDAIRES

(Une partie du texte et tous les chiffres du chapitre « Ecoles secondaires » sont fournis par la Direction de l'Établissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont)

L'année scolaire 2016-2017 a débuté le vendredi 19 août 2016, pour les 89 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris lundi 22 août à 9h00.



Direction

Le Directeur, M. Sébastien Fague dirige l'établissement secondaire de Pully en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s ils forment le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils (elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'établissement secondaire de Pully accueille 602 élèves, dont 113 de Belmont, répartis en 31 classes dont 1 classe de RAC qui évite à nos élèves de devoir se rendre à Montreux et qui nous permet d'accueillir quelques élèves de la région. Toutes les classes sont situées au collège Arnold Reymond.

9^{ème} degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	180 élèves
10^{ème} degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	165 élèves
11^{ème} degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	224 élèves
RAC	1 classe		19 élèves
Classe « Ressource »	1 classe		14 élèves

La répartition structurelle des 602 élèves est la suivante :

- voie générale (VG) 41%
- voie pré-gymnasiale (VP) 54%
- classe « RAC » 3%
- classe « Ressource » 2%

Il est à noter que les élèves de 11^{ème} année de la voie secondaire pré-gymnasiale de Bourg-en-Lavaux sont compris dans le pourcentage VP susmentionné.

Les 602 élèves de l'Etablissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9 ^{ème}	4	VP	94	20
	5	VG	86	20
10 ^{ème}	4	VP	88	20
	5	VG	77	19
11 ^{ème}	6	VP	140	25
	5	VG	84	13
RAC	1		19	2
« Ressource »	1		14	1

Les options spécifiques de la voie secondaire pré-gymnasiale sont : latin, mathématiques et physique, italien, économie et droit.

Activités particulières

Dans ce chapitre, à chaque fois qu'il est mentionné que le coût est à charge de la commune, il s'agit de la Commune de Pully. Toutefois, Belmont y contribue également mais la participation est comprise dans le coût de l'élève.

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

Cours facultatifs et sport scolaire facultatif

Atelier-chanson assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (*85 participants âgés de 12 à 15 ans*)

Ce cours donne la possibilité, à 85 élèves du Collège Arnold Reymond, de présenter un spectacle de chansons, en anglais et en français, choisies et interprétées par eux. Il s'agit d'un cours facultatif entièrement financé par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques et scolaires de l'Atelier-chanson et à l'achat de matériel.

En 2016, 4 concerts ont été donnés au Théâtre de l'Octogone (3 pour les élèves, 1 pour les parents et amis) devant des salles combles de 450 personnes.

L'Atelier-chanson se produit chaque année durant les cérémonies des promotions à fin juin. Pour ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés, à la basse, par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour chansons » pour les classes primaires.

Atelier Terre assuré par M. S. Kroug (*élèves de 7^{ème} à 11^{ème} – 15 participants maximum*)

L'Atelier Terre est une initiation à la céramique décorative et utilitaire. Il bénéficie du four à céramique installé dans les sous-sols du collège principal, utilisé également par les écoles primaires et secondaires de la Ville de Pully. Ce cours n'est pas dispensé pour l'année scolaire 2016-2017.

Atelier Théâtre assuré par Mmes I. Pospisil et S. Gugler (*8 participants*)

Ce cours facultatif est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Deux représentations publiques ont lieu à la Salle de spectacles de Lutry (mise à disposition pour Fr. 28.00 de l'heure), pour les parents et connaissances des élèves. Les élèves (13-14 ans) jouent des saynètes de leur production, les décors et costumes étant également des créations « maison ».

Programmation internet assurée par M. G. Guerra (*élèves de 9^{ème} à 11^{ème} - 5 participants*)

Ce cours a pour but de développer des jeux à l'aide de la plateforme de programmation « Scratch ».

Cours facultatif "TOP-MODE" assuré par Mme D. Bach Depommier (*élèves de 9^{ème} à 11^{ème} – 7 participantes*)

Ce cours accueille actuellement un groupe de 7 élèves (7 filles), issues des voies VP et VG. Les élèves qui le désirent ont la possibilité de poursuivre des cours d'ACT alors qu'ils ne sont plus au programme. On évalue ce qu'elles savent et elles progressent chacune à leur rythme, avec des projets personnels en adéquation avec leurs connaissances. Comme les attentes des élèves sont très diverses, il n'y aura pas de but final de type défilé de mode. Cependant, certaines élèves travaillent sur des projets tels que des robes qu'elles souhaitent porter lors du Bal des 11^e ou lors de la cérémonie des promotions.

Journal "Noir sur blanc" - Rédacteur en chef : M. B. de Rham (*21 participants*)

Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Le journal est vendu à Fr. 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression.

Durant l'année scolaire 2016-2017, 21 élèves participent à l'élaboration du journal de l'école, de 24 à 28 pages, qui paraît 4 fois dans l'année scolaire et dont le tirage s'élève à 170 exemplaires. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article(s) puis et le/les corrige, le cas échéant, d'après les indications de l'enseignant responsable.

Sport scolaire facultatif assuré par Mme N. Bersier (235 participants)

Le sport scolaire facultatif rencontre toujours autant de succès auprès des élèves, malgré un choix de sports un peu réduit, cette année encore, dû à la diminution des effectifs du secondaire. Les salaires sont payés par la commune, mais remboursés à 80 % par le canton. Les moniteurs J+S reçoivent une prime de J+S en supplément.

Cours organisés en 2016 et nombre de participants :

Natation synchronisée (7 ^{ème} à 11 ^{ème})	18	Athlétisme	24
Natation (7 ^{ème} à 8 ^{ème})	19	Unihockey (7 ^{ème} à 8 ^{ème})	18
Basketball mixte (9 ^{ème} à 11 ^{ème})	30	Skateboard	30
Basketball mixte (7 ^{ème} à 8 ^{ème})	16	Parkour *	18
Volleyball	20	Badminton	14
Futsal (8 ^{ème} à 9 ^{ème})	16	Echecs	12

* Le parkour (abrégié PK) ou art du déplacement (abrégié ADD) est une activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements, en particulier hors des voies de passage préétablies.

Divers

Conseil de délégués

Cette activité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les délégués de chaque classe (un délégué et un remplaçant par classe) sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée (une réunion toutes les trois semaines environ) et sont encadrés par deux enseignants, MM. Berthoud et de Rham.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre auprès du directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'Etablissement (pour 2016, citons deux exemples parmi d'autres : la pose des miroirs dans les WC, la décoration du hall pour Noël ou encore la proposition d'aménagement d'une terrasse extérieure près de l'entrée principale du collège).

Cyberdéfi 2016 (www.cyberdefi.ch)

Le « Cyberdéfi » est un rendez-vous annuel qui s'adresse aux classes de la 1^{ère} à la 11^{ème} année. Réunies dans des salles comprenant des ordinateurs reliés à Internet, les classes tentent de répondre à des défis en tous genres répartis par domaines et par degrés.

Au « Cyberdéfi 2016 », 2 classes de Pully (9^{ème} année) se sont distinguées, l'une en arrivant 3^{ème} de la compétition et l'autre classe a obtenu une très honorable 7^{ème} place (sur 27 classes participantes).

Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 9^{ème} et voyage d'étude ou camp sportif pour les 11^{ème}. La plupart des classes de 10^{ème} ont participé à des échanges linguistiques avec la Suisse allemande et l'Allemagne ou ont organisé un mini-camp sur 3 jours en Suisse.



Divers

- vente d'oranges pour « Terre des Hommes »;
- journée « Oser les métiers »;
- prévention des dépendances;
- théâtre-forum avec la troupe « les arTpenteurs » pour les élèves de 10^{ème} année;
- bal des élèves de 11^{ème} année;
- «Festisoupe » dans le cadre de la semaine du goût;
- débat sur le développement durable avec des invités politiques ;
- visite de Timéa Bacsinszky à l'Octogone de Pully (présentation de sa médaille olympique).

ETUDES MUSICALES

Ecole de musique de Pully (EMP)

Le comité de l'EMP, composé des municipaux de Pully, Paudex et Belmont, du Syndic de Pully, du Directeur du secondaire, M. Sébastien Fague, ainsi que de quelques enseignants de l'EMP, est présidé par M. Jean-Blaise Paschoud.

La direction de l'EMP est assurée par Mme Anne Bassand qui a pris ses fonctions en janvier 2016.

Le Site Internet de l'école : www.empully.ch donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.



Loi sur les écoles de musique

En date du 3 mai 2011, le Grand Conseil a voté, à une large majorité, la loi sur les écoles de musique (LEM). La constitution de la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) a eu lieu le 1^{er} janvier 2012. Cette Fondation est constituée de 17 membres, dont 7 nommés par le Conseil d'Etat et 10 délégués par les Autorités communales, soit un par district.

Le montant socle par habitant, versé par les communes, est passé progressivement de Fr. 4.50 en 2012 à Fr 8.50 en 2016. Les montants ainsi collectés seront versés par la FEM directement aux écoles de musique reconnues.

Il est à noter que l'Ecole de musique de Belmont est également concernée par cette loi. Elle est gérée par l'Ecole Multisite (www.multisite.ch) et de ce fait la commune ne leur verse plus de subventions directes.



PAROISSES

PRÉAMBULE

Les relations entre l'Etat et l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999.

La paroisse protestante de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

TEMPLE DE ST-MARTIN

Afin de permettre aux visiteurs un moment de recueillement, le temple a été ouvert tous les jeudis de juillet et août avec des offices de prières le matin, à midi et le soir. Cette permanence a été assurée par le pasteur Lipp et quelques bénévoles.

Durant le printemps, des travaux de révision des cloches ainsi que le remplacement de l'horloge mère et du moteur de traction ont eu lieu, pour un montant de Fr. 19'900.-. Lors de différents offices au temple, il a été remarqué un manque de sécurité à la sortie latérale ainsi que sur l'esplanade. Des travaux ont été entrepris au printemps 2016 par la pose de barrières et de main-courante, pour un montant de Fr. 18'510.-.



PAROISSE PROTESTANTE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la région Lavaux est composée de 5 paroisses, Belmont-Lutry, Pully-Paudex, St-Saphorin, Savigny-Forel et Villette.

Convention

La convention, du 13 avril 2004, régit les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »).

Tous les autres frais, tels que les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions, sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs.

Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour adopter les comptes (printemps) et le budget (automne) préparés par le Conseil paroissial, entre autres sujets.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera. L'Assemblée générale a eu lieu le 16 novembre à Lutry. Lors de celle-ci il a été évoqué, entre autres, l'avenir du Temple de Belmont dans la mesure où les offices sont peu fréquentés d'une part et, d'autre part, le départ du pasteur Lipp est annoncé pour juin 2017.

Le Conseil paroissial est composé de Mme F. Christinat, présidente, secondée par MM. Schmutz, vice-président, et Siegrist, caissier.

Les pasteurs de la paroisse, Jean-Baptiste Lipp, Jean-Marc Spothelfer et Claire-Dominique Rapin en font également partie.

Une des rencontres annuelles, entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux de Lutry et Belmont en charge de ce dicastère, a eu lieu le 30 mars 2016 à Belmont. Lors de ces réunions informelles, différents points sont abordés, notamment les petits problèmes d'intendance rencontrés par les pasteurs sur leurs lieux de culte; les comptes sont également présentés en mars.

Organisation interne

Les pasteurs Lipp et Socquet Capt, se sont partagé le poste dit « des hauts », à raison de 50% chacun pour la paroisse de Belmont-Lutry. La pasteur Viviane Socquet Capt a quitté la paroisse au 31 décembre 2016.

Organistes

MM. Sébastien Vonlanthen et Nenad Djukic se partagent toujours le poste d'organiste, ceci à l'entière satisfaction de nos paroissiens.

Animations

Depuis 2013, le « Culte au Vert » se déroule au Refuge des Bas-Monts et c'est ainsi que dimanche 26 juin 2016, les membres de la paroisse s'y sont réunis en famille. Le culte du jour était présidé par les pasteures Claire-Dominique Rapin et Viviane Socquet Capt. Des animations diverses étaient présentées par les enfants participant au culte de l'enfance. La matinée s'est poursuivie par un repas convivial.

Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Fondée en octobre 2007, cette association fait découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et complète ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

Mme Anne-Claude Burnand, organiste titulaire du Temple de Pully, en est la présidente et M. Jean-Claude Perret-Gentil, le vice-président. L'organiste titulaire du Temple de Belmont est également membre du Comité et le pasteur Lipp en est le répondant spirituel.

Plusieurs concerts ont eu lieu en 2016 dans notre Temple de Belmont, au refuge des Bas-Monts, ainsi qu'au Temple du Prieuré à Pully.



PAROISSE CATHOLIQUE

Eglise Saint-Nicolas de Flüe



Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. Hippolyte de Weck.

M. Célestin Kabundi Kabengele est le curé modérateur.

Notre taux de participation financière est de 23.25% depuis 2013 et la facture annuelle 2016 se monte à Fr. 15'733.15. Les paroissiens de Belmont sont au nombre de 1'301.

En 2016, le préavis 09/2016 a été présenté à votre conseil concernant notre participation aux différents travaux de rénovation et d'assainissement intérieur de l'église dont le coût se monte à Fr. 291'000.- TTC. Le tableau d'investissements prévisionnel 2015-2021 prévoit un montant estimé de Fr. 280'000.- et le compte de bilan : 9282.20.00 est pourvu d'une attribution de Fr. 200'000.- faite lors du bouclage des comptes 2009. Les travaux ont débuté durant l'automne et en principe seront terminés pour les Fêtes de Pâques 2017.

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Pour 2016, la somme de Fr. 425.40 a été versée, (Fr. 409.85 en 2014 et 2015).



COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)



Les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise ont reconnu la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud comme institution d'intérêt public.

La convention de 2010 concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.- accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Notre participation pour 2016 se monte à Fr. 352.70 soit la même qu'en 2015. Cela signifie que le nombre de fidèle est stable.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Préambule

Durant l'année 2016 des travaux d'entretien courant ont eu lieu dans différents bâtiments communaux.

Salle de gymnastique et terrain de sports

Le terrain de sport a retrouvé sa verdure après quelques tentatives infructueuses, ceci pour le plaisir des footballeurs en herbe et des écoliers. Ces travaux d'entretien ont été confiés à l'entreprise Charmoy pour l'année 2016. A l'avenir, cette façon de faire pourrait être revue en fonction du personnel communal apte et disponible pour la pratique de ce genre d'entretien.

Collège

Les travaux d'interconnexion de fibre optique entre Pully et le collège, en passant par l'administration communale, ainsi que la pose d'une armoire informatique y relative ont été effectués par les entreprises Swisspro SA et Mauerhofer & Zuber SA.

Des travaux de peinture sur la façade Est, ainsi que quelques retouches sur la façade Ouest, ont été effectués par l'entreprise Rusconi Fils et Cie.

Le nettoyage des vitres de l'extension, suite à des coulures de ciment dues aux intempéries, a également été effectué.

Le changement d'une porte vitrée à l'arrière du bâtiment a été fait en urgence, pour raison de sécurité, par la Miroiterie de Léman.



Tout ce qui précède fait partie de dernières mises à jour suite à l'extension du centre scolaire, mais aussi à l'entretien courant afin de conserver un bâtiment, somme toute encore jeune et, ceci pour longtemps.

Quant aux différents préavis « Extension centre scolaire » pour un montant total de Fr. 14'900'000.-, ils se bouclent avec un dépassement de Fr. 48'749.90. La preuve que la Municipalité ne dilapide pas les deniers publics !

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Locaux à la rte des Monts-de-Lavaux 49 et à la rte du Burenz

Des travaux de rénovation et de mise en conformité ont été réalisés au Burenz et à la rte des Monts-de-Lavaux, ceci afin de permettre l'ouverture de l'extension des « Moussaillons » (voir préavis N° 05/2015). Ce préavis de Fr. 161'000.- a été bouclé fin 2016 avec un total de Fr. 131'768.-. Cette substantielle économie est due à la parfaite maîtrise du suivi des travaux dont a fait preuve M. Gamboni et à la mise à disposition gracieuse d'une partie du matériel (mobilier et matériel pédagogique).

DOMAINES & FORÊTS

DOMAINES

Glissement de terrain

Suite au glissement de terrain, sur la parcelle privée 156, quelques travaux ont été effectués et les frais pris en charge par le Service cantonal des eaux (DGE-EAU), dans le cadre de travaux dans le lit de la Paudèze.

Le préavis 10/2016 présenté à votre assemblée est dû au fait que la commune assumera le financement total, à refacturer pour 19% au propriétaire. Le coût de ces travaux se répartit comme suit : 62% pour le canton, 19% pour la commune et 19% à charge du propriétaire. Les travaux seront entrepris dès le printemps 2017.

FORÊTS

Le 21 novembre, la traditionnelle séance de martelage a eu lieu en forêt au chemin des Gottes. En présence de MM. Bernard Burri, coordinateur administratif, Keller, inspecteur des forêts, et de la soussignée, ces travaux de marquage donnent l'occasion à notre garde forestier, M. Sébastien Roch, d'informer la Municipalité sur l'état des forêts communales et de lui présenter des propositions quant à l'exploitation du bois.



A l'issue de cette matinée assez fraîche, un repas préparé par du personnel administratif, a réuni tout le monde au carnotzet communal.

Exploitation des bois

Martelage 2016 Belmont-sur-Lausanne								
Division	Lieu-dit endroit	Genre de coupe	Résineux		Feuillus		Total	
			Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
4	Les Gottes	Eclaircie	61	86.3	173	165.7	234	252

(sylves : m³ sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

Nous avons procédé au martelage d'une coupe en amont de la route de la Louche, à la suite de celle des années précédentes, toujours dans le but de continuer l'entretien des forêts communales de protection et de fournir le collège d'Arnier en plaquettes de chauffage.

Avec 11 essences d'arbres différentes cette forêt promet de garantir sa multifonctionnalité à terme, même en vue du réchauffement climatique.

Les éléments nous ont encore épargné cette année dans les forêts communales. Nous n'avons pas eu, ou peu de dégâts, « bostryches » ou arbres renversés.

Produits de la coupe 2015

Résineux :

Bois de service : 8.00 m³

Feuillus :

Bois de service :	12.52 m ³
Bois énergie :	<u>139.50 m³</u>
Total feuillus :	152.02 m³
Total produits (résineux/feuillus) :	160.02 m³

Soins aux plantations

Cette année les 872 m² de complément de la plantation de mélèze complétée en 2014 ont été fauchés.

Soins culturaux

Cette année nous avons effectué 1823 m² de soins culturaux.

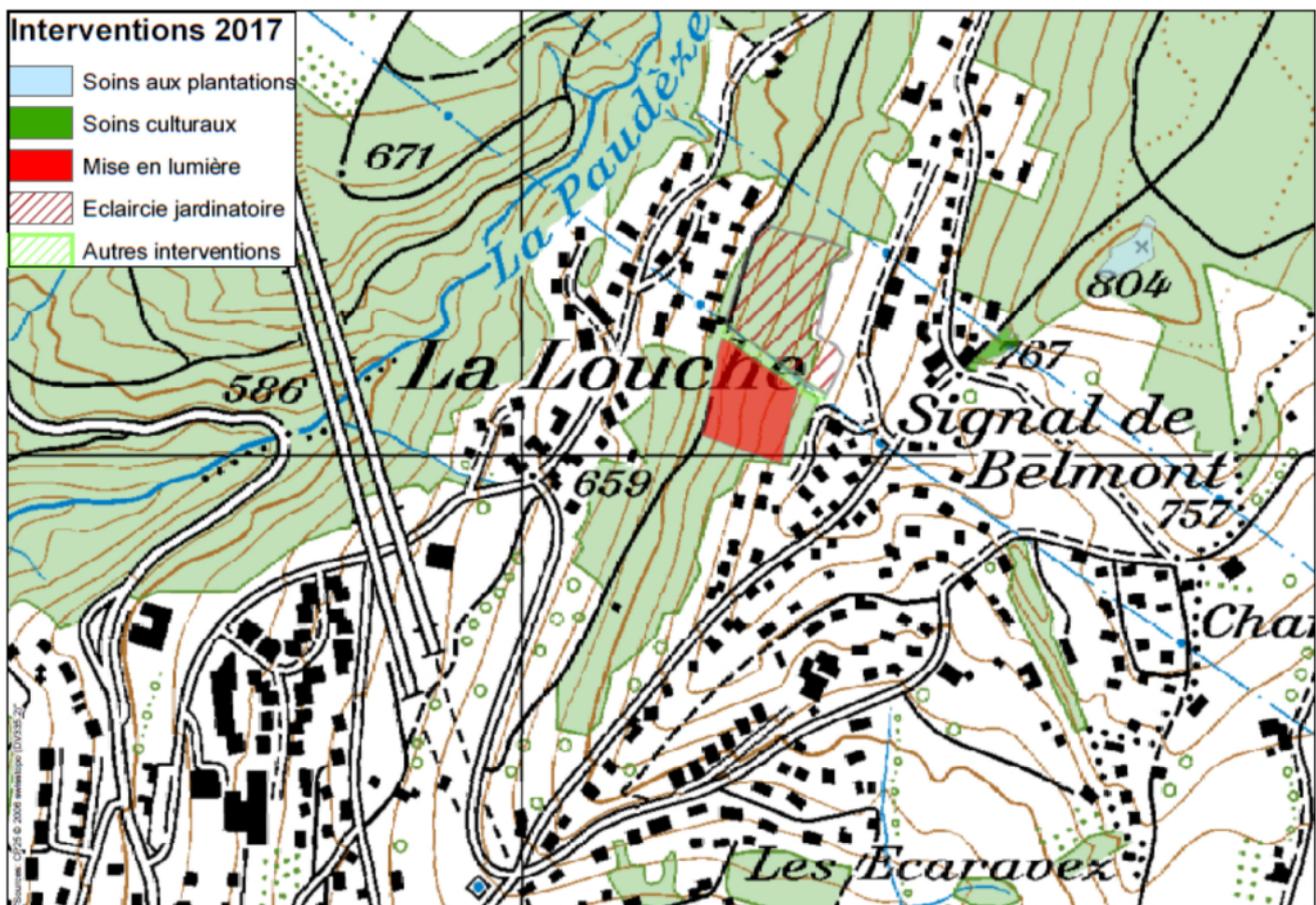
Entretien des chemins

L'équipe forestière de Lutry a effectué les divers petits travaux d'évacuation des eaux ainsi que le fauchage des bords de route.

Ces différents travaux d'exploitation se sont élevés à Fr. 3'677.- (Fr. 10'122.- en 2015).

Triage de Savigny

La participation de la Commune de Belmont au frais du garde-forestier se monte à Fr. 3'883.35 pour l'année 2016.



CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Durant cette année 2016, rien d'exceptionnel mais toujours autant d'objets plus ou moins importants à traiter. J'ai donc mis à profit le début de l'année pour terminer, affiner et préparer la suite :

- le Conseil d'établissement qui fait ses premiers pas ;
- la prochaine révision de la Loi sur l'accueil de jour (LAJE), avec ses conséquences en matière d'offre d'accueil ;
- le soutien à nos Sociétés locales qui s'essouffent d'année en année ;
- et sûrement des surprises, bonnes ou moins bonnes, à venir.

Je termine, comme par le passé, en exprimant mes chaleureux remerciements à tout le personnel relatif à mon dicastère qui, jour après jour, accomplit les tâches dont je le charge.

Des remerciements également à tout le personnel des Services extérieurs, mais aussi du Service technique qui, en cette année 2016, a parfois fait des « miracles » lors de la préparation des différentes manifestations.



Chantal DUPERTUIS, Municipale

SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, Municipal

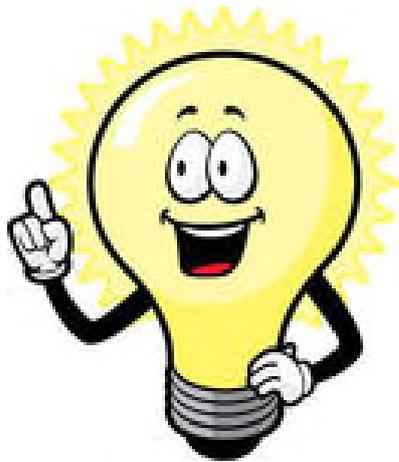


SERVICES INDUSTRIELS

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

A la suite du départ, en avril 2016, de notre préposé au Service de l'électricité, nous avons procédé à la mise en place des dispositions suivantes :

- la société **Duvoisin et Groux** a été mandatée afin d'effectuer les tâches suivantes :
 - établir un audit de l'état de notre réseau ;
 - effectuer un relevé le plus exhaustif possible du réseau ;
 - établir la documentation détaillée des installations du réseau ;
 - apporter un appui technique dans le cadre du raccordement au réseau des installations photovoltaïques ;
 - procéder aux travaux urgents de mise en conformité des armoires de distribution selon les remarques de l'ESTI ;
 - effectuer les travaux d'entretien sur le réseau ;
 - procéder aux nouveaux raccordements.
- En accord avec le **Service de l'électricité de Pully**, nous leur avons confié les tâches suivantes :
 - la pose de nouveaux compteurs ;
 - le changement de compteurs pour révision ;
 - la coupure et le rétablissement de l'approvisionnement électrique chez les mauvais payeurs.



Le relevé des index des compteurs fait partie des tâches effectuées par notre nouveau collaborateur engagé aux Services extérieurs depuis le 24 octobre 2016.

Alimentation électrique de la commune

Nous avons subi une grosse coupure d'alimentation qui a affecté l'ensemble de notre réseau. Celle-ci a été provoquée par l'intrusion d'une couleuvre (voir photos ci-après) dans la sous-station du chemin de la Cure. Le court-circuit a provoqué le déclenchement en cascade des autres sous-stations. Les sous-stations sont la propriété des Services industriels des Lausanne ; ceux-ci sont intervenus pour réparer les dégâts causés et rétablir l'alimentation électrique de notre commune.



Deux autres interventions mineures du Service de piquet intercommunal sont à relever sur notre réseau :

- 1 concernait un court-circuit sur un compteur ;
- 1 concernait la sécurisation d'un lampadaire.

Eclairage public

Notre éclairage public a fait l'objet d'un contrôle complet. Chaque mât a fait l'objet d'un contrôle visuel de son état ainsi que du respect des prescriptions de sécurité dans son raccordement électrique. Les branchements qui présentaient des défauts, mêmes mineurs ont été mis en conformité et les mâts défectueux changés.

Vélos électriques

Depuis 2009, la Municipalité apporte une aide financière, d'un montant de Fr. 300.00, lors de l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont.

Les demandes satisfaites ont été les suivantes :

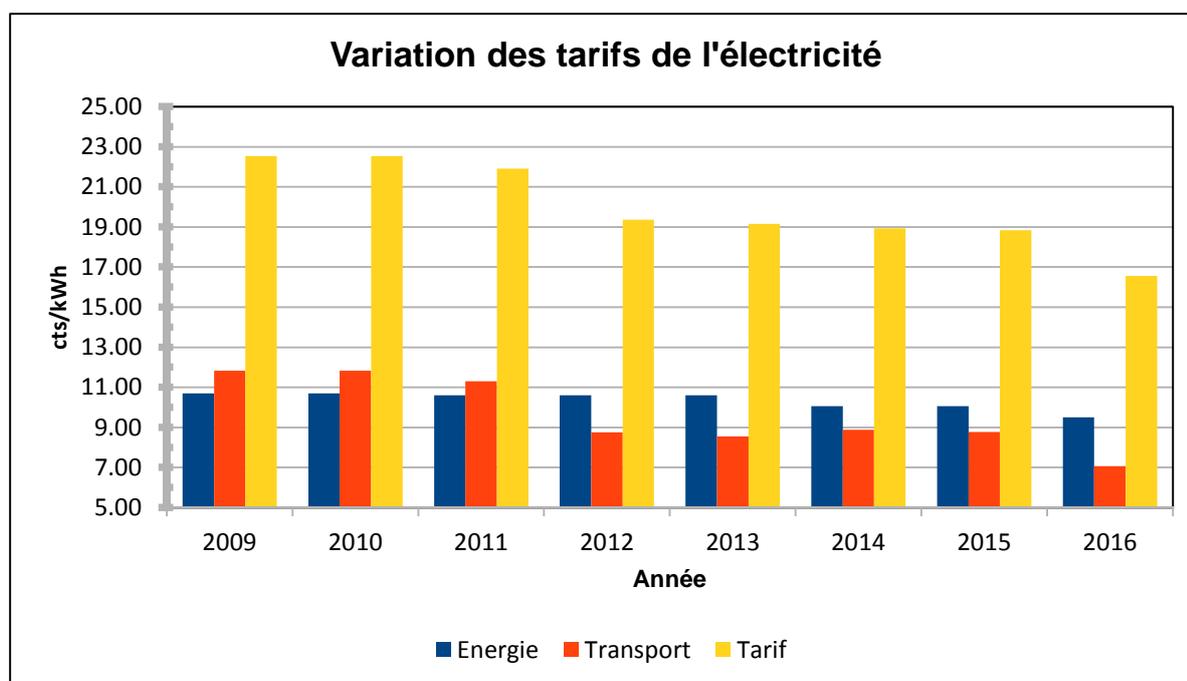
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bénéficiaires	14	11	10	17	19	12	15	16

Depuis le lancement de cette action, l'intérêt manifesté au début n'a pas fléchi et ce sont actuellement 114 résidents qui en ont profité.

Tarifs SI 2016

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors TVA et taxes :

cts/kWh	2012	2013	2014	2015	2016
Energie	10.60	10.60	10.06	10.06	9.50
Transport	8.76	8.55	8.88	8.78	7.07
Tarif	19.36	19.15	18.94	18.84	16.57

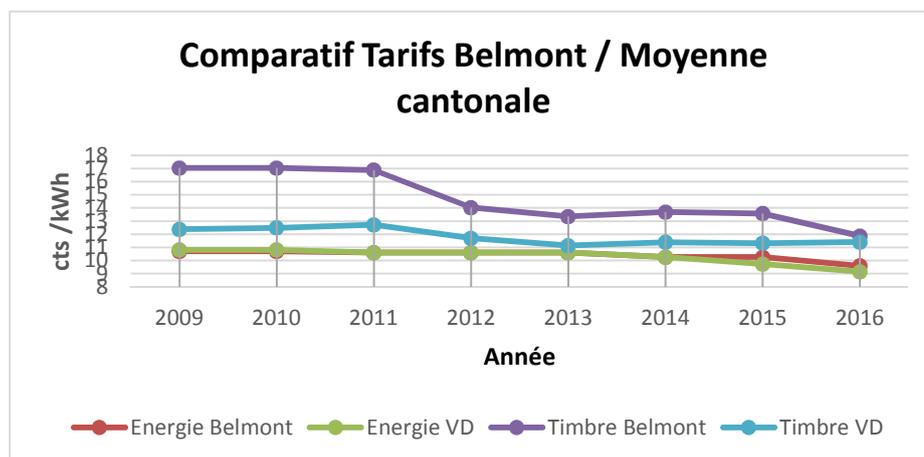


Si le prix de la fourniture de l'énergie subit une légère baisse, le tarif de l'acheminement est maîtrisé malgré une hausse du timbre amont (réseaux régional et national). Au final, le tarif intégré (total) baisse légèrement.

Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de transport

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos prix de l'énergie ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.

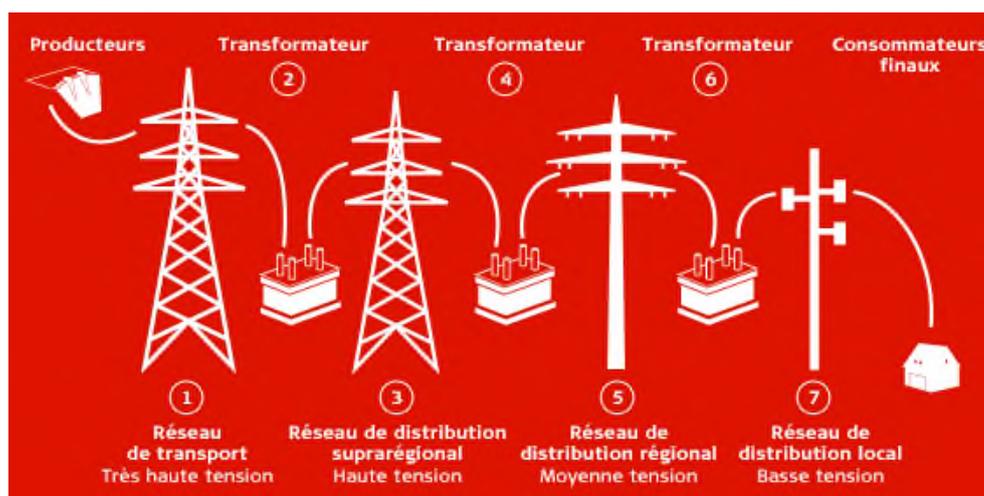


Nous constatons que notre prix du timbre d'acheminement se rapproche du prix moyen cantonal. Le prix de l'énergie reste égal ou très proche de la moyenne cantonale.

L'énergie est fournie au travers de Romande Energie Commerce (REC) dont nous sommes partenaires depuis sa création. Cette entité est chargée de l'acquisition, la négociation de l'achat et l'établissement des contrats d'approvisionnement en électricité. Les tarifs de l'énergie sont appliqués pour l'ensemble des partenaires REC.

Les prix du timbre d'acheminement sont constitués, pour la plus grande part, par le coût des timbres découlant du transport de la Très haute tension (THT), la Haute tension (HT), la Moyenne tension (MT) ainsi que des installations pour les changements de tension. La part maîtrisable par la commune est très faible car nous ne disposons que du réseau Basse tension (BT).

Le schéma ci-après (source Swissgrid) montre la cascade depuis le producteur jusqu'au consommateur final.



OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)

Contrôle périodique

En 2016, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 493 installations (Pully 353 - Paudex 100 - Belmont 40).

Au 30 novembre 2016, 404 installations (Pully 324 - Paudex 51 - Belmont 29), soit 2.8% du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

Ainsi, 328 cas ont été clôturés lors du 2^{ème} semestre 2016 (732 installations concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30.04.2016).

Une minorité d'entre eux (3) concerne des cas où l'attestation de sécurité est attendue depuis 2008 ou avant (Pully 3 - Paudex 0 - Belmont 0).

88 dossiers sont non clôturés, alors que 2 rappels ont été envoyés (Pully 76 - Paudex 2 - Belmont 10). Comme lors de l'année précédente, tous ces cas seront analysés dans le courant des mois de mars et d'avril 2017, pour que chaque commune dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur une dénonciation à l'ESTI.

Transformations et nouvelles constructions (avis d'installation, abrégés AI)

Un nombre important d'avis d'installation, pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (184 cas au total : Pully 155 - Paudex 12 - Belmont 17).

Contrôles sporadiques

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 - Paudex 5 - Belmont 10), a effectué 69 contrôles en 2016, ce qui a permis de rattraper complètement le retard qui avait été pris ces dernières années.

Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité.

Romande Energie Commerce - REC SA

Conférence des partenaires

Les conférences des partenaires sont l'occasion d'apporter des informations pouvant impacter la marche des affaires de REC et par voie de conséquence sur les distributeurs membres.

Les deux conférences annuelles se sont déroulées, le 27 juin 2016 à Crissier, ainsi que le 15 décembre 2016 à Morges.

Prix de l'énergie

Suite à un litige opposant la société CKW à l'EICOM (Commission fédérale de l'électricité), le Tribunal Fédéral a rendu, en date du 26 juillet 2016, un arrêt (Art. 6, al 5 LApEI) stipulant que « Les gestionnaires d'un réseau de distribution sont tenus de répercuter proportionnellement sur les consommateurs captifs le bénéfice qu'ils tirent du libre accès au réseau ».

L'impact de cet arrêt sur REC SA est très important, les contrats à long terme ne pouvant plus être amortis. Divers échanges à ce propos ont eu lieu entre l'AES (Association des entreprises électriques suisses) et l'EICOM. Plusieurs débats ont eu lieu afin même d'essayer de faire abroger l'article précité.

Concernant les répercussions pour REC SA, nous n'encourons en principe pas de risque rétroactif pour les contrats passés et existants (2013-2016), compte tenu du fait que nous avons constamment été contrôlés par l'EICOM. Par contre, nous ne sommes pas protégés pour le futur (contrats existants et nouveaux 2017-2021). Etant donné que nous ne pourrions pas répercuter tous les coûts des contrats à long terme, l'impact au niveau financier sera très important.

Programme Smart Energy

Les exigences des consommateurs, et par là même de nos clients, sont plus élevées qu'auparavant et ont, entre autres, **conduit** au lancement d'un programme transversal au sein de Romande Energie Holding, d'une durée de 6 mois.

Smart Energy consiste à exploiter au mieux le potentiel de chaque ressource centralisée ou décentralisée, en distribuant la valeur auprès des multiples bénéficiaires :

- le client final : l'aider à moins et mieux consommer ;
- les GRD : optimisation de leur charge sur le réseau ;
- le trading de l'énergie : mieux optimiser nos charges de consommation ;
- les fabricants de machines.

Trois domaines de solutions forment son périmètre :

- Smart Grid : observabilité, gestion et contrôle des réseaux de distribution ;
- Smart Metering : capture et transmission des données de consommation d'énergie ;
- Smart Market : pilotage et maîtrise de la consommation d'énergie.

Le but visé par le programme mis en place, est d'identifier les opportunités dans le domaine du Smart Energy, afin de les intégrer dans la stratégie du Groupe. Nous souhaitons un partage dans ce domaine avec nos partenaires.

La stratégie des acteurs du marché du Smart Energy en Europe et en Grande-Bretagne consiste en un développement de partenariats multisecteurs, une offre de solutions globalisées mais personnalisées, d'importants efforts dans la gestion des données, une accélération du « time to market » et une forte orientation client.

A la question relative à la sécurité des données, M. Philippe Durr (Directeur de Romande Energie Commerce) indique que les acteurs concernés doivent être à même de prouver que les données sont stockées en Suisse, soulignant toutefois que cela ouvre la porte à tout un chacun de rentrer dans la vie privée des clients.

Le Président faisant remarquer qu'avec les compteurs dits « intelligents » on peut prélever des données personnelles, notamment sur la manière de vivre des clients. M. Durr répond que le GRD qui collecte ces données n'a pas le droit de les transmettre sans l'autorisation du client.

Dans le domaine du Smart Energy, les enjeux pour nous sont de taille soit, entre autres :

- être pérenne ; c'est une question de survie pour des sociétés telles que la nôtre ;
- comment absorber le volume de données et les traiter ;
- savoir maîtriser l'art de collecter et exploiter toute donnée utile à notre métier ;
- s'adapter à de nouveaux modèles économiques, ce qui signifie travailler en mode coopératif avec des environnements qui nous sont inconnus (par ex. assurances, santé,...) ;
- changer la culture et les modes de gouvernance pour rester acteur ;
- être en mesure d'offrir toute prestation permettant d'améliorer la qualité de vie de nos clients, comme une société de services.

Ce sujet sera repris lors d'une prochaine Conférence des Partenaires.

Synthèse

Beaucoup d'entreprises ne se sentent pas concernées par l'arrêt du Tribunal Fédéral évoqué plus avant. En conséquence, nous devons faire face à une concurrence rude, un peu atténuée grâce au relationnel que nous entretenons avec nos clients.

Nous allons investir dans le domaine e-mobilité, en installant notamment à nos frais des bornes sur des sites qui nous semblent attractifs. Ceci peut donc intéresser les communes et M. Durr les encourage dans ce sens.

Le chauffage à distance (CAD) connaît un fort développement. Nous avons, entre autres, un projet important avec la STEP de Morges.

Une nette amélioration concernant la performance du Call Center est à relever, puisque l'objectif figurant dans le contrat de gestion déléguée a été dépassé. Un programme (outils,...) sera mis en place en 2017, afin d'améliorer encore cette performance.

Activités récurrentes et spécifiques

Parmi les activités récurrentes et spécifiques, il est à relever principalement :

- des séances bilatérales périodiques de coordination;
- des séances sur des objets techniques;
- une coordination lors d'événements touchant plusieurs GRD de REC SA.

Cyber-sécurité dans le domaine de l'énergie

A l'occasion de la conférence de décembre, ce point a fait l'objet d'une présentation par MM. Albou et Aouini de Elca Informatique SA.

Le domaine de l'énergie connaît une grande évolution. On parle de transition énergétique, de dérégulation, d'ouverture du marché, qui poussent l'énergéticien, notamment par une transformation digitale, à sortir de sa zone de confort afin d'être plus efficace et de mieux servir sa clientèle. Par ailleurs, une plus grande prise de conscience de la part des clients modifie leur comportement ; ils souhaitent davantage devenir acteurs, piloter leur consommation, réaliser des économies.

Il en résulte un accroissement des données, dont certaines sont hautement critiques (infrastructure, courbes de charge,...) et aucune société ou secteur d'activité n'est à l'abri d'une cyber-attaque. Les défis sont immenses, car comment protéger les données contre la lecture non autorisée (confidentialité), contre l'altération et la modification non autorisée (intégrité) ou s'assurer qu'elles restent accessibles uniquement aux personnes autorisées (disponibilité) ?

De nombreux risques existent à différents niveaux, entre autres en ce qui concerne :

- le trading d'énergie, qui constitue une donnée sensible. Notamment une fausse annonce de presse menée par un attaquant peut avoir de graves répercussions ;
- les machines de surveillance, qui sont vulnérables. Il faut donc les protéger comme on le fait avec un PC ;
- les compteurs intelligents ;
- le flux des données ;
- les protocoles de communication ;
- les volumes massifs de données (Big Data) et les données clients.

Quelles sont notamment les motivations d'un hacker ?

- une utilisation à des fins commerciales ou au profilage des clients. Un hacker peut même revendre des données à des tiers afin d'en tirer du profit, ce qui en Suisse est interdit et réglementé ;
- le piratage d'un compteur d'électricité, qui peut permettre une économie sur les factures atteignant jusqu'à 75%.

Quelles solutions mettre en place pour se prémunir contre une cyber-attaque ?

- informer clairement les clients sur le traitement de leurs données personnelles et avoir leur consentement ; il est également essentiel de protéger leurs données avec les bonnes pratiques de sécurité, telles que le cryptage ;
- mettre à jour constamment les logiciels de sécurité sur les systèmes informatiques (serveurs SCAD,...) ;
- pour prédire les besoins énergétiques, mettre en place des outils permettant d'anonymiser les données de consommation de chaque ménage ;
- protéger, avec un cryptage fort, l'accès aux données des relevés afin qu'elles ne soient pas publiques ;
- dans le domaine du Smart Grid, pour des raisons d'efficacité en particulier, tous les compteurs sont connectés. Comme pour les ordinateurs, ce réseau connecté est vulnérable. Une personne mal intentionnée peut même provoquer une coupure de courant sur un réseau géographique (par ex. un hôpital).

En conclusion, M. Aouini souligne que la sécurité est une problématique mondiale et qu'elle doit être intégrée dans tous les processus, du distributeur au consommateur. A défaut de pouvoir freiner le progrès, on peut l'accompagner en prenant des mesures adéquates.

Point de situation sur la sécurité Smart Meter

Au niveau du Smart Meter, il y a deux aspects en matière de sécurité :

- L'informatique : pourquoi et comment sécuriser, selon quelles normes et à quel coût ?
- La protection des données : c'est le droit fédéral qui prime sur le droit cantonal. Depuis le mois de décembre 2016, une révision de la loi en lien avec la stratégie énergétique 2050 est en cours, le but étant d'avoir un cadre fédéral. Une consultation est prévue au printemps 2017.

Des Groupes de Travail, composés de GRD, travaillent sur cette problématique sécurité. Par ailleurs, au niveau de la branche, mandat a été donné à l'AES qui devra délivrer un cahier de recommandations et d'exigences. Pour sa part, l'OFEN a édité un document définissant le cadre dans le domaine des Smart Meters, mais pas la mise en application.

Concernant les normes et certifications, l'Europe s'est mise la pression pour 2020, ce qui a conduit à installer des compteurs intelligents qui ne respectent pas les exigences de sécurité.

Les compteurs, via les interfaces, donnent aux hackers des possibilités d'agir. A-t-on réellement des raisons d'avoir peur ? Pour y répondre, des tests de validation sont nécessaires.

Plusieurs questions se posent, telles que le niveau d'exigence requis pour le chiffrement, la base légale à adopter, la nécessité ou non d'encrypter les données dans le compteur, identifier si les produits usuels du marché répondent aux exigences sécuritaires et ce qu'il en est de l'utilisation de la fonction coupe-circuit dans les pays européens.

Aspects juridiques de l'utilisation des données

La présentation s'est focalisée sur le droit cantonal qui s'applique aux communes :

Il y a plusieurs bases légales, dont les principales sont :

- la loi fédérale sur la protection des données (LPD), qui vise à protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes faisant l'objet d'un traitement de données ;
- la loi sur la protection des données personnelles du Canton de Vaud (LPrD), qui s'applique aussi aux communes et qui vise à protéger les personnes contre l'utilisation abusive des données personnelles les concernant.

La LPrD énumère et définit les principes généraux de la protection des données qui sont notamment les suivants : la légalité, la proportionnalité, le respect des finalités du traitement, la transparence, l'exactitude, la sécurité et la conservation.

Toute personne physique ou morale ayant révélé de manière illicite des données personnelles secrètes ou sensibles transgresse la loi. La sanction pénale en cas de violation est l'amende. Un autre effet dommageable de la violation est le dommage à la réputation de l'entreprise. Les préposés cantonaux et le préposé fédéral à la protection des données sont très vigilants et peuvent effectuer des audits.

Ces différents aspects de la sécurité et de l'exploitation des données vont faire l'objet d'un suivi très attentif ces prochaines années.

Conclusion

Les différents domaines (Smart Grid, Smart Metering et Smart Market) décrits ci-avant vont avoir une incidence non négligeable sur le coût de l'énergie. Chaque domaine va nécessiter des investissements tant au niveau du matériel que de la partie administrative (personnel, informatique,...). Pour notre réseau ces investissements se chiffreront en centaines de milliers de francs ces prochaines années. Le rythme de ces investissements sera dicté, notamment, par le calendrier découlant du concept énergie 2050.

Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont

En 2016, le piquet « **eau** » a été assumé par la commune de Pully comme les années précédentes. S'agissant du piquet « **électricité** » celui-ci a été assumé entièrement par le Service de l'électricité de Pully, depuis le départ de notre préposé.

La gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'avère efficace et permet un très bon suivi des obligations liées aux nouvelles installations, aux modifications des installations ainsi que le contrôle périodique découlant de la législation.

Mini-hydraulique sur la Paudèze

La mise à l'enquête publique de la demande de concession a vu l'opposition des ONG environnementales Pro Natura et WWF.

Cette opposition ne visait pas spécifiquement notre projet mais découlait de l'attente de la détermination du Tribunal fédéral pour un projet similaire à Sainte-Croix. Le canton attendait également cette détermination avant de se prononcer.

Le Tribunal fédéral a renvoyé le projet aux instances cantonales.

SERVICE DES EAUX

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

Règlement sur la distribution de l'eau potable

Pour nous adapter à la législation cantonale nous avons dû revoir notre règlement. Adopté par le Conseil communal, il a été soumis aux instances cantonales pour validation. Les nouvelles taxes de consommation entreront en vigueur en 2017.

Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE)

Les bases légales cantonales en matière de distribution d'eau potable sont :

- la loi sur la distribution de l'eau (LDE, RSV 721.31) du 30 novembre 1964 ;
- le règlement sur l'approbation des plans directeurs et des installations de distribution d'eau et sur l'approvisionnement en eau en temps de crise (RAPD, RSV 721.31.1).

Les distributeurs d'eau ont le devoir d'établir un Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) comportant les options possibles d'amélioration et de développement du réseau (art. 7a LDE). Ce plan est soumis à l'approbation du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires).

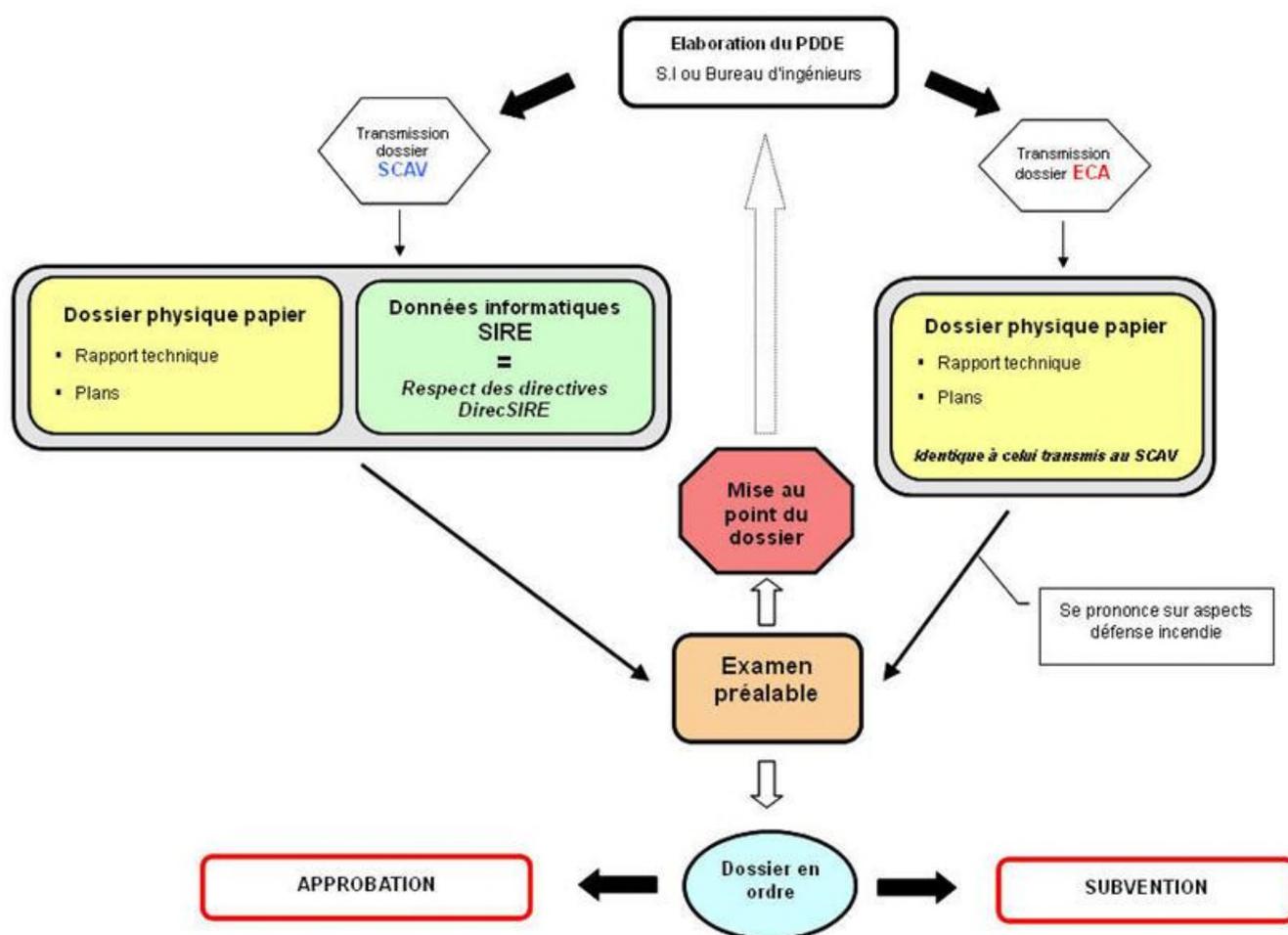
Tout projet de création ou de transformation du réseau principal doit être soumis à l'approbation du SCAV (art. 7b LDE). C'est l'approbation délivrée par ce service qui fait office de permis de construire pour les ouvrages du réseau principal.

Selon la législation cantonale, le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) a les objectifs suivants :

- dresser l'inventaire des installations principales existantes et de leurs caractéristiques ;
- proposer les options possibles d'amélioration et de développement de ces installations ;
- prendre en compte les objectifs et les mesures d'approvisionnement et de distribution de l'eau définis par le Plan directeur cantonal (PDC);
- dresser les mesures de planification pour l'approvisionnement en eau potable en temps de crise.

Le PDDE est établi par un bureau d'ingénieurs ou par le fournisseur, en collaboration avec la (ou les) commune(s) concernée(s).

Le schéma ci-après (source SCAV) présente le processus d'élaboration et de validation d'un PDDE.



Notre PDDE est transmis sur support numérique au SCAV afin de l'introduire dans le système SIRE. Toutes les modifications apportées sur notre réseau (changement de conduites, extension du réseau, etc.) sont transmises au SCAV par le SIGIP chargé de la mise à jour des données de nos réseaux.

Système d'information des réseaux d'eau (SIRE)

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) sont les deux instances cantonales concernées par les réseaux de distribution d'eau potable et de lutte contre le feu. Leurs objectifs principaux sont d'assurer un développement coordonné et harmonieux des réseaux d'eau potable à l'échelle de tout le canton et de subventionner de manière optimale les infrastructures nécessaires à la défense incendie.

Afin de pouvoir réaliser efficacement leurs tâches, l'ECA et le SCAV mettent sur pied le projet SIRE : un plan général des réseaux d'eau potable à l'échelon cantonal. SIRE offrira une vision globale constamment à jour des réseaux. Ceux-ci devenant de plus en plus complexes, cette vision est un préalable indispensable à une planification optimale.

Les objectifs principaux du projet SIRE sont les suivants :

- disposer d'un outil d'aide à la planification financière et d'aide à l'intervention permettant de garantir la pérennité des investissements liés au subventionnement ;
- garantir le développement coordonné et harmonieux des réseaux sur le plan cantonal grâce à une vision globale et à jour de ceux-ci sur support unique ;
- permettre une réponse rapide et adéquate en cas de pollutions, incendies et autres catastrophes ou d'engagement ORCA ;
- centraliser les données afin de diminuer le temps et donc le coût pour la collecte des données lors de nouveaux projets.

Détection de fuite

Le nouveau système d'écoute du réseau a été mis en place. Chaque mois le Service technique peut procéder à l'analyse des données et détecter ainsi plus rapidement d'éventuelles fuites.

Il faut relever 7 interventions sur des fuites dont 3 sur la route des Monts-de-Lavaux.

Travaux suite à détection de fuite

Les fuites au ch. de Villars ont nécessité un changement urgent de la conduite, suivi d'un préavis (12/2015) au Conseil communal pour pouvoir procéder au changement du solde de la conduite, jusqu'au carrefour Villars/Signal. Interrompus pendant l'hiver, les travaux ont été terminés au début 2016.

Incident d'approvisionnement

Le 3 mars 2016, peu après 18h00, une alarme "Niveau minimum, réservoir Village" a été envoyée sur le numéro d'urgence, via le poste de supervision d'Arnier. La consultation dudit poste a permis de constater que le niveau avait atteint la limite inférieure. Une intervention in situ a permis de forcer l'ouverture de la vanne d'alimentation depuis le réservoir "Métraude". Ainsi le réservoir "Village" a pu se remplir durant la nuit et le niveau a été atteint peu après 06h00, le 4 mars 2016.

Le 6 mars 2016, peu après 13h30, une nouvelle alarme "Niveau minimum, réservoir Village" a été envoyée sur le numéro d'urgence, via le poste de supervision d'Arnier. Les analyses depuis ledit poste d'Arnier ont permis d'évaluer la situation et de prendre les dispositions adéquates.

Suite à ces événements la situation amène les commentaires suivants :

- le système d'alarme et la transmission des messages fonctionnent bien ;
- la vanne, qui permet d'alimenter le réservoir "Village", fonctionne normalement. Cependant, si celle-ci ne s'est pas ouverte le 3 mars 2016, c'est dû au fait que le niveau du réservoir "Métraude" se situait en dessous de 2,5 m ;
- l'enclenchement des pompes de relevage s'est fait normalement, en raison du faible niveau du réservoir "Métraude". Leur déclenchement s'est par ailleurs fait selon les paramètres programmés ;
- l'étude des courbes délivrées par les compteurs n'a rien relevé de particulier qui permette de supposer à une fuite importante ;
- une simultanéité de soutirage sur les réseaux supérieur et inférieur pourrait être à l'origine de ces événements.

Les problèmes liés à l'alimentation de la fosse de pompage à la station de la Mouette ont fait l'objet d'une analyse avec le Service de l'Eau de Lausanne.

Suite à des mesures sur site, il a été constaté que la pression variait et empêchait la vanne de s'ouvrir automatiquement et de remplir la fosse de pompage. Pour pallier ce problème, il est nécessaire d'alimenter le puits depuis la chambre de sortie de la galerie au chemin du Piaget. Les travaux nécessaires pour modifier l'emplacement du raccordement au réseau lausannois sont programmés dans le cadre des travaux sur la RC 773.

Afin de régler provisoirement le problème, la vanne à pression est remplacée par une vanne à flotteur.

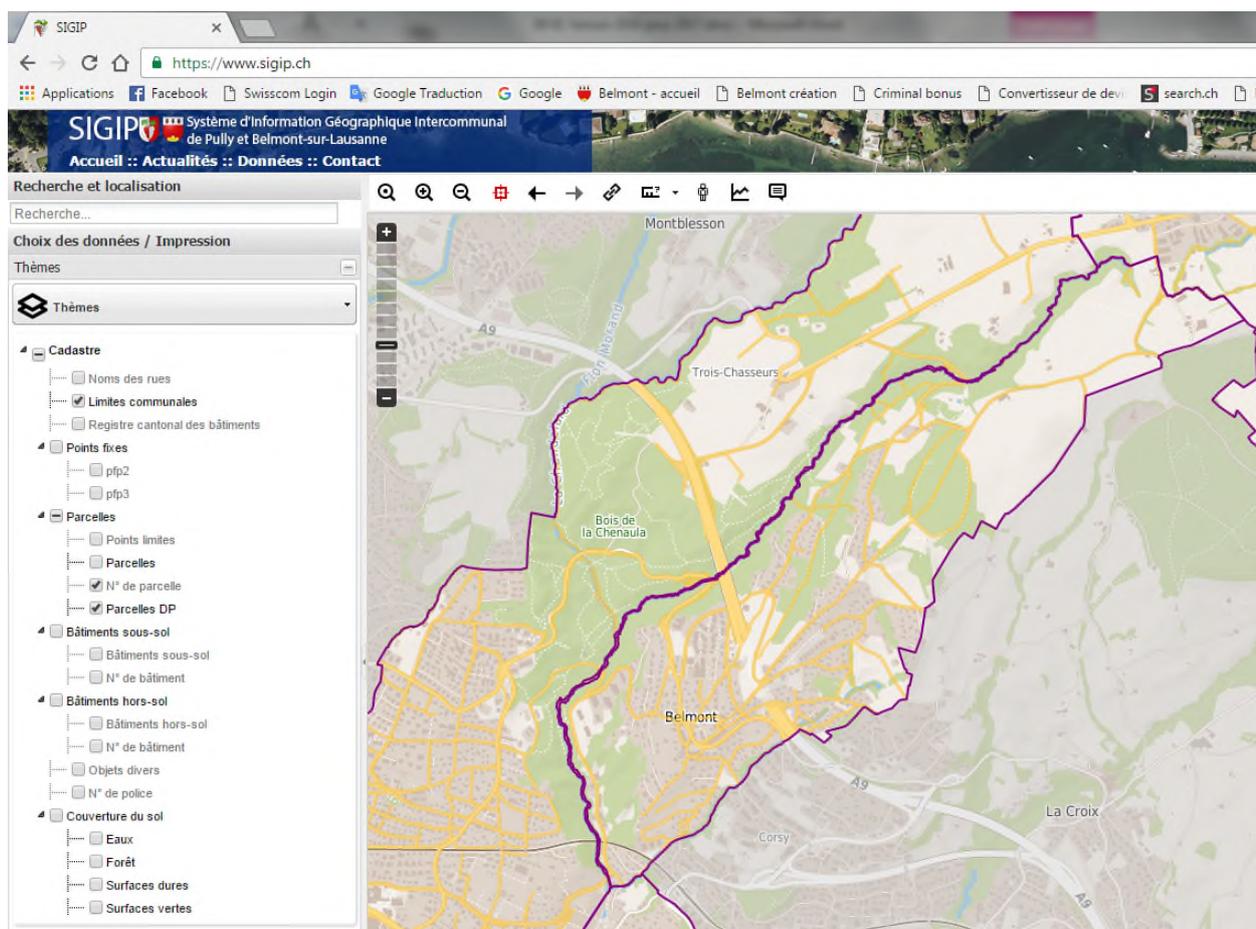
SIGIP

La mise à jour des données fait l'objet d'une actualisation incluse dans le flux ordinaire des activités.

Les tests de reprise des données sur la nouvelle application de gestion du réseau d'eau (QWATT) s'étant avérés concluants, la mise en production pour Pully a débuté en 2016. Les données du réseau de Belmont seront reprises après un travail de vérification et de mise à jour. Ce transfert devrait être réalisé en 2017.

Selon le même processus que pour le réseau d'eau potable, une application « open source », développée en Suisse alémanique, sera testée en 2017 pour la reprise des données et la mise en exploitation dans le domaine de la gestion du réseau d'assainissement.

Tout comme pour l'application « QWATT » les tests et développements éventuels sont réalisés en partenariat avec les services concernés de villes suisses.



TRAVAUX PUBLICS

PRÉAVIS CLOS

06/2014 Parking d'Arnier : réfection du bitume et marquage

Montant du préavis	Fr.	164'600.00
Montant des factures	Fr.	127'036.35
Montant « non dépensé »	Fr.	37'563.65



09/2014 Route du Signal / Ch des Dailles : Création d'un éco-point

Montant du préavis	Fr.	140'000.00
Montant des factures	Fr.	112'235.20
Montant « non dépensé »	Fr.	27'764.80



09/2013 Crédit d'étude pour le réaménagement de la route de la Louche

02/2011 Réaménagement de la route de la Louche – 3^{ème} étape – tronçon intermédiaire

Montant du préavis	Fr.	2'500'490.00
Montant des factures	Fr.	1'9912'507.88
Montant « non dépensé »	Fr.	591'492.12

En plus du 10% de divers et imprévus, dans la demande de crédit figurait une réserve supplémentaire de Fr. 100'000.- pour faire face à des imprévus dans les travaux de soutènement. Les craintes liées au contexte géologique de ce secteur se sont avérées nulles, en conséquence l'exécution du mur de soutènement a pu être réalisée selon les plans initiaux, d'où l'économie réalisée.

05/2007 Réseau d'eau potable - Modification de la prise d'eau sur les conduites de transport de la Ville de Lausanne - Sécurisation et rénovation du bâtiment de la STAP Mouette - Sécurisation des réservoirs

Montant du préavis	Fr.	150'000.00
Montant des factures	Fr.	135'875.70
Montant « non dépensé »	Fr.	14'124.30

14/2009 Réseau d'eau potable & Réseau électrique – Bouclage Rueyres/Travers-Bancs

Montant du préavis	Fr.	278'000.00
Montant des factures	Fr.	234'380.75
Montant « non dépensé »	Fr.	43'619.25

01/2013 Crédit de rénovation et de construction pour la réfection des couverts à fontaine du Coin d'En Haut, du Coin d'En Bas et du Coin des Corbaz avec construction d'un abri à conteneurs

Montant du préavis	Fr.	177'500.00
Montant des factures	Fr.	129'456.50
Montant « non dépensé »	Fr.	48'043.50

05/2014 Création de couverts à conteneurs (Signal, Ecaravez et Courtillet)

Montant du préavis	Fr.	60'000.00
Montant des factures	Fr.	47'946.00
Montant « non dépensé »	Fr.	12'054.00

06/2012 Transports Lausannois : création de la ligne 49 (par le Burenos)

Montant du préavis	Fr.	50'000.00
Montant des factures	Fr.	60'778.00
Montant du dépassement	Fr.	10'778.00

Le dépassement est provoqué par les coûts liés aux frais d'étude et de mise à l'enquête d'un arrêt de bus au chemin des Grands Champs. La Municipalité a abandonné ce projet suite à l'opposition d'un riverain lors de la mise à l'enquête.

Entretien réseau routier

Sur les anciennes chaussées, le manque d'infrastructure ainsi qu'un revêtement détérioré nous ont conduits à procéder aux travaux d'entretien suivants :

- réparation de trous et déformations, reflachage de zones fendues et dégradées, ainsi que colmatage de fissures ;
- réfection et/ou remplacement de bordures, grilles d'écoulement, sacs et autres regards.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

VOIRIE

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales ;
- entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'éco-point du parking d'Arnier qui ressemble, certains lundis matin, à une décharge sauvage ;
- participation aux manifestations villageoises.

Interventions sur collecteurs

Seules des interventions courantes d'entretien ont été réalisées.

Déneigement

nombre	2012	2013	2014	2015	2016
• interventions	23	39	15	44	37
• heures	560	1'148	202	507	332

Ces interventions concernent aussi bien le déneigement que des sorties pour un salage préventif des chaussées et des trottoirs.

GEDREL SA

Evolution de l'introduction de la taxe proportionnelle dans le canton

L'évolution de la situation, au cours des cinq dernières années, est la suivante :

Au 31 décembre	2012	2013	2014	2015	2016
Communes avec taxe proportionnelle à la quantité de déchets (sac, poids)	64	238	306	312	313
Nombre de communes	326	318	318	318	316

Concept harmonisé de gestion des déchets

Une stabilité est constatée dans les taxes par rapport aux tonnages.

Campagne de sensibilisation

Un stand "responsables.ch" a été mis à disposition des communes, avec pour objectif d'approcher le consommateur pour le mettre devant ses responsabilités.

Animations scolaires

Celles-ci rencontrent toujours autant de succès auprès des jeunes et des écoles.

Gestion des plastiques

La problématique de la gestion des plastiques est toujours d'actualité. Le groupe de travail mis sur pied recommande la récupération uniquement des plastiques durs tels que les flacons. Les autres types de plastique doivent être incinérés.

La récupération des plastiques ne peut être envisagée que dans le cadre d'une déchetterie avec du personnel de gestion. A la pratique, il s'avère que la solution mise en place sur nos éco-points n'est peut-être pas la plus « verte » mais assurément la plus pragmatique.



COSEDEC

La mission de COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets) s'inscrit dans le devoir de prévention incombant aux collectivités publiques. Chargée d'informer, de former et de sensibiliser les enfants, le grand public et les professionnels, la coopérative évolue dans son organisation et dans ses prestations.

Durant l'exercice écoulé, la coopérative a véritablement franchi un palier et occupe désormais un statut de partenaire à part entière pour les acteurs du monde des déchets.

Le nombre de collaborateurs est passé à 19 personnes pour un EPT de 10.5 (auparavant 9.7). Tous les collaborateurs travaillent à temps partiel selon le système d'annualisation du temps de travail.

Animations en milieu scolaire

Ce sont à nouveau plus de 2'000 animations qui ont été effectuées par les animateurs et animatrices de COSEDEC sur les thèmes des déchets, de l'énergie et de l'air.

TRIDEL

En 2016, ce sont environ 180'000 tonnes de déchets qui ont été incinérés dans l'usine. Pour mémoire l'usine a été conçue pour traiter environ 140'000 tonnes par année. Cette capacité de traitement supplémentaire démontre que les installations sont très performantes.

Sur le plan financier le remboursement des dettes devrait intervenir avant 2020.

Des travaux lourds d'entretien dans le tunnel seront entrepris en 2017, pour une durée estimée à 6 mois.

DÉCHETS URBAINS

Information au public

Nous avons mis en place, sur les éco-points, des panneaux d'information qui rappellent les heures ainsi que les jours d'utilisation des installations. Après une période de rodage et d'observation, ordre a été donné à la Police intercommunale de procéder aux contrôles et dénonciation des contrevenants.

Evolution de la récolte des déchets

Désignation	2014	2015	Variation 2014 – 2015	2016	Variation 2015 – 2016
PET (kg)	15'170	13'240	-12.72%	13'010	-1.74%
Compost (kg)	528'010	667'472	26.41%	758'826	13.69%
Verre (kg)	138'880	146'180	5.26%	154'990	6.03%
Papier (kg)	284'870	298'605	4.82%	297'240	-0.46%
Métaux	10'500	24'450	132.86%	13'600	-44.38%
Ordures ménagères (kg)	513'420	509'840	-0.70%	508'780	-0.21%
Déchets encombrants (kg)	120'650	124'810	3.45%	120'100	-3.77%
Déchets de voirie		46'810		42'310	-9.61%
TOTAUX	1'611'500	1'831'407	13.65%	1'908'856	4.23%
Incinérables	634'070	681'460	7.47%	671'190	-1.51%
Recyclables	977'430	1'149'947	17.65%	1'237'666	7.63%

Globalement nous constatons un léger recul des incinérables et une progression de la récolte des recyclables. Une analyse de détail fait ressortir une progression marquée sur la récolte pour le compost ainsi que le verre. Un léger tassement est constaté sur le PET, le papier et les ordures ménagères, ce tassement est plus marqué pour les déchets de voirie et les déchets encombrants. Le net recul des métaux entre 2015 et 2016 semble être dû à une circonstance exceptionnelle car il rejoint le niveau de 2014

Comparaison annuelle (kg/hab.)

Désignation	Vaud 2015	Belmont 2015	Var. VD 2015 / Belmont 2015	Belmont 2016	Var. VD 2015 / Belmont 2016
PET (kg)		3.75		3.61	
Compost (kg)	97	188.87	94.71%	210.67	117.18%
Verre (kg)	45	41.36	-8.08%	43.03	-4.38%
Papier (kg)	78	84.49	8.33%	82.52	5.80%
Métaux	13	6.92	-46.78%	3.78	-70.96%
Ordures ménagères (kg)	149	144.27	-3.18%	141.25	-5.20%
Déchets encombrants (kg)	28	35.32	26.13%	33.34	19.08%
Déchets de voirie	9	13.25	47.17%	11.75	30.51%
TOTAUX	419	518.22	23.68%	529.94	26.48%
Incinérables	177	192.83	8.94%	186.34	5.28%
Recyclables	233	325.40	39.65%	343.61	47.47%

Taux de recyclage

	VD 2015	Belmont 2014	Belmont 2015	Belmont 2016
Incinérables	42.24%	39.35%	41.90%	35.16%
Recyclables	55.61%	60.65%	58.10%	64.84%

Il est à relever que le taux de recyclage se maintient à plus de 60%. La politique mise en place en matière de ramassage et de tri semble porter ses fruits et valider ainsi les options décidées en la matière.

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Evacuation des eaux

Un nouveau règlement a été adopté par le Conseil communal. Il dissocie les réseaux d'eaux pluviales et les réseaux d'eaux usées. Les nouvelles taxes sont séparées. L'entrée en vigueur du règlement et des taxes aura lieu en 2017.

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.



Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Belmont	3'441	3'504	3'650	3'543	3'693	3'740	3'769	3'842	3'719
Paudex	1'656	1'822	1'806	1'818	1'821	1'871	1'893	1'925	1'974
Pully	17'634	17'852	18'302	18'423	18'960	18'729	18'844	19'254	19'555
Totaux	22'731	23'324	23'758	23'784	24'474	24'340	24'506	25'021	25'248

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + ¼ des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables.

Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2016, peuvent être cités :

- restauration du rotor du compacteur du gros dégrilleur ;
- modernisation de la transmission des alarmes incendie ;
- remplacement du logiciel informatique pour les bilans ;
- remplacement du spectrophotomètre ;
- remplacement des stators et rotors de la pompe des boues ;
- révision complète de la centrifugeuse ;
- pose de barrières de sécurité le long des canaux de transport ;
- poursuite des travaux de réhabilitation du digesteur primaire ;
- divers travaux de remise en conformité des installations électriques.

Données statistiques (extrait)

	2014		2015		2016	
Eaux traitées (m ³)	2'289'806		2'204'343		2'342'193	
Débit moyen journalier (m ³)	6'273		6'039		6'039	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	257'805	44 %	389'775	61 %	358'731	56 %
Production d'électricité (kWh)	326'204	55 %	246'106	39 %	277'795	44 %
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	6'225	1.07 %	648	0 %	21	0 %
Electricité totale consommée (kWh)	584'009		635'881		636'505	
Biogaz total produit (m ³)	208'696		147'586		175'815	
Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	197'940	95 %	141'880	96 %	171'884	98 %
Gaz de ville acheté (m ³)	1'174		16'616		2'137	

Remarque sur la production d'énergie électrique

Les travaux réalisés sur le digesteur primaire ont nécessité sa mise hors service, laquelle était encore effective à la fin de l'année 2016 à la suite des complications en rapport avec la pose du revêtement de protection des parois. De ce fait, la quantité de gaz produite par digestion des boues, puis transformée en chaleur et en électricité, est toujours aussi faible qu'en 2015. La STEP a ainsi davantage dépendu des apports d'énergie externes pour fonctionner en 2016.

Avec une production de plus de 175'815 m³ de biogaz, le couplage chaleur force a fonctionné durant 5'137 heures, ce qui correspond à une moyenne journalière de 14 heures.

Traitement des boues

Les boues et le sable collectés à la STEP de Pully en 2016 ont été évacués vers celle de Vidy.

Avec une moyenne de 33.3 % de matière sèche sur l'année, la centrifugeuse répond toujours à nos attentes.

Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2016 : 1 chef d'exploitation, 2 ouvriers d'exploitation et 1 laborantine à temps partiel.

Charges financières (en Fr.)

	2013	2014	2015	2016
Montant total des dépenses	1'009'358.90	1'054'126.38	1'141'668.06	1'196'290.27
Montant total des recettes	53'421.67	111'034.16	74'059.22	63'590.80
Montant net à répartir	955'937.23	943'092.22	1'067'608.84	1'202'609.37

Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
62.00	48.46	53.33	50.02	42.76	45.03	43.12	39.97	39.27	38.48	42.67	47.63

La part à charge de BELMONT pour 2016 est de Fr. 177'143.00 (budget Fr. 193'940.-).

Les principaux écarts entre **le budget et les comptes** sont les suivants :

les moins :

- certaines parties d'études réalisées en interne ;
- achat de matériels inférieur aux prévisions ;
- consommation d'eau moins élevée que prévu ;
- évacuation des déchets de traitement moins importante que prévue.

les plus :

- consommation de gaz et d'électricité plus importante que prévue suite aux travaux de réhabilitation du digesteur primaire ;
- incinération des boues plus importante que prévue ;
- travaux d'entretien sur les machines plus importants que prévu.

Projets en cours

Aucune décision n'a encore été prise à propos de l'avenir de la STEP de Pully, son abandon au profit d'un raccordement des eaux usées à la STEP de Vidy restant une option ouverte.

Les études plus approfondies menées sur le plan financier, en 2015 et 2016, avec l'aide du bureau Holinger SA, semblent indiquer qu'un maintien de la STEP à Pully, bien qu'impliquant un investissement nettement plus important, serait la solution la plus avantageuse. Les coûts d'un traitement des eaux usées à la STEP de Vidy restent toutefois encore incertains, les principes de participation aux frais de la STEP de Vidy par les communes qui y sont raccordées étant actuellement en cours de révision.

Fin 2018, une fois les effets de cette révision connus, nous devrions disposer des principaux éléments nécessaires à une prise de décision éclairée, à plus forte raison que nous devrions disposer, à la même échéance, d'une étude complète du bilan environnemental des deux variantes.

Collecteurs

Préavis 02/2016 Assainissement secteur Louche / Combe

Le collecteur faisant l'objet du préavis est un des principaux collecteurs d'évacuation des eaux usées en direction de la STEP de Pully. Suite à des incidents, les investigations menées ont permis de détecter les causes du problème. Le constat est que ce collecteur est dans un très mauvais état et qu'il est urgent d'intervenir. Devant cette situation, la Municipalité a décidé d'entreprendre les travaux pour le mettre en conformité dans ce secteur.

Les travaux ont débuté dans le deuxième semestre 2016 et se termineront au printemps 2017.

ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

SOCOSEV

2 assemblées générales ont eu lieu en 2016. La première, le 20 avril 2016, a permis de valider les comptes 2015 et présenter le budget 2017. A cette occasion, un large débat a eu lieu afin de modifier les statuts de la SOCOSEV afin de les mettre en conformité avec le Code des obligations.

L'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2016 a permis de valider les propositions de modification des statuts ainsi que de procéder à la nomination des membres du comité pour la législature 2016-2021 dont le représentant de notre commune fait partie.

Pour mémoire, notre commune a bénéficié des subventions suivantes :

- en 1992, Fr. 10'000.-, pour la création d'un cheminement piétonnier dans le site de Champ-Chamot ;
- en 2001, Fr. 40'000.-, pour la création d'un étang sur la zone de détente et d'agrément des Bas-Monts.



Image : source Commune de Belmont

CONCLUSION DU MUNICIPAL

Lorsque l'on se retourne sur l'année écoulée, nous cherchons bien évidemment des actions « visibles » auxquelles l'on peut attribuer une trace physique, telle que la réfection d'une route, d'un collecteur ou d'une place de jeu.

Force est de constater que 2016 aura surtout été une année « administrative ». Ceci ne signifie pas que l'activité a été plus légère. J'en veux pour preuve la mise en place – dans le domaine de l'eau - des deux nouveaux règlements qui ont conduit à une approche complètement différente pour la facturation de prestations. La préparation de ces règlements a mobilisé plusieurs personnes dans différents services de l'administration.



Dans le domaine de l'électricité tout est susceptible de bouger très vite en fonction de la législation. Nous sommes obligés d'anticiper des décisions dont la mise en œuvre n'est pas établie et les modalités pas définies. A ceci s'ajoutent les problèmes techniques qui devront être résolus sans standards clairement définis actuellement. A cet effet, le gros travail de diagnostic et de mise à jour des informations sur notre réseau nous permettra de répondre aux prochains défis dans ce domaine.



Philippe MICHELET, Municipal

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale



PRÉAMBULE

Déjà en 2011, début de la législature précédente, j'avais présenté le fonctionnement du service technique, ses acteurs et les différentes tâches qu'ils mènent à bien, ce qui avait permis, dans les rapports de gestion des quatre années suivantes, d'éviter toutes sortes de répétitions. 2016, début de nouvelle législature avec nombre de nouveaux conseillers, je vous propose de réitérer l'exercice.

SERVICE TECHNIQUE

Service technique

Le service technique emploie un chef de service et responsable de la police des constructions, M. Gamboni ; son bras droit, Mme Forestier ; un coordinateur administratif, M. Burri, et deux secrétaires, Mmes Bongard et Mori à respectivement 63% et 45%. Mlle Gashi est notre apprentie pour l'année 2016-2017.

Le service technique s'occupe de toutes les tâches administratives inhérentes au dicastère de M. Michelet (services industriels, déneigement, routes, déchets, espaces verts, etc.), aux dicastères de Mmes Dupertuis et Greiner-Meylan (travail des concierges, maintenance des différents bâtiments propriétés de la Commune ainsi que diverses tâches de la police administrative). La police des constructions et l'aménagement du territoire (dicastère de la susnommée) contribuent également à tenir cette équipe occupée. Ce service, comme son nom l'indique, est aussi en charge de la partie technique des préavis présentés au Conseil communal. Comme vous le voyez, un service bien doté en personnel mais qui abat aussi un travail considérable.

Année après année, le nombre de demandes reçues par téléphone, au guichet, par courriel ainsi que le nombre de courriers établis est comptabilisé et se résume comme suit :

Décomptes	2013	2014	2015	2016
Téléphones *	2945	2799	2353	2690
Guichets	826	749	796	348
Courriers, aménagement et gestion du territoire	543	438	** 1457	607
Courriers, services extérieurs et travaux	113	256	*** 388	247
Courriers police administrative	112	34	43	22
Correspondance par courriel *	2136	2173	2252	3263

* Les courriels envoyés par les collaborateurs du Service technique depuis leur adresse personnelle ainsi que tous les appels reçus sur leurs lignes directes ne sont pas comptabilisés.

** dont 957 lettres circulaires envoyées aux propriétaires des parcelles touchées par des dangers naturels

*** dont 195 lettres circulaires envoyées aux invités de la séance d'information de l'OFROU sur l'A9, tunnels de Belmont.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Notre commune poursuit la mutation de son tissu architectural car de plus en plus de bâtiments construits au milieu des années 60 et avant, sont démolis et reconstruits, le plus souvent avec 1 ou 2 logements en plus. Le prix du m² oblige souvent les propriétaires à procéder ainsi car cela reste le seul moyen de rentabiliser un terrain.

Pour qui n'a jamais eu à faire avec le service technique pour une demande de permis de construire, voici les étapes de ce processus.

1. Nouveau dossier

Une demande est faite par le propriétaire ou son mandataire.

M. Gamboni et Mme Schiesser en prennent connaissance, souvent au cours d'une rencontre avec les mandataires. Ils font part de leurs premières remarques sur l'aspect réglementaire. Dans la plupart des cas, un projet modifié leur est présenté, puis ils contrôlent le dossier d'une manière plus approfondie.

2. Délégation municipale des constructions (DMC)

Une fois que le dossier est complet, cet objet est porté à l'ordre du jour de la DMC qui, pour rappel, est constituée de Mme Schiesser, présidente, MM. Muheim et Michelet, municipaux. Pour la partie technique, MM. Gamboni et Burri avec voix consultatives, et Mme Forestier, pour la prise des procès-verbaux.

Profitant de la présence de M. Michelet et des responsables techniques à ces séances, les dossiers relatifs aux travaux ou aménagements divers y sont aussi traités.

3. Enquête publique ou délivrance d'un permis 72d

La Municipalité, après présentation des projets et avoir pris connaissance du préavis de la DMC en séance plénière, les accepte ou les refuse et décide du processus à suivre. Ces décisions sont reportées intégralement dans les procès-verbaux des séances de Municipalité.

Selon l'importance du projet, celui-ci est porté à connaissance de la population par une enquête publique.

Dans les cas de travaux dits de minime importance, un permis de construire 72d peut être délivré. Le droit des voisins est respecté car si la Municipalité pense que les modifications peuvent leur amener une gêne, leur signature est demandée sur les plans pour acceptation du projet.

Les enquêtes publiques sont publiées dans le « Régional » et la « Feuille des Avis Officiels ». Celles-ci sont aussi affichées aux piliers publics officiels et éditées sur notre site Internet : www.belmont.ch.

4. Séance de « dialogue »

Une fois l'enquête publique close et en cas de remarques ou d'oppositions, une réunion entre propriétaire et opposant est organisée. Ces séances ont pour but de permettre aux intervenants de dialoguer et d'essayer de résoudre leurs différends, sans nécessairement devoir entreprendre de longues et coûteuses procédures auprès d'avocats et auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public). Une fois que la Municipalité est informée de la position définitive de chacune des parties, elle se détermine sur la levée des oppositions et sur la délivrance du permis de construire.

5. Délivrance du permis de construire

Le permis de construire est envoyé au propriétaire ou à son mandataire.

Le cas échéant, chaque opposant reçoit une copie des notes de la séance de « dialogue » en même temps que le courrier l'informant de la décision dûment motivée de la Municipalité accompagnés, par une copie du permis de construire. Un recours contre dite décision peut être déposé auprès de la CDAP en cas de désaccord avec la décision prise par l'autorité.

6. Séance d'ouverture de chantier

Excepté pour les travaux résultant d'un permis 72d, une séance d'ouverture de chantier doit être demandée par le constructeur avant tout début de travaux. Cette séance permet au service technique de vérifier qu'un suivi géotechnique a bien été adjugé pour la durée des travaux de terrassement, de s'assurer que toutes les conditions du permis de construire et de la synthèse de la CAMAC sont comprises et de faire certaines recommandations au responsable du chantier.

M. Burri est aussi présent à cette séance et donne les directives pour les raccordements aux réseaux communaux.

Des notes de séance sont ainsi établies et envoyées aux intervenants pour accord.

Les séances de « dialogue » et d'ouverture de chantier sont menées par Mme Schiesser, Municipale et M. Gamboni, responsable de la police des constructions, accompagnés de Mme Forestier pour la prise de notes.

7. Visite de sécurité

Avant toute utilisation des locaux, une visite dite de sécurité a lieu. Elle permet de vérifier que tous les éléments obligatoires pour la sécurité des personnes (garde-corps, main-courante, etc) ont été installés correctement et sont aptes à remplir leur fonction.

8. Délivrance du permis d'habiter (PH) ou du permis d'utiliser (PU)

Une visite ou en cas de nécessité, plusieurs, sont faites avant la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser.

M. Gamboni, responsable de la police des constructions, et la soussignée accompagnent toujours de façon active, les propriétaires et leurs mandataires pour l'élaboration et la présentation de leur projet.

La Municipalité a traité 171 objets (123 en 2015) au cours de l'année écoulée, soit 66 par la délégation municipale des constructions (DMC) (53 en 2015) et 105 (70 en 2015) directement en séance de municipalité ; ceci lorsque leur teneur ne requiert pas une discussion spéciale (teinte, construction de minime importance, délivrance des PH ou PU, etc.). Lorsqu'il s'agit d'une question relative à l'urbanisme, l'objet est directement présenté à la Municipalité.

Pour la police des constructions, 24 enquêtes publiques (10 en 2015) ont eu lieu concernant les éléments suivants :

- 14 pour des nouvelles constructions (30 logements) dont :
 - 2 pour une démolition et reconstruction d'un bâtiment d'un logement;
 - 2 pour une démolition et reconstruction d'un bâtiment de 3 logements ;
 - 1 pour la démolition d'une maison familiale, fractionnement de la parcelle et reconstruction de deux bâtiments de 3 logements (projet abandonné après enquête publique, sans délivrance du permis de construire) ;
- 4 pour des aménagements extérieurs, piscine, mur de soutènement, etc. ;
- 3 pour des permis d'implantation ;
- 1 pour la modification du plan de quartier « Burenos-Malavaux » ;
- 2 pour des modifications intérieures.

A cela, s'ajoutent 5 enquêtes publiques (2 en 2015) pour la commune.

34 permis de construire (29 en 2015) ont été délivrés, y compris 15 permis 72d (17 en 2015) pour des objets de minime importance, dont 1 (2 en 2015) pour le remplacement du système de chauffage. La modification de la loi sur l'énergie n'oblige plus à délivrer un permis de construire pour l'installation de panneaux solaires (thermiques/ photovoltaïques). 48 permis d'habiter/d'utiliser (33 en 2015) ont été délivrés.

Statistiques des logements

Le tableau ci-après renseigne sur le nombre de logements autorisés à la construction pendant l'année (par permis de construire), le nombre de nouveaux logements en cours de construction et ceux terminés pendant l'année écoulée. Les logements qui en remplacent des anciens sont compris dans ce tableau.

Route, rue et chemin (voir détails explicatifs sous le tableau)	N° du permis de construire	Chantier ouvert en	Nouveaux logements ...			
			autorisés (année du permis)	autorisés en 2016	en construction en 2016	terminés en 2016
Signal	08/12	Avril 2012	1			1
Pralets	27/13	Nov. 2013	3			3
PQ Signal (ex auberge)	04/14	Mai 2014	7		7	
PQ Arnier 2	09/14 20/15	Juin 2015 Juin 2015	28 28		28 28	
Louche	11/14	Juin 2014	1		1	1
Grand Clos ¹	12/14		3			
Pertuis	30/14	Avril 2015	1			1
Pralets	18/15	Août 2016	9		9	
Grand Clos	23/15	Mars 2016	2		2	2
Epine ²	24/15		4			
Pralets	01/16	Mars 2016		1	1	
Ecaravez	07/16			1		
Pralets	08/16			6		
Pralets	10/16			3		
Grand Clos	11/16			2		
Ecaravez	13/16			1		
Plan	14/16			3		
Pertuis	15/16	Nov. 2016		1	1	
Ecaravez	17/16			9		
Corbaz	28/16	Nov. 2016		1	1	
Monts-de-Lavaux	30/16			3		
Total				31	78	8

¹ Permis délivré en mai 2014 après levée d'oppositions. Recours des opposants auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) rejeté en juillet 2015. La construction peut donc commencer.

² Permis délivré en octobre 2015 après levée d'oppositions. Après recours des opposants auprès de la CDAP, celle-ci a partiellement accepté le recours deux points. Dès lors que le propriétaire a modifié son projet en conséquence, le permis est à présent exécutoire et la construction peut commencer.

Facturation

Facturation pour délivrance des permis de construire, d'habiter et d'utiliser

Le montant total net des taxes facturées pour les permis délivrés en 2016 s'élève à Fr. 41'837.35 (Fr. 20'377'30 en 2015).

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire

Tout démarrage du chantier doit obligatoirement être précédé d'une séance d'ouverture de chantier à laquelle sont conviés les principaux intervenants sur le chantier, l'architecte, le géotechnicien et le responsable des travaux de confortation, le maçon et l'électricien. Cette séance leur permet de faire connaissance, de se mettre d'accord pour certaines interventions entre eux, de donner nos directives pour les interventions sur les réseaux communaux afin que le chantier se déroule au mieux, de s'assurer que les taxes d'introduction ont été payées et que la teneur du permis de construire et de la synthèse de la CAMAC (centrale des autorisations de construire) a été bien comprise. Ces séances sont très utiles et bien accueillies.

En 2016, le montant total des taxes d'introduction d'eau et de raccordement aux égouts, calculées sur les coûts de construction annoncés, est de Fr. 386'520.25 (Fr. 268'421.40 en 2015 dont Fr. 246'264.00 pour le seul quartier « En Arnier II »).

Le mode de perception de la taxe de raccordement pour l'électricité a été modifié fin 2010, à l'entrée en vigueur du nouveau règlement. La taxe est basée sur un forfait de Fr. 6'150.00 pour un nouveau raccordement et chaque ampère requis coûte Fr. 95.00. En cas de transformation ou d'agrandissement, seuls les ampères supplémentaires éventuels sont facturés. Cette taxe a rapporté Fr. 93'295.80 en 2016 (Fr. 76'491.00 dont Fr. 73'926.00 pour le seul quartier « En Arnier II » en 2015).

Cour de droit administratif et public (CDAP)

Me Benoît Bovay reste notre avocat-conseil à qui sont confiés les aspects juridiques de nos dossiers, la défense de nos intérêts ou l'approbation de certains de nos courriers avant envoi.

Une construction à l'enquête publique a fait l'objet d'oppositions en 2015. La Municipalité les a levées car elle les pensait non fondées, et elle a délivré le permis de construire. La séance de « conciliation » entre une délégation municipale, deux opposants, l'architecte et le propriétaire ayant fait « chou blanc », les opposants ont fait recours contre la décision municipale. Une rencontre avec la CDAP et les différents protagonistes a eu lieu sur place le 21 avril 2016, afin d'appréhender la situation in situ. La CDAP a rendu son jugement par arrêt du 18 août 2016, admettant le recours sur deux points : le maintien d'un noyer, considéré comme protégé au vu de sa taille, et la suppression de 4 places de parc. L'architecte a présenté de nouveaux plans, mentionnant le noyer à conserver et la suppression des places de parc, que la Municipalité a validés. Par conséquent, le permis de construire est maintenant exécutoire.

Depuis près de deux ans, la Municipalité a fait toutes les démarches nécessaires pour faire démonter une cheminée construite sans autorisation. Après moult échange de courriers, le jugement de la CDAP a ordonné ce démontage qui doit être effectué d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2017. Nous avons donc « gagné » la bataille mais malheureusement avec un léger arrière-goût amer. En effet, au début de la procédure, c'était l'architecte en tant que tel (c'est lui qui a construit la cheminée sans demande préalable) mais également propriétaire et promoteur qui a été mis en cause. Mais, en cours de procédure, il a vendu les appartements en PPE et ce sont maintenant les nouveaux propriétaires qui sont, de facto, responsables du démontage et de ses coûts, l'architecte étant considéré comme un mandataire des propriétaires. Comme quoi, un changement d'ayant-droit et vous pouvez vous décharger de toute responsabilité.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Tous les ans, M. Gamboni, surveillant de la sécurité des chantiers sur notre commune, suit les cours obligatoires de remise à niveau et de perfectionnement.

Il contrôle tous les échafaudages après montage et fait part de ses remarques éventuelles directement au monteur, afin que les défauts (tels que fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc.) soient corrigés immédiatement

Le nécessaire est rapidement fait par les entreprises pour se mettre en conformité car les conséquences peuvent être financièrement lourdes, notamment par le relèvement de leur taux de cotisation par la SUVA, le Service technique étant habilité à les dénoncer auprès de cette instance.

Aucune dénonciation n'a été nécessaire en 2016.



Service de contrôle des citernes

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) ont été modifiées en 2007. Les propriétaires sont, depuis lors, responsables de l'entretien de leurs citernes qui doivent être révisées tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. La Municipalité continue de rappeler aux propriétaires cette obligation, cela au titre de service public.

La commune doit être avisée de tout changement de citerne ou de mode de chauffage afin qu'elle puisse tenir son registre à jour.

Les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source), restent de la responsabilité de la commune, de même que les réservoirs enterrés, munis d'une simple paroi, équipés ou non d'un détecteur de fuite qui doivent être contrôlés tous les 2 ans.

Les citernes enterrées à simple paroi, reconnues non-conformes, devaient être supprimées ou assainies jusqu'au 31 décembre 2014. A fin 2015, il restait encore deux citernes non conformes. L'une est maintenant conforme et la dernière, faisant partie d'une lourde transformation de bâtiment non achevée, est toujours en attente de travaux d'assainissement ; mais étant donné qu'elle n'est pas en service, il n'y a aucun risque d'accident.

Les citernes à gaz sont contrôlées par des entreprises spécialisées. Pour garantir une coupure rapide de l'arrivée du gaz en cas de sinistre, un cylindre KESO, contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne, doit être installé par les propriétaires.

Service de ramonage

M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, est au bénéfice de la convention passée avec les communes de Belmont, Paudex et Pully et s'occupe du bon fonctionnement des cheminées de notre commune.

Avec l'installation de panneaux solaires, l'accès aux souches de cheminées doit souvent être revu et la barre de sécurité rehaussée. Le service technique demande donc aux propriétaires de contacter M. Flückiger afin qu'il définisse quels travaux sont à effectuer pour pouvoir travailler en toute sécurité.

Energies renouvelables

Le 1^{er} novembre 2006 est entré en vigueur le règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) obligeant toute nouvelle construction à couvrir un minimum de 30% pour l'eau chaude sanitaire et de 20% pour le chauffage par des énergies renouvelables ou une isolation supplémentaire.



Une première révision de la loi a été adoptée le 29 octobre 2013 par le Grand Conseil. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 et son règlement d'application le 1^{er} février 2015. Pour la zone de villas, la principale modification réside dans l'exigence des parts d'énergies renouvelables qui reste à 30% pour l'eau chaude sanitaire mais est doublée pour passer à 40% pour le chauffage. Une part additionnelle est exigée pour la production d'électricité (20%).

Sont dispensés de cette exigence, les agrandissements et/ou transformations qui représentent moins de 50 m² de surface de référence énergétique (SRE) ou moins de 20% de la SRE du bâtiment existant. La SRE correspond à la surface brute d'étage (prise à l'extérieur des murs de l'habitation) utilisée par les occupants du bâtiment à l'exclusion des parties non chauffées telles que les garages, les locaux techniques (buanderie, chaufferie, etc.), les combles et sous-sols non habitables. Par contre, toutes les parties nouvelles de la construction doivent faire l'objet d'un calcul thermique et être exécutées de façon à respecter la loi sur l'énergie.

Tous travaux doivent être soumis à la Municipalité mais l'art 68a LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) dispose que des installations solaires suffisamment adaptées aux toits (pas plus hautes que 20 cm, ne dépassant pas du toit en largeur et en longueur, peu réfléchissantes et constituées d'un seul tenant, art. 32a LATC) ne nécessitent pas d'autorisation. Elles peuvent être aménagées également sans autorisation sur des toitures plates dans les zones d'activité, d'utilité publique ou mixtes, pour autant que dans ces deux cas, elles ne portent pas atteinte aux biens culturels d'importance nationale ou cantonale.

Par décision municipale du 20 février 2013, rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2008, toute démarche écologique volontaire pour des constructions existantes est soutenue par la commune. La nouvelle valeur ECA, base de calcul des taxes de raccordement, est réduite d'un montant de Fr. 3'000.00 (valeur moyenne) par m² de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques.

Pour les nouvelles constructions, le propriétaire ne peut bénéficier de cet abattement que sur la part de la production des panneaux qui dépasse le minimum exigé par la loi sur l'énergie.

En 2016, 2 permis de construire (idem en 2015) ont été délivrés pour le changement du système de chauffage (chaudière électrique et chauffage au gaz remplacés par des pompes à chaleur air-eau extérieures). Ces travaux ont été autorisés sans enquête publique, sous forme de permis de construire de minime importance.

Lorsque des propriétaires envisagent de modifier des éléments de construction de l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture...), le Service technique attire leur attention sur la nécessité de faire un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment, afin de choisir les bons matériaux permettant à terme d'être en conformité avec la loi sur l'énergie.

Commission de salubrité

La Commission de salubrité n'a pas été consultée durant 2016.

Carte des dangers naturels

Les cartes des dangers naturels recouvrent divers aléas, glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, inondations, laves torrentielles et chutes de pierres et de blocs. Notre territoire est principalement touché par les glissements de terrain permanents et spontanés. La zone identifiée menacée par les inondations va faire l'objet d'un assainissement par des travaux sur le Flonzel – tronçon supérieur (préavis n° 08/2016) au printemps 2017.

Ces cartes sont à disposition du public au service technique de la commune pour consultation.

URBANISME

Deux commissions, nommées en début de législature et pour sa durée, épaulent la Municipalité dans cette fonction :

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 48 du règlement du Conseil communal ;
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU) composée de 3 membres et nommée par la Municipalité, selon l'art. 4 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire.

La Municipalité les consulte quand elle en ressent le besoin et les informe régulièrement des projets urbanistiques de notre commune.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

Trois rencontres ont eu lieu en 2016 et ont porté sur différents points :

- Parcelle n° 351 du PQ « En Arnier » pour laquelle une modification du PQ a été requise par ses propriétaires (ex Musée Deutsch). Une présentation a été faite à la CCU à l'aide des plans d'intention et l'avis de la Municipalité lui a été transmis quant aux volumes et altitudes des bâtiments proposés.

Des informations sur l'état d'avancement de divers dossiers, PQ Burenos-Malavaux, PGA et PPA La Coulette ont été transmises à la CCU et une présentation de la stratégie d'évolution du paysage et du plan des balades du SDEL (Schéma directeur de l'Est lausannois) lui a été faite.

- Une visite in situ de la parcelle n° 351a eu lieu afin que les membres de la CCU puissent visualiser et discuter de l'implantation des divers bâtiments, du maintien ou non de l'ancien Musée Deutsch ainsi que de la hauteur des constructions projetées.

Cette visite a été suivie par une présentation des divers aménagements prévus parallèlement aux travaux de réfection de l'estacade et de la traversée en localité sur la RC 773c concernant l'implantation et le modèle des parois anti-bruit, la différenciation du pavage des trottoirs et de l'éclairage dans la partie Bourg afin de bien faire remarquer à l'automobiliste qu'il traverse un village, l'agrandissement de l'îlot central au carrefour Cure/Monts-de-Lavaux et son arborisation.

- Lors de la dernière séance 2016, M. Muheim a informé les nouveaux membres de la CCU des attributions et tâches qui leur incombent ainsi que du rôle de la CMU. Ensuite, M. Michelet, leur a présenté, de manière plus approfondie, les futurs travaux de la RC 773c.

Puis, la soussignée leur a transmis des informations sur l'enquête publique pour la modification du quartier Burenos-Malavaux (changement d'affectation pour la création de 7 logements de 2,5 pièces en duplex), l'état d'avancement du PPA « Rue des Corbaz », le PGA et la validation du document intitulé « Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois ».

En fin de séance, M. Muheim a répondu à diverses questions que la CCU avait posé à la Municipalité par écrit en date du 20 mai notamment sur le délai pour l'aménagement de la place du village et la possibilité d'une modification du tracé de la ligne n° 49.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

En début de législature, la Municipalité a décidé de reconduire MM. Rodolphe Lüscher, architecte, Jean-Marc Vallotton, urbaniste et Luc-Etienne Rossier, géomètre dans leur fonction au sein de la CMU.

Cette dernière n'a pas été consultée en 2016.

Plans de quartiers légalisés

Secteur PQ « Arnier II »

Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »

Depuis avril 2015, ces bâtiments sont en construction et le chantier est bien tenu car aucune réclamation n'a été transmise au service technique.

La modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie est entrée en vigueur le 1^{er} février 2015, obligeant dorénavant la production de 20% des besoins en électricité par des énergies renouvelables. Le choix du propriétaire s'étant porté sur une production solaire, un certain nombre de panneaux ne figurait donc pas sur les plans de l'enquête publique.

La Municipalité ne peut s'opposer aux dispositions de la loi mais elle peut, par contre, faire des remarques sur l'intégration esthétique de ces panneaux qui ont été installés sur la toiture sans demande préalable, d'autant plus qu'un article du règlement du plan de quartier dit en substance que « *les toitures seront traitées, sous l'angle esthétique, avec le même soin qu'une façade* ». La Municipalité a donc interpellé la direction des travaux à ce sujet ; des solutions pour une meilleure intégration sont actuellement à l'étude et devront lui être présentées pour accord au printemps 2017.



Secteur « Musée »

Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

Suite à la présentation à la Municipalité du projet modifié le 24 novembre 2015, transmis et discuté avec la CMU le 10 décembre 2015, le rapport de cette dernière est parvenu à la Municipalité le 22 février 2016. Son rapport rejoint les observations que la Municipalité avait déjà émises quant à la taille, la hauteur des bâtiments, une trop grande proximité à la route des Monts-de-Lavaux pour l'un d'eux, mais surtout l'avenir de l'ancien Musée Deutsch qui conditionne de manière importante l'implantation des nouvelles constructions.

De même, ce projet a été présenté à votre CCU, une visite sur site a eu lieu et son rapport corrobore l'avis de votre Municipalité et est en adéquation avec le rapport de la CMU précité.

Par ailleurs, suite aux nouvelles données transmises par le Canton, une densification maximum a dû être prise en compte et a été transmise au propriétaire de la parcelle. Cette densification divise pratiquement par deux le potentiel de surface de plancher brute qui avait été imaginé par son propriétaire.

Une rencontre en décembre 2016 a eu lieu entre l'architecte du projet et le service technique au cours de laquelle une synthèse des rapports de la CCU et de la CMU lui a été transmise. Il peut maintenant « s'appuyer » sur des éléments tangibles, sauf revirement du Grand Conseil ou de la Confédération.

Plan de quartier du Signal

Peu d'avancement pour les travaux de transformation et d'agrandissement de l'ancienne Auberge du Signal, ce chantier étant, aux dires du propriétaire/entrepreneur, un chantier « bouche-trous » ; c'est-à-dire qu'il y met ses ouvriers lorsqu'ils ne sont pas sur d'autres chantiers.

La Municipalité ne peut rien entreprendre pour faire accélérer les travaux puisqu'il n'existe aucun article de loi qui institue un délai maximum pour l'achèvement d'une construction.

PPA La Coulette

L'état de santé puis le décès du propriétaire de La Coulette n'ont pas permis l'avancement de ce dossier en 2016.

Plan de quartier Burenoz – Malavaux

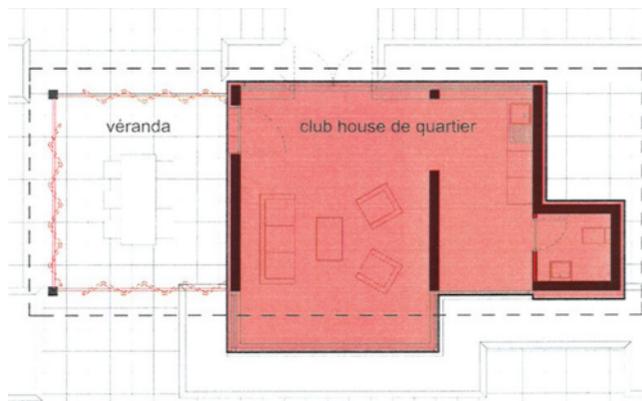
Ce plan de quartier de 1970 a fait l'objet de différentes modifications en 1971, 1984 et 2003, cette dernière permettant la construction des deux derniers bâtiments connus sous le nom d'Auteuil et Longchamp.

Entre ces deux derniers immeubles, une partie, appelé la « Galette » était prévue pour la réalisation de locaux communautaires liés aux besoins des habitants des 2 constructions adjacentes (locaux de jeux, piscine, fitness, etc.) et pouvant également être utilisés par les habitants des autres bâtiments du plan de quartier.

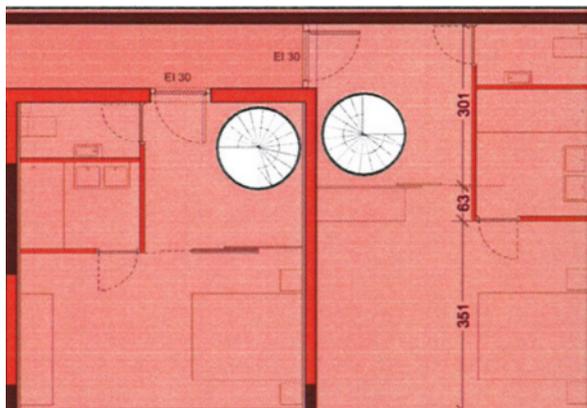
En avril 2015, le propriétaire a proposé à la Municipalité de transformer ces surfaces en 7 nouveaux logements de 2 pièces, en duplex et d'un club-house à l'usage des habitants des immeubles Auteuil et Longchamp uniquement. Après divers allers et retours entre l'urbaniste et le SDT (service du développement territorial), la modification du règlement et le rapport 47 OAT ont été acceptés. L'enquête publique a eu lieu du 22 octobre au 22 novembre 2016 et une seule opposition a été enregistrée pendant le délai légal. Une séance entre le propriétaire, une délégation municipale et l'opposant aura lieu au printemps 2017 puis un préavis sera présenté au Conseil communal au cours du 2^{ème} trimestre.



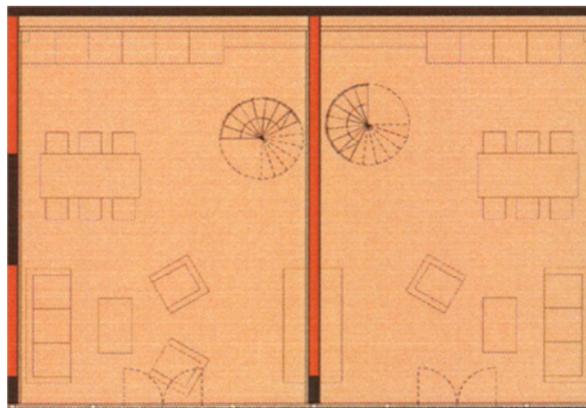
Au centre, la « Galette »



Plan du club house



rez (accès parking)



Rez inférieur avec terrasse

Gestion et aménagement du territoire

Plan général d'affectation (PGA)

Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.00

Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit complémentaire pour la révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de Fr. 180'000.00

Pour rappel, les différentes décisions prises par notre gouvernement cantonal au cours des deux années précédentes ont mené à ce qui suit :

- le taux de croissance à l'intérieur du PALM est de 1.8% par année pour l'ensemble des 26 communes le constituant ;
- la date de référence pour calculer le taux de croissance à 15 ans n'est plus le 31 décembre 2008, mais le 31 décembre 2014, ce qui permet à nombre de communes, la nôtre comprise, de ne plus devoir dézoner ;
- nos trois plans partiels d'affectation annoncés au Canton ont été pris en compte dans la 4^{ème} révision du plan directeur cantonal, actuellement en consultation auprès d'une commission du Grand Conseil.

Peu de travail a été fait sur le PGA durant 2016 car il restait beaucoup d'inconnues sur le contenu de la 4^{ème} révision du plan directeur cantonal (PDCant). Après acceptation par le Grand Conseil, elle pourra être envoyée à l'ARE (Office fédéral du développement territorial) pour examen. Si la Confédération valide ce document, le Canton de Vaud pourra sortir du moratoire qui oblige à compenser chaque m² mis en zone constructible par l'équivalent à déduire d'une zone constructible déjà légalisée.

Les travaux vont donc reprendre dès le printemps 2017 et la Municipalité espère mettre le PGA à l'enquête publique mi-2017. La Municipalité pourrait donc traiter les éventuelles oppositions durant l'été et pouvoir présenter son préavis fin 2017-début 2018.

Le compte de bilan n° 9149.00 recouvre les deux crédits acceptés par le Conseil communal pour cet objet. Le solde disponible au 31.12.2016 est de Fr. 120'969.60, idem à 2015 car aucune étude n'a été faite sur cet objet en 2016.

Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »

Accélération de la procédure pour ce plan partiel d'affectation en 2016 car bien que le PDCant ne soit pas encore en vigueur, le SDT (service du développement territorial) a enjoint les communes à poursuivre leurs travaux. En effet, toutes les démarches pour la légalisation de nouveaux PPA peuvent être faites mais leur entrée en vigueur ne sera accordée par ce service qu'au moment où le PDCant sera lui aussi mis en vigueur.

Par conséquent, les travaux ont repris et une convention a été signée le 15 décembre 2016. Elle porte sur une cession de terrain par le propriétaire en faveur de la commune, l'utilisation d'une place de déchets existante, le remboursement de frais de travaux déjà exécutés par la commune au moment de l'extension du collège et aussi en faveur de cette parcelle et de servitudes à usage public.

Ce PPA sera mis à l'enquête publique début 2017 et selon la teneur des oppositions éventuelles, un préavis pourrait être présenté à votre assemblée à l'automne prochain.

Plan de classement des arbres

Aucune demande d'abattage d'arbre classé ne nous est parvenue en 2016.

Dans le rapport de gestion 2015, je vous informais que le plan de classement des arbres et son règlement resteraient en vigueur jusqu'à l'introduction du nouveau Plan général d'affectation (PGA). Mais lors d'une enquête publique pour une construction, une opposition sur l'abattage d'un noyer a été déposée. Bien que cet arbre ne soit pas protégé par notre plan de classement et que les arbres fruitiers ne bénéficient pas de protection, le jugement de la CDAP (Cour de droit administratif et public) sur le recours déposé a relevé que notre plan de classement datant de 1988 était obsolète et a donné raison aux opposants ; par conséquent, ce noyer devait être protégé. Forte de ce qui précède, la Municipalité a décidé qu'elle faisait sienne le règlement cantonal et que tout arbre dont la diamètre est de 30 cm et plus, mesurée à 130 cm sera de facto considéré comme protégé.

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Depuis 2015, le PALM est dirigé par une cellule opérationnelle cantonale (CO) et par une direction technique de projet (DTP) dont les tâches sont partagées entre les services de l'Etat, les associations régionales et les schémas directeurs.

En mai 2015, le Conseil d'Etat a signé les accords sur les prestations des projets d'agglomération du PALM 2^{ème} génération (PALM 2012) qui définissent les modalités de mise en œuvre des projets ainsi que les protocoles additionnels qui établissent l'engagement de toutes les parties concernées dont le co-financement de la Confédération pour les coûts liés aux mesures de mobilité est de 30 à 40% (environ 235 millions).

Le protocole additionnel du PALM pour la période 2015-2018 engage notre commune à mettre en œuvre la mesure pour la mobilité douce sur la route des Monts-de-Lavaux (RC773), ce qui sera fait dans le cadre des travaux de réhabilitation de cette route cantonale avec le marquage d'une bande cyclable dans le sens de la montée.

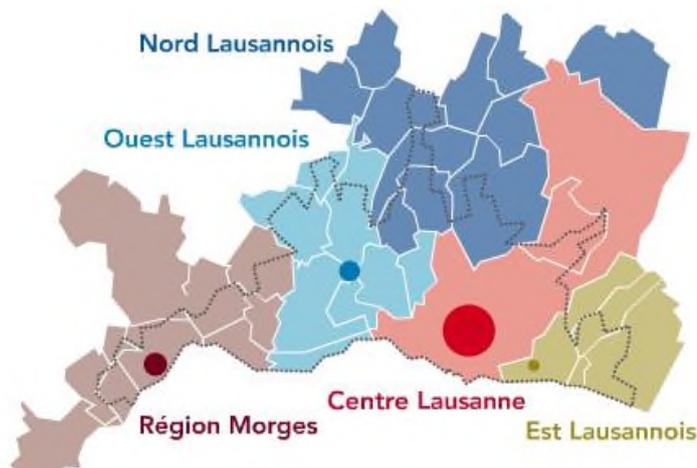
Jusqu'en mai 2016, il était convenu que l'accroissement de densité à l'intérieur du périmètre du PALM serait illimité. Mais au cours de la 4^{ème} révision du plan directeur cantonal (PDCant), il s'est avéré que pour respecter les règles de la Confédération,

ce potentiel de densité devait aussi être restreint. C'est donc une augmentation de 1.8% dans toute l'agglomération qui est maintenant présentée dans le PDCant avec des communes plus ou moins avantagée selon l'avancement des projets d'urbanisation sur leur territoire. Le PDCant est actuellement en cours de consultation au Grand Conseil et une fois adopté par ce dernier, il sera transmis à la Confédération.

Toutes les données récoltées en 2015 auprès des communes quant au potentiel d'accueil de population ont été auscultées et disséquées par les instances en charge de la rédaction du document du PALM 2016. Bonne nouvelle pour Belmont, les projets annoncés pour notre commune ont été validés et intégrés dans le potentiel retenu. Il s'agit du PPA « Rue des Corbaz » qui sera mis à l'enquête publique début 2017, du futur PPA « Rueyres 2 » ainsi que la modification du PQ « En Arnier » (parcelle 351) ainsi qu'une légère augmentation du potentiel d'accueil dans la zone industrielle « Chaffeises ».

Cette nouvelle version du « PALM 2016 » a été déposée auprès de l'ARE (Office fédéral du développement territorial) en décembre 2016. Les coûts des études pour ce document ont été partagés à raison de 40% pour Lausanne Région, 10% pour Région Morges, le solde à la charge du Canton.

Pour 2016, notre participation financière aux coûts du PALM est de Fr. 2'161.20 (Fr. 3'909.40 en 2015).



SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les communes composant le SDEL (Pully, Paudex, Lutry, Belmont et Lausanne pour sa partie Est).

Les 6 chantiers définis dans le SDEL sont :

- **Transports publics** : cette année, il n'y a pas eu d'étude de ligne t-l. En matière de transports publics, c'est l'étude de projet d'ouvrage du PP7 (BHNS, bus à haut niveau de service) qui a mobilisé les forces. Une nouveauté : les études d'avant-projet du PP8 (BHNS tronçon entre Pully et Lausanne) ont démarré à Pully.
- **Stationnement** : l'étude SDEL n'a pas démarré comme prévu en 2016 car elle doit être un complément à l'étude stationnement du PALM qui n'a pas été réalisée cette année en raison de la mobilisation de toutes les ressources pour la révision du PALM, déposé à la Confédération en décembre 2016.

- **Mobilités douces** : Dans le cadre du PALM, une étude sur le VLS (vélos en libre-service) est en cours. Afin de mener cette étude, une enquête sur le développement du réseau VLS (vélos en libre-service) a été faite auprès des communes afin de recueillir leur volonté et possibilité de l'étendre sur leur territoire.
- **Centre-ville de Pully** : une démarche participative a été mise en place par la Municipalité de Pully au vu du nombre impressionnant de remarques lors de la présentation de son projet de mise en sens unique de la rue de la Poste. Tout au long de l'année, des rencontres et ateliers ont eu lieu et ont principalement porté sur les places de la Gare, Neuve et de la Clergère. Le résultat de ces travaux a été présenté place Neuve début février 2017. En outre, un site internet dédié présente le résultat de ces travaux (<http://coeurdeville.pully.ch>)
- **Requalification RC 777 Rives du Lac** : Une étude préliminaire pour un diagnostic multimodal de la RC 777 a été validée par le COPIL Est du 15 décembre 2016. Cette étude a établi un état des lieux de l'aménagement actuel de l'axe et de premières recommandations en termes de réaménagement routier.
- **Corsy/La Conversion** : le résultat des différentes études a été transmis à l'OFROU et le SDEL redémarrera ce projet au terme d'une étude complémentaire en matière de mobilité qui sera conduite par le Canton.

Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois

Cette étude est l'une des deux études obligatoires pour que notre document technique devienne un schéma directeur aux yeux des services cantonaux. Elle a été adjugée au bureau Verzone Woods Architectes Sàrl en mai 2014 et est maintenant terminée.

Des fiches d'intervention avaient été présentées mais n'avaient pas rencontré l'accord des communes du SDEL car jugées trop contraignantes.

Il avait alors été décidé d'élaborer un concept de valorisation paysagère se composant de 10 balades thématiques d'orientation générale Est-Ouest (en couleurs sur le plan ci-dessous) et de leur feuille de route ainsi qu'un guide des bonnes pratiques à l'usage des communes.

Afin de faire connaître ces balades, L'idée est d'organiser une manifestation éphémère au printemps 2018 avec un tracé spécial nord-sud empruntant des portions de plusieurs balades et passant par les quatre communes du SDEL (surligné en noir sur le plan ci-dessous). A l'heure actuelle, les municipalités ont validé le tracé ci-dessous. Il s'agit maintenant de réfléchir à la mise en valeur des points d'intérêt par des installations éphémères ou pérennes ainsi que de définir un « fil rouge » pour des aménagements qui se retrouveraient tout au long du parcours.

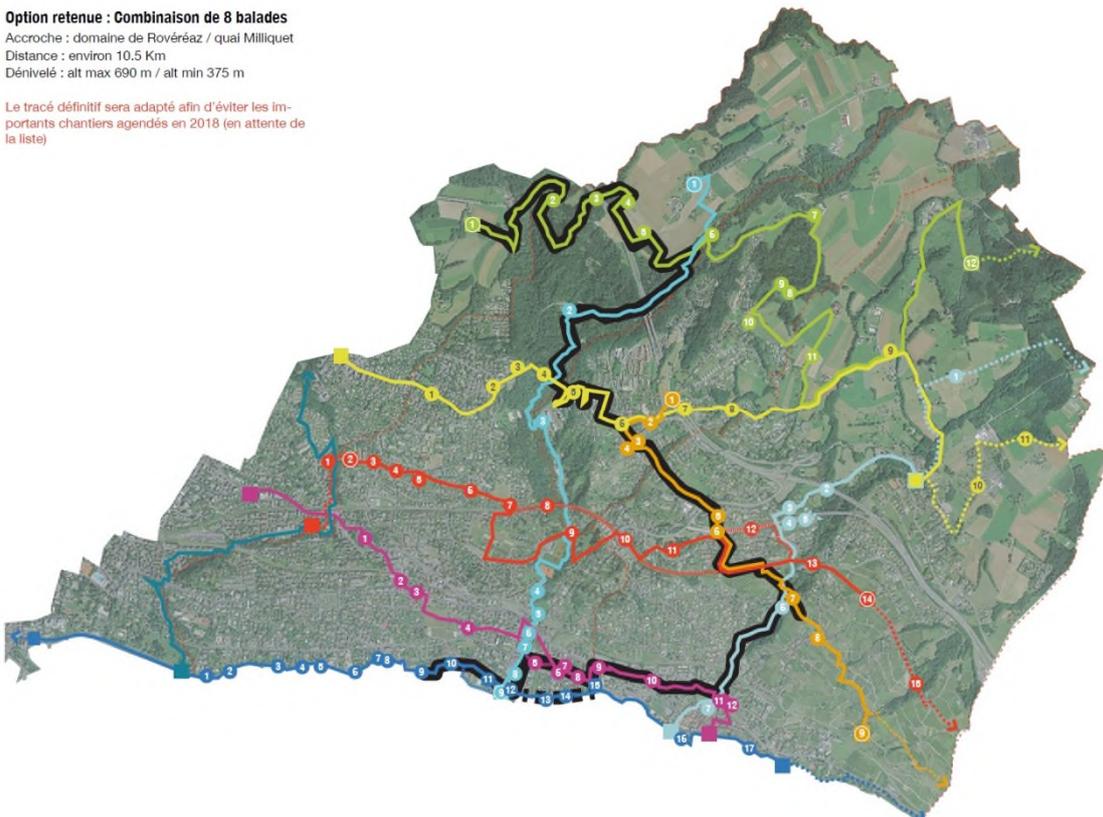
Option retenue : Combinaison de 8 balades

Accroche : domaine de Rovéréaz / quai Milliquet

Distance : environ 10,5 Km

Dénivelé : alt max 690 m / alt min 375 m

Le tracé définitif sera adapté afin d'éviter les importants chantiers agendés en 2018 (en attente de la liste)



Communication

Deux Newsletters ont été éditées et mises en ligne en juillet et décembre 2016 et il en sera de même pour le rapport d'activités 2016, début 2017.

La participation financière 2016 de Belmont aux frais de fonctionnement du SDEL se monte à Fr. 31'004.50 (Fr. 24'553.85 en 2014).

PDR (Plan Directeur Régional)

Le PDR du district de Lavaux compte 18 communes Le Comité de pilotage et le groupe technique sont présidés par notre préfet.

Le COPIL est composé de membres du Conseil d'Etat, de Lausanne Région et de toutes les communes (Mme C. Schiesser pour Belmont). Quant au groupe technique élargi, ce sont les représentants des communes (M. D. Gamboni pour Belmont), le SDT, le SM (Service de la mobilité), le SELT (Service de l'économie, du logement et du tourisme) et le SFFN (Service des forêts, de la faune et de la nature).

Aucuns travaux n'ont été engagés en 2016 et il semble que la révision de la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), actuellement en cours, supprimerait l'obligation de cette étude. Le résultat de la consultation du Grand Conseil à ce sujet sera connu en 2017.

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Le PQ « En Arnier II » en voie d'achèvement, ce sera bientôt au tour du PPA « Rue des Corbaz » d'être sur le métier et il reste à espérer que notre arlésienne, notre plan général d'affectation trouvera enfin son épilogue en 2017. Voici quelques heures de travail en perspective, mais ô combien intéressantes.

Comme chaque année, je ne peux que remercier mes collègues municipaux de leur soutien, tout le personnel communal de leur aide avec une mention toute particulière pour le service technique. Travaillant quotidiennement avec ses collaborateurs, je peux vous assurer, Mesdames et Messieurs, que leur tâche n'est pas toujours simple car ils sont souvent en butte aux remarques et réclamations de certains citoyens « quérulents ». Malgré cela, ils gardent toujours leur bonne humeur et leur sourire.



Catherine SCHIESSER, Municipale

CONCLUSIONS 2016

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016;
du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2016, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2016 » est jointe au préavis sur les comptes

